

Avertissement et remerciements

Ce guide a été réalisé pour la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée - Ministère des Affaires étrangères et européennes.

Il s'adresse aux collectivités locales et à l'ensemble de leurs partenaires en coopération décentralisée : préfetures, ambassades et consulats de France, organisations internationales et non-gouvernementales, entreprises, universitaires, citoyens engagés ou autres acteurs qui s'engage en faveur de la structuration de la chaîne du livre et du développement de la lecture publique par des actions de coopération internationale.

Nous remercions les élus, les acteurs de la coopération décentralisée et de la filière du livre en France et à l'étranger qui ont accepté de contribuer à ce guide, soit directement soit en nous fournissant de l'information.

Nous espérons que ce document d'information et de conseils méthodologiques leur sera utile pour engager des actions de coopération décentralisée dans le secteur du livre et de la lecture publique.

Réalisation :

Culture et développement

www.culture-developpement.asso.fr

Sommaire

Avant-propos

Par Antoine Joly, délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales, ministère des Affaires étrangères et européennes

Introduction

Par Culture et développement

Partie I - L'environnement institutionnel de la coopération décentralisée en matière de livre et de lecture

Chapitre 1 – L'environnement institutionnel

A- Au plan de la coopération bilatérale

A- 1. L'aide publique française au livre et à la lecture : l'action du ministère des Affaires étrangères et européennes

Par Stéphane Doyet, Pôle du livre et des industries culturelles, ministère des Affaires étrangères et européennes

A- 2. L'action internationale du ministère de la Culture et de la Communication en matière de livre et de lecture

Par Isabelle Nyffenegger, Chef du bureau des relations internationales, Centre national du livre et René Phalippou, Chargé de mission, Direction du livre et de la lecture du ministère de la Culture et de la Communication

A- 3. L'action de Culturesfrance en matière de soutien au livre et à la lecture

Par Paul de Sinety, Directeur du département Livre et Ecrit, Culturesfrance

B- Au plan de la coopération multilatérale

B- 1. La politique de la francophonie dans le domaine du livre

Par Julien Kilanga Musinde, Chef de la Division Langue française et Langues partenaires, Organisation internationale de la Francophonie

B- 2. L'action de l'UNESCO en faveur du livre et de la lecture

Chapitre 2 – Situations du livre et de la lecture dans les pays partenaires

A- Au Maghreb : l'exemple du Maroc

Par Françoise Danset, présidente du Collectif de Bibliothécaires et Intervenants en Action Culturelle (COBIAC)

B- En Afrique sub-saharienne francophone

La situation de la chaîne du livre au Cameroun

La situation du livre et de la lecture au Mali

C- En Amérique du Sud :

La situation du livre et de la lecture publique au Brésil

Par Rafaela Jaccoud Vincensini, ancienne coordinatrice chargée de l'Economie du Livre au sein de la Coordination générale du livre et de la lecture du ministère de la Culture du Brésil, spécialiste de la gestion de projets de coopération internationale dans les domaines de la culture, de l'éducation et du développement

Un regard sur le livre et les bibliothèques au Pérou

Par David-Jonathan Benrubi, archiviste-paléographe, directeur de la Médiathèque municipale classée de Cambrai

D- Europe centrale et orientale : la Roumanie

E- Dans la Caraïbe : l'exemple d'Haïti

Chapitre 3 - Acteurs et modèles opérationnels de la coopération décentralisée

A- L'action internationale des collectivités territoriales françaises en matière de livre et de lecture

Encart : La cellule régionale d'appui à la lecture pour le développement (CERALD) : un outil régional au service de l'accès à l'écrit dans la région de Tombouctou

Encart : Livre et lecture dans la coopération décentralisée Ile de France - région de Dakar : une priorité partagée par les deux collectivités

Encart : L'exemple de la coopération entre la Ville d'Angers et Bamako

B- L'action des associations spécialisées partenaires des collectivités territoriales

Par Françoise Danset, présidente du Collectif de Bibliothécaires et Intervenants en Action Culturelle (COBIAC)

C- Quelques structures représentatives

C- 1. Adiflor

C- 2. Biblionef

C- 3. Bibliothèques sans frontières

C- 4. Collectif de Bibliothécaires et Intervenants en Action Culturelle (COBIAC)

C- 5. Lire en Afrique

C- 6. Malira

Chapitre 4 – Les conditions dans lesquelles opèrent les partenaires étrangers : besoins et obstacles à prendre en compte

Par Francisco d'Almeida, délégué général de Culture et développement

Partie 2 - les axes de partenariat en matière de livre et de lecture

Chapitre 1 – L'ingénierie de services

Par Françoise Danset, présidente du Collectif de Bibliothécaires et Intervenants en Action Culturelle (COBIAC)

Chapitre 2 – Information et formation professionnelles

A- Information et formation autour du livre et de la lecture jeunesse

A- 1. Services et outils au CNLJ-JPL pour les acteurs de la coopération décentralisée

Par Viviana Quinones, BnF/Centre national de la littérature pour la jeunesse – La Joie par les livres

A- 2. Un projet d'accompagnement de bibliothécaires roumains à la médiation du livre de jeunesse en Seine-et-Marne

Par Nathalie Mansuy-Todeschini, conservateur de bibliothèques à la Médiathèque départementale de Seine-et-Marne et Astrid Hennekinne-Le Berre, chef du service Actions européennes et internationales au Conseil général de Seine-et-Marne

B- Information technique et professionnelle

B- 1. Centres de documentation et coopération décentralisée

Par Geneviève Leprince, Culture et développement

B- 2. L'expérience du Gret au service de la coopération décentralisée en matière d'information technique

Par Danièle Ribier, responsable des éditions, Gret

B- 3. TIC et accès à l'information : l'action de l'Association Internationales des Maires Francophones (AIMF)

Chapitre 3 – L'appui en documents

Les supports matériels

Par Jean-Claude Le Dro, Culture et développement

Chapitre 4 – Partenariats avec les éditeurs et les libraires

A- L'édition

Par Laurence Hugues, Alliance internationale des éditeurs indépendants

B- La librairie

Par Anne-Laure Schmitt, Association Internationale des Libraires Francophones (AILF)

C- De l'édition à la distribution : l'expérience de l'association Afrilivres

D- Un dispositif de partenariat entre éditeurs, libraires et bibliothèques publiques : Quatuor du Livre en Afrique

Par Culture et développement

Chapitre 5 – Action culturelle et échanges

Bibliographie

Annexes

Avant-propos

Par Antoine Joly, délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales, ministère des Affaires étrangères et européennes

Historiquement, la culture est l'un des piliers fondateurs de la coopération décentralisée. Aujourd'hui, culture et développement forment un binôme qui n'est plus à démontrer. La culture est à la fois un levier de créativité pour le développement durable et un puissant levier d'intégration sociale pour des individus ou des communautés en difficulté. Et l'écrit est la passerelle par excellence de la transmission.

L'action culturelle extérieure de la France s'appuie de manière croissante sur les partenariats avec les pays avec lesquels elle s'exerce, les collectivités territoriales, les ONG, les organisations multilatérales, les fondations, les entreprises et les acteurs culturels. C'est le sens de la création de la nouvelle direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Dans les coopérations décentralisées, les partenariats en matière de livre et de lecture prennent des formes multiples. L'État, les collectivités territoriales, les organisations internationales et les associations de solidarité internationale sont les nombreux acteurs d'une même chaîne du livre et de l'écrit. Le dialogue s'avère d'autant plus nécessaire que tous oeuvrent pour un même objectif. Les pratiques et les milieux, professionnels et institutionnels, doivent se rejoindre dans une démarche cohérente.

Partant de ce constat sur la place du livre et de la lecture dans les coopérations décentralisées, le comité de pilotage du chantier ouvert en 2007 par la Commission nationale de la coopération décentralisée, a décidé la rédaction de ce vade mecum. Il s'adresse aux élus, et à leurs collaborateurs, des collectivités territoriales engagées à l'international dans des actions autour de l'écrit, mais aussi à ceux qui souhaitent s'y engager, ainsi qu'aux opérateurs au sein des associations de solidarité.

L'objectif est de mieux faire connaître le contexte des coopérations décentralisées, présenter les programmes mis en œuvre ainsi que les actions exemplaires menées par les collectivités territoriales.

Parce que la coopération décentralisée répond à une logique d'intérêts partagés et de renforcement mutuel des capacités entre les collectivités partenaires, les acteurs de la chaîne de l'écrit trouveront dans ce guide des enseignements sur leurs propres pratiques, pour les rendre plus efficaces, et permettre aux projets dans ce domaine de se concrétiser.

Je remercie l'association Culture et développement pour son travail, ainsi que tous ceux qui ont participé au comité de pilotage et à la rédaction de ce guide.

Introduction

Par Culture et développement – www.culture-developpement.asso.fr

Lorsqu'elles sont pragmatiques et efficaces, les politiques d'éducation et de culture jouent un rôle déterminant dans le processus de développement. Et parce que l'éducation est un instrument majeur pour surmonter le handicap de la pauvreté, de nombreux pays lui consacrent depuis plusieurs décennies une part importante de leurs ressources pour réduire l'analphabétisme et favoriser l'émergence d'une société du savoir.

Associé à tous les aspects de notre vie quotidienne, l'écrit est l'un des outils essentiels du développement de l'éducation et de la culture à l'échelle nationale comme à celle des collectivités locales. En permettant de connaître les savoirs, les réalisations et les sensibilités des autres peuples et des autres générations, le livre contribue au développement des communautés nationales et à l'enrichissement de la vie des individus. Outil de progrès et de compréhension interculturelle, il contribue à créer une société dans laquelle chacun peut obtenir les informations dont il a besoin et accéder à l'imaginaire des siens et des autres.

Dans cette perspective, et bien qu'encore insuffisant par rapport à l'immensité des besoins, un effort considérable est fait par la communauté internationale, les États, les collectivités territoriales et la société civile pour doter de livres adéquats les pays qui en manquent. L'enjeu est de permettre au plus grand nombre d'accéder aux informations et aux connaissances produites localement ou importées et qui amènent les peuples à prendre conscience de leur identité et de leurs potentialités.

Les points d'accès à l'information – bibliothèques, centres de documentation, espaces multimédia – sont les outils essentiels d'une gestion du savoir contribuant à l'éducation et à la culture. Œuvrer à relier éducation formelle et informelle, à favoriser la circulation des idées, des

informations et des réalisations pour contribuer au changement : tel est l'objectif, exigeant.

Encore faut-il que les ouvrages soient disponibles, nombreux et à prix abordable pour tous, largement distribués et accessibles grâce à un réseau actif de points de lecture implantés en milieu rural et en milieu urbain.

Un effort permanent est accompli depuis plusieurs années par les coopérations bilatérales et multilatérales pour aider à l'émergence ou au renforcement de la chaîne du livre, monde complexe qui mobilise une série de métiers pour produire le livre et le faire parvenir au lecteur. C'est là un champ exigeant mais stimulant qui s'ouvre à la coopération décentralisée. Ainsi, les collectivités territoriales pourraient contribuer à réduire, à l'échelle locale, les obstacles à la création, à la publication de livres et à leur circulation.

Partie 1

L'environnement institutionnel
de la coopération décentralisée
en matière de livre et de lecture

A. Au plan de la coopération bilatérale

A.1 - L'aide publique française au livre et à la lecture : l'action du ministère des Affaires étrangères et européennes

Par Stéphane Dovert

Pôle du livre et des industries culturelles, ministère des Affaires étrangères et européennes

Le contexte de l'aide publique en matière de soutien au livre

L'action publique dans le domaine du livre et de la lecture est mise en œuvre par plusieurs institutions, notamment le ministère de la Culture et de la Communication (Direction du Livre et de la Lecture, Centre National du Livre) et le ministère des Affaires étrangères et européennes (Pôle du Livre et des Industries culturelles).

Concernant le ministère des Affaires étrangères et européennes, le soutien public à la présence et au rayonnement des auteurs ou éditeurs français à l'étranger est assuré en partie par Culturesfrance. Il est également relayé par les postes diplomatiques français à l'étranger.

Les actions du ministère des Affaires étrangères et européennes

En évolution régulière, cette action s'inscrit dans une tendance générale où l'administration centrale assure essentiellement un rôle d'orientation des politiques dont elle confie la mise en œuvre à Culturesfrance ou l'AFD (Agence Française du Développement).

L'appui du ministère des Affaires étrangères et européennes au secteur du livre et au développement de la lecture publique prend des formes multiples. Tout d'abord, au sein du ministère, un service est dédié au livre et à la lecture au sein du Pôle du livre et des industries culturelles, anciennement dénommé Division de l'écrit et des médiathèques. Il a pour mission de définir des stratégies et de mettre en œuvre la politique de soutien. Ensuite, le Ministère a une action relativement importante en matière de coopération, aux côtés de partenaires publics et privés. Ceci prend la forme d'un appui financier à des institutions et par le subventionnement de projets qui contribuent au développement de la lecture et à la structuration de la filière du livre.

L'organisation des services concernant le soutien au livre et le développement de la lecture depuis 2009

Au sein du ministère des Affaires étrangères et européennes, c'est principalement le pôle du livre et des industries culturelles qui assume les missions de soutien à la filière du livre et de développement de l'accès à la lecture.

Suite à la Réforme Générale des Politiques Publiques (RGPP) et la réorganisation du ministère des Affaires étrangères et européennes, un décret et un arrêté en date du 16 mars 2009 ont rendu officielle la disparition de la Direction Générale de la Coopération internationale et du Développement (DGCiD) et son remplacement par la nouvelle Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM). Elle couvre elle-même quatre directions, dont celle de la politique culturelle et du français. Ainsi, la nouvelle Direction générale couvre les domaines de l'action culturelle et artistique, de la diffusion de la langue française et de l'enseignement français à l'étranger.

Au sein de la Direction de la politique culturelle et du français, la Sous-direction de la diversité culturelle élabore et met en œuvre les programmes et projets de coopération culturelle et artistique. Elle apporte son soutien à la diffusion du livre français et des supports écrits de langue française ainsi qu'à la promotion des industries culturelles. En outre, elle assure le suivi des relations avec l'Alliance française de Paris dans son domaine de compétence.

Au sein de la DGM, c'est le Pôle du livre et des industries culturelles qui est en charge de la promotion du livre, mais aussi de l'intermédiation entre les organisations fédératives des industries culturelles (musiques, architecture, jeux vidéo...) et les ambassades porteuses de leurs projets à l'étranger. Il a également pour mandat de fixer avec l'opérateur Culturesfrance et en

coordination croissante avec le Centre National du Livre, les programmes destinés à assurer le rayonnement du livre français à l'étranger

Ainsi, Culturesfrance gère désormais, en liaison étroite avec le Pôle de l'écrit et des industries culturelles, les crédits affectés aux principales opérations en faveur du livre et du débat d'idées, le programme d'aide à la publication et le Fonds d'Alembert ainsi que les crédits dédiés au soutien à des publications ou à des librairies (« Planète jeune » et « Programme plus »). Par ailleurs, le réseau de coopération et d'action culturelle lui-même (services culturels, centres culturels et instituts français) continuera d'apporter son soutien à la diffusion des auteurs et à la traduction de leurs œuvres.

Coopérations du MAEE dans le domaine du livre

Le ministère des Affaires étrangères et européennes soutient depuis les années 80 la création et le développement de bibliothèques de lecture publique dans les pays en zone de solidarité prioritaire. Traditionnellement dédiée à l'Afrique subsaharienne, la coopération dans le domaine du livre et de la lecture s'est renforcée et a été étendue à l'Asie du Sud-Est et au pourtour méditerranéen.

La coopération dans le domaine du livre porte sur l'ensemble de la chaîne du livre à savoir :

- ❖ l'appui aux politiques nationales du livre et aux structures institutionnelles (direction du livre, service des bibliothèques, centre national du réseau des bibliothèques, bibliothèque nationale...),
- ❖ la diffusion du livre français pour le plus grand nombre à travers les bibliothèques locales (fonds documentaire, formation des bibliothécaires et animateurs...),
- ❖ le soutien à l'édition locale,
- ❖ l'aide au développement des librairies,
- ❖ la diffusion au Nord du livre africain (formation, programme panafricain *Afrilivres* de diffusion des publications du Sud, promotion des éditions du sud dans les salons internationaux),
- ❖ le rapprochement avec le système éducatif notamment dans les FSP,
- ❖ la modernisation des outils d'information et de communication (multimédia, Internet)

Jusqu'à récemment, les Fonds de Solidarité Prioritaires (FSP) constituaient l'outil privilégié de cette politique.

Publications professionnelles en partenariat

En partenariat avec des associations nationales ou internationales, le ministère des Affaires étrangères et européennes a récemment soutenu un certain nombre de publications permettant le développement de la lecture et la promotion d'artistes francophones.

Exemples

- Planète Jeune de l'association éponyme
- Takam tikou / Association La Joie Par les Livres
- Catalogue Afrilivres / Afrilivres - OIF - Alliance internationale des éditeurs indépendants
- Perspectives Sud, sous la direction du Centre d'Études sur l'Afrique Noire - CEAN (IEP Bordeaux) et du Centre d'Études Africaines - CEA (EHESS Paris)

Le financement de projets par le ministère des Affaires étrangères et européennes

Les financements nombreux du MAEE via des subventions à des projets éducatifs et culturels constituent une part non négligeable de son investissement en faveur du soutien au livre et du développement de la lecture.

▪ *Rayonnement et échange culturel à travers la littérature et la langue*

Dans le domaine de la littérature, le ministère des Affaires étrangères vise d'une part un rayonnement culturel d'un pays et de sa langue. Il privilégie d'autre part un décloisonnement des genres littéraires. La littérature inclut un volet de valorisation de certaines langues à travers l'écrit mais aussi l'oral.

Développer la lecture publique est une des priorités, notamment à travers le soutien aux associations menant des projets de bibliothèques communautaires dans les pays du Sud.

De nombreux projets ont été menés et financés par le ministère des Affaires étrangères en ce qui concerne la francophonie, par exemple le concours international de contes francophones avec Port Louis pour

l'île Maurice et les sept îles pour le Québec en 2004, portée par Saint Malo.

Il semblerait en outre pertinent de s'intéresser à d'autres langues, notamment dans les pays africains.

- *Le journalisme et la presse*

Lorsque l'on s'intéresse à l'écrit, il ne faut pas négliger l'importance de la presse et des médias issus des NTIC.

Beaucoup de rapports, articles, brochures, catalogues, sont issus d'actes de colloques et rencontres sur des thèmes comme l'immigration, la démocratie, les droits de l'homme, les relations entre les ONG et les institutions publiques. De nombreuses revues techniques et financières du développement ont été rédigées et nombreux sont les volontaires qui s'adonnent à ce genre d'exercice.

- *La filière économique de l'édition*

Très peu de projets ayant pour finalité directe le soutien à l'édition ont été réalisés avec l'appui du MAEE. Il s'agit en général davantage d'un moyen pour le développement économique que d'une finalité.

Des éditions spéciales particulièrement ludiques et artistiques ont été élaborées pour favoriser l'éducation au développement, notamment pour la sensibilisation des 7-10 ans aux problèmes de l'environnement, mené par l'association Autres regards en 1992. Un autre exemple de projet, mené par la Ville d'Angoulême en 2001, serait à développer et renouveler : « Bande dessinée francophone et imagerie populaire vietnamienne, formation et édition ».

Parallèlement aux ONG qui ont permis ces 20 dernières années de mettre en place des projets très intéressants en faveur du livre et de la lecture, l'administration est davantage présente au niveau de la définition des objectifs et orientations des politiques publiques que sur le terrain. Enfin, c'est par une politique de financement des projets que le ministère des Affaires étrangères et européennes intervient au plus près de la réalité concrète.

Les enjeux du soutien au livre et à la lecture aujourd'hui

Quelle que soit la forme d'appui envisagée (appui financier, projet mené directement par l'administration française ou de coopération), il semble nécessaire d'insister sur deux orientations :

- *L'importance du partenariat local au Sud*

Il est primordial de convaincre les partenaires que les interlocuteurs locaux existent et qu'il faut les associer à la conception et à la mise en œuvre des projets. En effet, ces acteurs locaux sont indispensables à la réussite d'un projet de territoire, car ils sont plus au fait de la réalité du terrain et apportent des compétences, un point de vue et un regard nouveaux sur le développement de la lecture.

- *La professionnalisation de la filière et l'économie du livre*

En oeuvrant dans le domaine du livre, les acteurs du Sud doivent pouvoir générer des revenus suffisants pour subsister et développer leur entreprise. Des réflexes économiques sont à prendre pour appuyer les acteurs locaux et la qualité de leur travail, en coopérant sur le terrain du prix du livre et du soutien à la structuration de cette filière. Le livre représente une économie fragile dont il convient de respecter l'équilibre pour encourager sa consolidation.

A.2 - L'action internationale du ministère de la Culture et de la Communication en matière de livre et de lecture

Par Isabelle Nyffenegger

Chef du bureau des relations internationales, Centre national du livre

Et René Phalippou Chargé de mission, Direction du livre et de la lecture du ministère de la Culture et de la Communication

La politique du ministère de la Culture et de la Communication (MCC), dans le domaine du livre et de la lecture, s'articule autour de trois axes principaux : échanges professionnels ; structuration de réseaux de lecture publique et échanges internationaux entre bibliothèques ; soutien aux industries culturelles et à la création littéraire de qualité, françaises, à l'étranger. Elle est pour l'essentiel mise en oeuvre par les grands établissements publics sous tutelle de la direction du livre et de la lecture [Bibliothèque nationale de France (BnF), Bibliothèque publique d'information (Bpi), Centre national du livre (CNL)], en partenariat étroit avec les associations et organismes professionnels représentatifs. Cette action en faveur du livre et de la lecture constitue une compétence partagée avec le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE), dont la politique est principalement mise en oeuvre par les postes diplomatiques et, pour les actions centralisées, par l'opérateur Culturesfrance depuis le 1er janvier 2009. Plusieurs organismes associatifs ou privés interviennent également dans ce domaine, financés à la fois par les professionnels du secteur et les pouvoirs publics.

Les échanges professionnels

Depuis 2003, la Direction du livre et de la lecture (DLL) est associée à l'accueil de professionnels étrangers qu'organise, au sein du MCC, la Délégation au développement et aux affaires internationales (DDAI). Chaque année, près de quarante professionnels de la chaîne du livre, issus d'une vingtaine de pays, bénéficient de deux programmes d'échanges professionnels mis en oeuvre par le ministère : « Profession Culture » et « Courants du

Monde ». La BNF et la BPI, qui participent activement à ces deux programmes, accueillent par ailleurs une dizaine de stagiaires par an dans le cadre de dispositifs propres à leurs établissements.

Profession Culture

Le programme « Profession culture » favorise le développement de projets de coopération et la constitution de réseaux durables d'échanges entre les établissements publics relevant du ministère de la Culture et de la Communication et leurs homologues étrangers. Il consiste à accueillir, dans le cadre de stages, d'une durée moyenne de 3 mois, des professionnels étrangers au sein d'établissements publics français. Les frais de transport sont à la charge du candidat, mais celui-ci bénéficie d'un hébergement et d'une bourse mensuelle. Une dizaine de bibliothécaires sont ainsi reçus chaque année, ce qui a permis aux établissements qui les ont accueillis de développer leurs coopérations bilatérales. Les professionnels concernés exercent des responsabilités de service ou de projet dans leur bibliothèque d'origine et souhaitent bénéficier de l'expérience française. Ils sont les acteurs essentiels d'une politique de coopération internationale active.

Courants du Monde

Le programme « Courants du Monde » est organisé par la Maison des Cultures du Monde, association créée en 1982 et soutenue par le MCC, le MAEE, la Ville de Paris et l'Alliance française. Il permet des accueils de courte durée (15 jours) pour des rencontres à la carte, ou des stages techniques. Le repérage et la présélection des candidats s'effectuent en étroite collaboration avec le MAEE et les organismes professionnels [tel le Bureau international de l'édition française (BIEF)]. Le Programme prend en charge : frais pédagogiques et d'hébergement, allocation de séjour, déplacements en France, couverture sociale (maladie, responsabilité civile, rapatriement). Le titre de transport international relève de l'ambassade de France, de la structure de tutelle ou du candidat lui-même.

La structuration des réseaux de lecture publique et les échanges entre bibliothèques

La promotion de la francophonie au sein des réseaux professionnels internationaux

La DLL soutient l'action du Comité français de l'IFLA, association professionnelle dont l'objectif est de favoriser la francophonie au sein de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et de bibliothèques (IFLA) et, plus généralement, de développer l'usage du français dans le monde des bibliothèques. Chaque année, ce Comité attribue des bourses à des professionnels de l'information pour leur permettre de participer aux congrès annuels de l'IFLA ou, dans certains cas, à une réunion satellite d'un congrès annuel de l'IFLA. Le dispositif s'adresse aussi bien aux professionnels français qu'aux professionnels étrangers francophones. L'attribution des bourses se fait sur avis d'une commission représentative des membres de l'association. Chaque année sont ainsi attribuées entre 20 et 30 bourses.

L'action internationale des établissements publics nationaux

Dans le cadre de leurs activités internationales, la BnF et la Bpi sont engagées dans des projets de coopération bibliothéconomiques et professionnels inscrits au sein d'accords-cadres établis avec leurs homologues étrangers. La Bpi entretient ainsi des rapports privilégiés avec des établissements de New York et de Berlin. C'est aussi le cas de la BnF, associée au MAEE au sein d'un réseau des bibliothèques nationales de la Méditerranée, dans le cadre d'un programme d'accompagnement en expertise des principales bibliothèques nationales francophones du sud. Cela a notamment permis de soutenir la modernisation des bibliothèques nationales du Maroc et de Tunisie. Ces partenaires se retrouvent aux côtés des pays francophones du Nord au sein du Réseau francophone des bibliothèques nationales numériques (RFBNN), créé en 2006. Ce réseau conduit un projet de numérisation et de mise en ligne des collections conservées dans des bibliothèques nationales et patrimoniales des pays ayant en partage l'usage du français (Bibliothèque numérique francophone).

Le Centre national de la littérature pour la jeunesse - La joie par les livres, qui est un service du département Littérature et Art de la BnF depuis le 1er janvier 2008, développe quant à lui la valorisation de la production

française à l'étranger et de la production des pays étrangers en France. Des liens se sont ainsi établis avec les pays d'Afrique francophone, puis avec ceux du monde arabe et de la Caraïbe, permettant d'inscrire dans un réseau d'échanges bibliothécaires, éditeurs, auteurs, illustrateurs et libraires.

Le soutien aux industries culturelles et à la création littéraire

L'État français mobilise aujourd'hui des moyens significatifs (10 millions d'euros) et un dispositif très complet de soutien aux industries culturelles et à la création littéraire française à l'étranger¹. Même si l'ensemble des dispositifs publics représente un poids modeste dans l'activité internationale du secteur², une comparaison avec les principaux pays européens montre que le modèle français présente un exemple particulièrement abouti de soutien public à la culture, perçu très positivement tant par les professionnels français qu'étrangers. Cette perception est d'autant plus positive qu'elle s'accompagne d'une politique sans équivalent de soutien à la présence de la création littéraire étrangère en France, à travers les dispositifs d'appui du CNL (aides à l'intraduction, manifestations littéraires françaises accueillant des auteurs étrangers telles que les Belles étrangères³).

La politique publique menée par le MCC en faveur du livre français à l'étranger partage les mêmes objectifs que ceux de la politique culturelle en France, à savoir le soutien à la qualité et la diversité de la création, la régulation et le soutien du marché.

Elle peut se décliner en deux objectifs complémentaires :

- ❖ contribuer au rayonnement du livre et de la création littéraire française dans le monde, dans leur qualité et leur singularité et renforcer par là même la diversité culturelle au plan mondial, objectif réaffirmé par la

¹ *Quelles perspectives pour la politique publique de soutien au livre français à l'étranger ? propositions pour une stratégie concertée des acteurs publics*, Rapport rédigé à la demande du Ministre de la culture et de la communication par Olivier Poivre d'Arvor, directeur de Culturesfrance et Marc-André Wagner, secrétaire général du Centre national du livre, février 2009.

<http://www.centrenationaldulivre.fr/?Perspectives-pour-le-livre>

² 10 millions d'euros pour un volume d'échanges internationaux (exportations + cessions de droits) de 762 millions d'euros, soit 1,3 %

³ Ces aides ne représentant qu'une fraction des concours publics à l'accueil d'auteurs étrangers, majoritairement organisées aujourd'hui par les collectivités territoriales : Etonnants voyageurs (Saint-Malo), America (Ile-de-France), Voix de la Méditerranée (Languedoc Roussillon), Assises internationales du Roman (Rhône-Alpes), Le Marathon des mots (Midi-Pyrénées), Les Boréales (Caen).

France lors de l'adoption par l'Unesco de la Charte de la diversité culturelle entrée en vigueur le 18 mars 2007.

- ❖ dans un environnement de plus en plus concurrentiel et une position affaiblie sur le marché mondial pour des raisons linguistiques, accompagner les industries culturelles françaises afin qu'elles puissent maintenir leurs positions sur les marchés internationaux.

Il existe, en conséquence, une nécessaire continuité entre la politique de soutien public à la création menée par le MCC et une politique de diffusion internationale. C'est pourquoi la politique publique de l'État français en la matière est aujourd'hui majoritairement portée par le MCC, qui mobilise plus de six millions d'euros chaque année, notamment à travers son opérateur en charge, le CNL. C'est le panorama de ces actions qui est présenté ci-dessous. Ce panorama est susceptible de connaître des évolutions dans le cadre de la réflexion actuellement menée par le MCC et le MAEE sur une stratégie plus concertée des acteurs publics en faveur du livre français à l'étranger. Cette réflexion, encadrée par le Conseil du livre, doit associer les principaux acteurs décentralisés actifs à l'international, et notamment les collectivités territoriales qui investissent aujourd'hui de manière significative le champ du livre.

Le soutien à l'exportation et à la diffusion du livre en français

Financés quasi exclusivement par le MCC, les dispositifs de soutien à la présence physique du livre français à l'étranger ont été confiés à la fois au CNL et à des opérateurs privés ou associatifs qui représentent les intérêts des professionnels :

- Centre national du livre (CNL)

Établissement public du MCC, le CNL a pour mission d'encourager la création et la diffusion d'ouvrages de qualité, à travers divers dispositifs de soutien aux acteurs de la chaîne du livre (auteurs, éditeurs, libraires, bibliothèques, organisateurs de manifestations littéraires). L'appui à la présence et au rayonnement du livre français à l'étranger fait partie des missions de l'établissement, notamment pour ce qui concerne l'exportation, à travers un soutien aux librairies à l'étranger.

Aide à la constitution de fonds pour les librairies à l'étranger : mise en place en 1997, cette aide a pour objectif d'assurer la présence du livre français dans les librairies à l'étranger et de soutenir les librairies commercialisant des livres d'expression française. Destinée aussi bien aux librairies françaises,

qu'aux librairies étrangères qui acquièrent ou ont déjà une collection de livres en français, l'aide – attribuée, sur avis d'une commission, sous forme de crédits d'achat - porte sur l'acquisition de fonds en langue française. Elle peut atteindre jusqu'à 50 % du coût des ouvrages proposés par le libraire. En moyenne, sur les cinq dernières années, le CNL a soutenu annuellement 72 librairies.

- Centrale de l'édition

La Centrale de l'Édition est un groupement d'intérêt économique qui a pour vocation, depuis près de 30 ans, d'aider et de développer l'activité exportatrice des professionnels de l'édition. Elle gère les garanties financières de plus de 4 000 acheteurs, publics ou privés, répartis dans le monde, et propose des solutions de transport adaptées au livre. La Centrale de l'Édition établit chaque année les statistiques du commerce extérieur de l'édition française ainsi que les échanges de droits et de coéditions à l'international. La Centrale est le partenaire des éditeurs et des pouvoirs publics pour les programmes de soutien aux librairies commercialisant des livres d'expression française à l'étranger.

Aide au transport : financée par le MCC, cette aide est destinée à abaisser le coût du transport des ouvrages pour les libraires et grossistes. Elle exclut les produits autres que le livre ainsi que les ouvrages achetés directement par les établissements scolaires et les institutions culturelles françaises ou étrangères. Sont concernées par cette aide les zones suivantes : Europe de l'Est, Maghreb, Moyen- Orient, Asie et Océanie, Amérique latine, Afrique francophone et non-francophone, Océan indien et Antilles. En sont exclues l'Europe de l'Ouest (Turquie incluse) et l'Amérique du Nord.

Aide à la constitution de fonds pour les librairies à l'étranger : allouée par le CNL, cette aide a pour objectif d'assurer la présence du livre français dans les librairies à l'étranger et de soutenir les librairies commercialisant des livres d'expression française.

Programme Plus (Programme de Livres universitaires et scientifiques) : Il doit permettre aux étudiants d'Afrique subsaharienne francophone, d'Haïti et de Madagascar d'acquérir à des prix bonifiés des ouvrages universitaires de langue française. Une quarantaine de librairies s'engagent annuellement à vendre tous les ouvrages «Programme Plus» au prix mentionné sur le catalogue, constitué d'ouvrages de sciences pures et appliquées, d'ouvrages techniques, de sciences humaines ou sociales, pour le premier cycle universitaire prioritairement. Pour assurer le bon fonctionnement de ce

programme, les éditeurs partenaires du projet, au nombre de trente environ, acceptent de vendre leurs ouvrages à prix bonifiés par rapport au prix de vente France. La perte d'exploitation des éditeurs sur les ouvrages est compensée par des aides publiques. Depuis sa mise en place, en 1988, Programme Plus a permis de vendre près de 80 000 ouvrages par an, notamment en Côte d'Ivoire, au Sénégal, au Burkina Faso, au Gabon et au Bénin, pays les plus actifs du Programme.

- Association internationale des libraires francophones

Créée en 2002, l'Association Internationale des libraires francophones (AILF) a pour principal objectif de constituer un réseau de professionnels (à ce jour plus de 90 libraires dans 58 pays du Nord et du Sud), en vue de favoriser la diffusion des livres ou des idées dans l'espace francophone. Elle est financée à la fois par le MCC, le MAEE et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

Aide aux libraires francophones : depuis sa création, l'AILF appuie la profession des libraires francophones, développe les échanges entre eux, valorise la profession auprès des institutions et des éditeurs. Elle organise des rencontres professionnelles dans le cadre du Salon du Livre de Paris et met en place des formations ou des accompagnements personnalisés de libraires, en collaboration avec le BIEF. Dans le prolongement de ses activités, l'AILF a lancé officiellement la Charte de la librairie francophone lors du salon du livre francophone de Beyrouth, en octobre 2009.

Caravane du livre : depuis 2004, l'AILF organise annuellement une Caravane du livre en Afrique, qui propose des animations culturelles, et aussi des ouvrages de littérature africaine à prix réduits. En 2008, l'opération a bénéficié à neuf pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, Togo), une cinquantaine de villes et plus de trente librairies.

Le soutien aux traductions d'ouvrages français en langues étrangères

Financé à part égale par le MCC et le MAEE, le soutien public en faveur de la traduction et des traducteurs porte à la fois sur :

- ❖ la cession de droits, avec l'appui du BIEF (présence des éditeurs dans les foires et salons internationaux, veille des marchés, échanges

professionnels) et du programme sur crédits centraux du MAEE de prise en charge de tout ou partie des droits négociés ;

- ❖ la traduction des ouvrages français en langues étrangères, à travers le dispositif extraduction du CNL et les programmes d'aide à la publication mis en œuvre par le MAEE via ses postes à l'étranger (sur crédits des postes) ;
- ❖ les traducteurs du français, à travers les bourses de séjours aux traducteurs étrangers du CNL et le Plan Traduire du MAEE, géré de manière décentralisée par les postes à l'étranger.

- Centre national du livre (Cnl)

Aide à l'extraduction : destiné à favoriser la diffusion de la création éditoriale française à l'étranger - par la prise en charge d'une partie des frais de traduction, supportés par l'éditeur étranger - ce dispositif constitue également un moyen indirect d'aider les éditeurs français à céder leurs droits sur les marchés étrangers. Sans restriction linguistique ou géographique, l'aide à l'extraduction peut bénéficier aux ouvrages de littérature générale, sciences humaines et sociales, sciences et techniques, théâtre, bande dessinée ou jeunesse ; a contrario, en sont exclus les ouvrages scolaires, les guides pratiques, les revues et les œuvres appartenant au domaine public. Pouvant représenter de 20 % à 50 % des coûts de traduction de l'ouvrage en français vers une langue étrangère, cette aide est versée à l'éditeur français détenteur des droits (porteur du dossier) qui a pour charge de la reverser à l'éditeur étranger, acheteur des droits. Depuis cinq ans, ont été touchés par cette aide : 63 pays, 43 langues et 224 éditeurs français (ou francophones). Cette aide représente en moyenne 8,6 % des cessions de droits réalisées par l'édition française.

Bourses de séjours aux traducteurs étrangers : destinée à des traducteurs étrangers désireux de séjourner en France pour y mener un projet de traduction d'ouvrages français (justifiant d'un contrat avec un éditeur étranger), cette aide a pour objectif de développer un réseau de traducteurs professionnels du français vers les langues étrangères, mais également, indirectement, de favoriser la publication d'ouvrages français à l'étranger. Sans restriction linguistique ou géographique, d'une durée d'un à trois mois, ces bourses peuvent porter aussi bien sur la littérature et la poésie que sur la jeunesse ou les sciences humaines et sociales, pour des ouvrages sous droits ou tombés dans le domaine public. Ces cinq dernières années, le CNL a attribué annuellement, en moyenne, une centaine de bourses, d'une durée de

près de deux mois, à des traducteurs originaires d'une quarantaine de pays différents.

Le soutien à la présence et au rayonnement des auteurs ou éditeurs français

Ce secteur est financé à part égale par le MCC et le MAEE. Les aides du MCC sont destinées à soutenir la présence des éditeurs français à l'international à travers les actions du BIEF, tandis que les aides du MAEE sont destinées à soutenir la présence des auteurs ou intellectuels français à l'étranger (invitations d'auteurs, participations à des festivals littéraires internationaux).

- Le Bureau international de l'édition française (BIEF)

Association à but non-lucratif, le BIEF est l'outil de promotion de l'édition française à l'étranger. À ce jour, il regroupe 260 éditeurs adhérents, qui participent étroitement à l'élaboration de son programme d'action décliné à travers :

La participation des éditeurs français aux foires et salons internationaux : en étroite concertation avec les éditeurs et en liaison avec les postes à l'étranger, le Bief organise la participation des éditeurs adhérents aux foires et salons internationaux du livre.

Les catalogues : chaque année, le BIEF publie des catalogues thématiques collectifs, généralement bilingues, à destination des professionnels étrangers.

Les études : tout au long de l'année, le département Études du BIEF propose des publications actualisées et ciblées sur les marchés du livre à l'étranger. Ceci permet aux éditeurs adhérents de pouvoir évaluer leurs opportunités à l'international et de développer leurs échanges de droits et leurs exportations.

La formation et les échanges professionnels : dans les pays de la Francophonie du Sud, le BIEF organise des formations et séminaires auprès de libraires et d'éditeurs, pour renforcer la présence du livre français dans cette zone, et développer les partenariats avec les professionnels locaux du livre. Selon les demandes, le BIEF organise également des séminaires auprès des professionnels de la zone non-francophone.

The French Publishers' Agency (New York) : antenne du BIEF, ce bureau propose à ses adhérents les services d'une agence de droits pour la langue anglaise. Entretenant un dialogue régulier entre les responsables des droits français et les éditeurs américains, il contribue au maintien du français au rang de deuxième langue traduite aux États-Unis (après l'espagnol) et permet

Chapitre 1 : l'environnement institutionnel

d'assurer une action de lobbying sur ce marché, particulièrement fermé aux ouvrages étrangers.

Centre National du Livre
53 rue de Verneuil
75343 Paris Cedex 07
isabelle.nyffenegger@culture.gouv.fr

Direction du livre et de la lecture
182 rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
rene.phalippou@culture.gouv.fr

A.3 - L'action de Culturesfrance en matière de soutien au livre et à la lecture

Par Paul de Sinety

Directeur du département Livre et Écrit, Culturesfrance

Née en 2006 de la fusion de l'Association française d'Action artistique (AFAA) avec l'Association pour la Diffusion de la pensée française (ADPF), l'agence Culturesfrance est l'opérateur délégué des ministères des Affaires étrangères et européennes et de la Culture et de la Communication. Doté d'un statut associatif, elle est chargée de la promotion de la culture française à l'étranger dans les domaines des arts de la scène, des arts plastiques et des beaux-arts comme du livre.

Au sein de Culturesfrance, le Département Livre et Écrit assure la promotion du livre français et des auteurs de langue française dans le monde et informe sur l'actualité de la production éditoriale française par l'édition d'ouvrages de référence. Elle a également pour mission d'aider à la circulation des auteurs à l'étranger. Dans le cadre de son action à destination des cultures africaine et caribéenne, les littératures du Sud font l'objet d'un traitement particulier.

Les actions qui sont menées par Culturesfrance dans le domaine du livre visent à valoriser et promouvoir les productions en langue française à travers différents dispositifs.

Le soutien aux structures de promotion et de diffusion du livre: formes d'appui

Une plateforme au service du livre

Dans le domaine des publications et de l'écrit, Culturesfrance assure, en tant qu'opérateur du ministère des Affaires étrangères et européennes, un rôle d'animateur en lien étroit avec les différentes directions du MAEE et du MCC et les organismes professionnels français du livre. L'agence transmet au

réseau culturel français à l'étranger des ouvrages et expositions conçus comme des outils de référence permettant d'alimenter le débat d'idées et la diffusion des savoirs. Elle s'adresse aux professionnels de l'édition et au grand public français et étranger.

Appui en documents, matériel et conseils pour les bibliothèques du réseau

Le Service d'appui au réseau de Culturesfrance offre aux services de coopération et d'action culturelle (SCAC) et aux établissements culturels français à l'étranger un service mutualisé d'acquisition d'ouvrages et de matériels pour médiathèques. Il assure également une mission de conseils en bibliothéconomie pour aider les médiathèques à renouveler et à valoriser leurs fonds documentaires. À la demande du MAEE, le Service d'appui au réseau envoie régulièrement des sélections de nouveautés et des ouvrages de référence pour doter les médiathèques du réseau. Culturesfrance veille, par ailleurs, à valoriser la chaîne du livre dans les pays du Sud en apportant son expertise aux éditeurs locaux.

Des activités d'édition

L'action de Culturesfrance en matière d'édition consiste à produire des outils d'information sur les productions locales françaises et de promotion de la pensée française contemporaine, diffusés via le réseau culturel français à l'étranger.

Ainsi, Culturesfrance édite plusieurs revues :

- ❖ Cultures Sud (4 numéros par an) est tournée exclusivement vers l'actualité des littératures du Sud (Afrique, Caraïbe, Océan Indien).
- ❖ La revue Vient de paraître propose une sélection trimestrielle de nouveautés en matière de livres, CD et DVD, pour couvrir le champ de la production éditoriale en France – dans les domaines aussi divers que l'architecture, la bande dessinée, la littérature, le sport, le cinéma ou la musique... Édité en français et en anglais, cet outil est destiné principalement aux établissements culturels français, aux éditeurs, aux traducteurs et aux libraires à l'étranger.
- ❖ La Revue des revues, consultable en ligne, regroupe tous les deux mois des articles issus des grandes revues françaises, traduits en cinq langues (anglais, arabe, chinois, espagnol, russe), pour rendre compte de la diversité de la pensée française contemporaine dans les champs

des sciences humaines, sociales et exactes, de la philosophie, de la géopolitique.

- ❖ Fiction France propose deux fois par an une sélection d'extraits, traduits en anglais, de jeunes romanciers français. Elle s'adresse aux professionnels du livre à l'étranger pour faciliter des plans d'aide à la publication.

Par ailleurs, dans le cadre de ses propres collections, Culturesfrance édite environ trente titres par an. La plupart des titres édités sont disponibles en ligne sur le site de l'agence et sont diffusés en France par la Documentation française.

Résidences d'auteurs et dialogue des cultures

Culturesfrance contribue également à la circulation des auteurs francophones à l'étranger grâce au programme des Missions Stendhal et est l'opérateur à l'international de manifestations littéraires d'envergure notamment au travers des Saisons culturelles.

Créées en 1989, les missions Stendhal apportent chaque année un soutien financier à une trentaine d'écrivains souhaitant effectuer un séjour à l'étranger pour réaliser un projet d'écriture. Il s'agit bien de bourses de création qui n'ont pas directement pour but le soutien du livre français à l'étranger, même si en contrepartie, les auteurs peuvent, le cas échéant, apporter leur concours aux actions de rayonnement et d'échanges culturels menées par les ambassades.

Les « saisons » Culturesfrance consistent à la fois en des saisons étrangères en France et françaises à l'étranger. L'accueil d'une saison culturelle en France permet à un pays étranger de présenter sur l'ensemble du territoire français les différentes facettes de sa culture. La mise en œuvre d'une saison culturelle est une opération de coopération exemplaire, qui amène à la fois les responsables officiels, les professionnels de la culture, les artistes, le public et les médias à mieux connaître la vie culturelle d'un pays partenaire.

Exemples de saisons Culturesfrance

- Saison Europe (2008)
- 400^{ème} anniversaire de Québec (2008)
- Année de la France au Brésil (2009)
- Saison Turquie en France (2009-2010)
- Année croisée France-Russie (2010)...

Opérations de promotion et participation aux salons internationaux

Chaque année, sont organisés des opérations ou événements pour promouvoir le livre et les auteurs de langue française dans un pays du Nord et un pays du Sud. Dans les Pays du Nord, ces actions de promotion sont liées à une logique de marché, tandis que dans les pays francophones du Sud elles correspondent à un enjeu de développement culturel (valorisation des productions littéraires de la francophonie du Sud, mise en place de fonds d'ouvrages édités au Sud, actions de promotion des auteurs du Sud...). Ainsi, le dispositif « Librairies francophones » permet la présentation de 3 000 à 3 500 titres francophones grâce à un stand dédié sur les Salons du livre de renommée internationale. Ces salons sont également des lieux d'échanges très fructueux entre éditeurs, via des négociations concernant l'achat de droits en particulier.

Ont eu lieu en 2009

- Festival of New French Writing de New York (février)
- Salon du Livre Francophone de Beyrouth (octobre)

Culturesfrance et la Réforme Générale des Politiques Publiques

Dans le cadre de la Réforme Générale des Politiques Publiques (RGPP), de nouvelles missions ont été transférées en gestion à Culturesfrance à compter de janvier 2009 pour offrir une plus grande cohérence au dispositif de soutien du livre français à l'étranger. Ces nouveaux programmes concernent l'aide à la cession de droits et à la traduction auprès des éditeurs étrangers et la promotion du débat d'idées dans le monde.

Programme d'aide à la publication

Ce programme a pour objectif de favoriser la diffusion de la création éditoriale française et la cession de droits des ouvrages français sur les marchés étrangers. Il bénéficie aux éditeurs étrangers désireux d'ouvrir leur catalogue à des textes d'auteurs francophones, via la traduction ou la publication locale en langue française. Selon le MAEE, entre 500 à 1 000 publications seraient soutenues annuellement au titre de ce programme.

Plan Traduire

Parallèlement aux bourses de traducteurs étrangers du Centre National du Livre, cette aide, complément du Programme d'aide à la publication, a pour objectif de développer un réseau de traducteurs professionnels du français vers les langues étrangères. Elle vise aussi à favoriser indirectement la publication d'ouvrages français à l'étranger. Destiné à accompagner les professionnels français et étrangers, ce programme, organisé en cinq zones linguistiques (russe, anglais, espagnol, arabe et chinois), se décline à travers l'élaboration de bases de données sur les traductions de et vers cinq langues (librosdefrancia, tradarabe, frenchbooknews, fulei,...), l'organisation de rencontres de traducteurs (Pékin, Guadalajara, Beyrouth,...), le financement de la traduction d'articles de revues françaises vers cinq langues. Géré jusqu'alors de manière décentralisée par les postes diplomatiques à l'étranger, ce programme a permis à ce jour la mise en place de quatre bases de données régionales, la traduction de 300 articles de revue et la participation d'une cinquantaine de traducteurs par an à des rencontres régionales.

Fonds d'Alembert

Ce programme vise à soutenir la participation d'auteurs, d'universitaires, d'intellectuels français à des colloques, des rencontres, des tables rondes ou des séminaires organisés à l'étranger avec l'appui des services culturels des ambassades de France.

Chaque année, une cinquantaine d'événements de ce type sont soutenus à travers le monde, soit la participation d'environ 250 auteurs de « non-fiction ».

Culturesfrance et les collectivités territoriales

Des collaborations entre Culturesfrance et les collectivités locales sont engagées depuis peu, notamment dans le cadre des saisons en France et des accueils d'auteurs.

Ce type de collaboration est à développer pour mutualiser les crédits et les compétences, en promouvant d'une part la structuration globale des projets à l'échelle du pays (Culturesfrance) et d'autre part l'expérience de gestion d'un territoire (collectivité territoriale).

B. Au plan de la coopération multilatérale

B.1 - La politique de la francophonie dans le domaine du livre

Par Julien Kilanga Musinde

Chef de la Division Langue Française et Langues partenaires, Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

Le contexte

Depuis ses origines, la Francophonie attache une importance capitale à la question du livre. Les différentes programmations de l'OIF depuis sa création en 1970 portent les marques de cet intérêt pour le livre et de nombreuses études ont été réalisées sur ce secteur.

Dans les années 70, l'Organisation a consacré son action à la promotion du livre francophone en termes d'écriture et de lecture – organisation des concours littéraires, aide à la diffusion d'œuvres littéraires, promotion des littératures nationales... – mais aussi au livre scolaire, via la mise en place du programme des mallettes pédagogiques, fournies à 3300 écoles en milieu rural de 1971 à 1980.

Dans les années 1980, l'Organisation change d'orientation et s'efforce, d'une part, de diffuser les fruits de ses recherches ou des recherches menées par des institutions francophones partenaires, particulièrement dans le domaine de la linguistique, des sciences tropicales et de la littérature ; d'autre part, de soutenir la production locale de matériels pédagogiques, dans plusieurs pays (Djibouti, Seychelles, Burundi, Mauritanie et Mali).

Pendant ces vingt premières années (1970-1990), les questions du livre mettent en partenariat la Francophonie et les ministères représentés par les instituts pédagogiques. Mais progressivement, l'arrivée d'un troisième

partenaire-éditeur amène à une redistribution des rôles : avec le soutien de la Francophonie, les IPN conçoivent, rédigent et parfois composent les manuels ; les éditeurs prennent en charge les manuscrits pour l'édition, l'impression et la commercialisation.

Le rôle de la Francophonie est alors d'œuvrer au « développement de l'édition en langue française », à la « constitution d'un marché du livre francophone ». Ce développement est estimé possible grâce à la mise en place de deux mécanismes complémentaires : l'octroi de subsides et la suppression des obstacles douaniers et monétaires.

Puis, l'édition scolaire et la fabrication de matériels didactiques sont inscrites dans le domaine de la stratégie d'intervention de la Francophonie. Un Fonds d'aide à l'édition et à la fabrication locale de matériels didactiques est créé, qui, en cinq ans, a permis de distribuer environ 5 millions de livres dans une vingtaine de pays du Sud, grâce à un budget annuel moyen de 1,5 millions d'euros et un prix de vente subventionné de 2,3 euros environ, soit le quart du prix du marché.

Mais le Fonds d'aide qui reposait sur les mécanismes d'abaissement de prix a surtout profité aux éditeurs installés au Nord, les seuls à avoir des projets, des moyens financiers et techniques et familiers des formulaires de demande de subvention.

Pour revenir à la vocation première de l'Organisation et soutenir le développement des industries culturelles du Sud, la Francophonie a instauré depuis 1998 une démarche volontariste et méthodique, orientée vers le soutien à l'édition du Sud.

Celle-ci s'articule autour des axes suivants :

- ❖ réserver l'accès prioritaire au Fonds d'aide aux éditeurs du Sud ;
- ❖ favoriser l'accès de ces derniers au prêt et au capital-risque ;
- ❖ favoriser un partenariat Nord-Sud ;
- ❖ renforcer la coopération Sud-Sud par la réalisation des manuels scolaires communs ;
- ❖ pratiquer des prix incitatifs à la distribution afin de sortir de la gratuité, considérée comme préjudiciable à l'émergence d'une industrie du livre au Sud.

Un dispositif global d'appui à l'édition du Sud a été mis en place. Désormais, c'est toute la chaîne du livre qui est prise en compte :

- ❖ conception de manuels par le financement des ateliers d'élaboration de manuels par les IPN ;
- ❖ la prise en charge des frais de prépresse et du premier tirage ;
- ❖ la distribution, par l'instauration d'un fonds de recouvrement qui permet de renforcer le rôle de libraires par l'apport d'une dotation initiale d'ouvrages ;
- ❖ formation dans les métiers du livre en complément de celle offerte par le CAFED, dans le but de développer un secteur professionnel de l'édition au Sud.

Une approche ambitieuse mais progressive fut mise en œuvre par étapes et dans un nombre limité de pays pour renforcer les différents maillons de leur industrie du livre.

Axes d'action au fil des programmations

La stratégie du livre de la Francophonie fut, au cours des différentes programmations, structurée en plusieurs opérations.

Avant 2004

- ❖ Soutien à la création éditoriale du Sud, grâce au fonds de soutien à l'édition et au partenariat : à noter qu'en 2000-2001, le Fonds d'aide à l'édition a été réorienté au profit exclusif du livre scolaire et pour la jeunesse.
Action d'abord ciblée sur quatre pays : Guinée, Congo, Cameroun et République Centre Africaine (sur la période 2000-2001) puis mise en place des structures éditoriales durables pour la production et la diffusion du livre du Sud dans quatre pays cibles (Bénin, Congo, Guinée et Niger) en 2002-2003.
- ❖ Promotion du livre, qui se réalise à travers la participation à des salons et à des foires du livre, au Nord et au Sud
- ❖ Appui à l'écriture et l'édition de livres pour la jeunesse, notamment grâce au Fonds d'aide au livre de jeunesse, sous forme d'appels à propositions

Chapitre 1 : l'environnement institutionnel

- ❖ Formations professionnelles et techniques aux métiers du livre, réalisées au CAFED (Centre africain de formation à l'édition et à la diffusion).
- ❖ Création de l'Association internationale des libraires francophones (AILF) lors d'un colloque international tenu en octobre 2001 à Beyrouth.
- ❖ Naissance d'un comité éditorial renforcé par le comité d'orientation du CAFED.
- ❖ Création d'un réseau de partenaires de terrain comme l'Association des éditeurs et des libraires.

Programmation 2004-2005

- ❖ Appui aux initiatives de renforcement des capacités endogènes d'édition, d'impression et de diffusion de livres, tout en soutenant la production du contenu éditorial.
- ❖ Développement par étapes d'une industrie du livre et ses différents chaînons, depuis la rédaction et la fabrication du livre jusqu'à la diffusion.
- ❖ Promotion de la création littéraire francophone grâce au soutien apporté à deux prix littéraires.
- ❖ Formation aux métiers du livre et à la circulation du livre francophone (voir à ce sujet l'action de formation du CAFED, de l'AILF et du BIEF et les actions de diffusion réalisées dans le cadre de la caravane du livre, du marché de poésie du Canada-Québec).

Programmation 2006 à 2009

Les actions ont porté essentiellement sur la promotion des auteurs et des littératures francophones par l'organisation des Prix, la participation des professionnels du livre aux foires, aux salons et aux manifestations littéraires, avec comme axes :

- ❖ Organisation des Prix littéraires (Prix des cinq continents de la Francophonie, Prix du jeune écrivain francophone, Prix de la traduction Ibn Khaldoun, Léopold Sédar Senghor) ;
- ❖ Participation des professionnels du livre aux salons, foires et manifestations littéraires et à la Caravane du livre (AILF) ;
- ❖ Formation des professionnels du livre (AILF, BIEF).

Les résultats de l'action de la Francophonie en matière de livre et de lecture

Au niveau du soutien à l'édition et de la formation

L'action positive du CAFED inscrite dans la durée a doté l'Afrique francophone des ressources humaines et des capacités éditoriales susceptibles de lui permettre d'être autonome en matière de livre. Un tissu de professionnels africains du livre a été construit. Les professionnels formés ont consolidé l'édition africaine et initié des coéditions avec l'accompagnement de la Francophonie.

Au niveau de la promotion

Le Prix des cinq continents de la Francophonie et le Prix du jeune écrivain francophone constituent les outils de promotion du livre francophone. Ils permettent d'encourager la production littéraire et de valoriser la langue française comme instrument de la créativité. À titre d'exemple en 2006, 141 romans ont été envoyés par 83 éditeurs dont les auteurs sont originaires de 31 pays. Pour le Prix du jeune écrivain francophone, 427 manuscrits en provenance de 64 pays ont été reçus, avec le Cameroun en tête. 6 lauréats originaires du Cameroun, de la Suisse, du Canada, d'Haïti, du Liban et d'Algérie ont été primés.

Au-delà de la participation des auteurs aux salons et foires et aux manifestations littéraires, il faudra étendre le cadre de leur promotion par la diffusion de leurs œuvres dans des bibliothèques scolaires.

Distribution et circulation du livre francophone

- ❖ Quatre objectifs ont été fixés pour guider l'action future de la Francophonie dans ces domaines :
- ❖ Appuyer et accompagner les éditeurs du Sud, en favorisant les partenariats Nord-Sud et la coopération Sud-Sud.
- ❖ Poursuivre le soutien à la participation des professionnels du livre aux salons, foires et manifestations littéraires.

- ❖ Assurer la diffusion des ouvrages finalistes et des lauréats du Prix des cinq continents dans des écoles et structures ciblées en partenariat avec leurs éditeurs.
- ❖ Poursuivre l'expansion des Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC) déjà au nombre de plus de 200 à travers l'espace francophone.

Les Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC) mis en place par l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) contribuent progressivement à la mise en œuvre d'une véritable politique de lecture publique dans les pays francophones du Sud. Il s'agit à l'heure actuelle de 18 pays francophones d'Afrique, de l'océan Indien, des Caraïbes et du Proche-Orient

Enjeux et objectifs

La lecture publique, c'est-à-dire l'accès aux ouvrages, aux journaux et à l'information en général, représente un enjeu majeur dans les pays en développement. Elle est un outil majeur qui vient compléter les politiques d'éducation ou d'alphabétisation. Mais le livre demeure souvent rare et inaccessible dans la majorité des pays francophones en développement. Ce que confirme Vincent Harnais, bibliothécaire au Centre culturel français de Ouagadougou, au Burkina Faso : "Ici, le salaire moyen est de 30 000 francs CFA par mois. Pour un livre de poche, que l'on peut trouver dans les quelques librairies du pays, il faut compter un prix moyen de 5 000 francs CFA. Alors que les centres culturels publics proposent, eux, un abonnement d'environ 2 000 francs CFA pour un accès aux livres illimité pendant un an". Cette situation est loin d'être un cas isolé, c'est pourquoi l'OIF développe, depuis 1986, les Clac. Ainsi, elle propose de fournir aux populations francophones du Sud les ressources éducatives et culturelles dont elles manquent.

Actions et modalités

Le principe de base repose sur une implantation locale étudiée et adaptée de centres culturels. Les Clac regroupent ou créent des infrastructures publiques autour d'une bibliothèque et d'une salle polyvalente et cherchent à répondre au mieux aux attentes des populations. Une grande attention est portée à la sélection des biens culturels proposés. Des études préalables, portant par exemple sur les systèmes éducatifs des pays bénéficiaires, sont menées avant toute installation. Par ailleurs, les ouvrages sont fournis neufs, en langues française et nationales, et édités localement si possible. Ils sont sélectionnés selon des critères liés au contexte géographique et historique, au profil des futurs usagers et aux besoins qu'ils auront exprimés. Chaque Clac dispose ainsi d'un fonds d'ouvrages spécifique à son pays, voire à sa région.

Le programme s'attache, d'autre part, à intégrer pleinement les partenaires locaux. Une condition essentielle pour l'installation durable des Clac est leur appropriation par les populations locales. Deux acteurs interviennent en partenariat avec l'OIF : l'Etat est initiateur du projet et finance une partie du budget (rémunération du personnel d'encadrement, entre autres). La collectivité locale bénéficiaire met à disposition un bâtiment adapté et se charge du recrutement du personnel et du comité de gestion du centre. L'OIF, en plus de former le personnel local, se charge de fournir les ressources aux centres : une collection de 2 500 livres destinés au prêt, des journaux et des revues locales et internationales, des jeux de société et du matériel audiovisuel (parabole, téléviseur, magnétoscope).

Le temps nécessaire à la création d'un réseau de dix Clac varie entre 12 et 24 mois. En moyenne, ce réseau coûte 450 000 euros, puis 40 000 euros par an pour son fonctionnement. Cette somme est assurée conjointement par l'OIF et le pays d'accueil.

Résultats

En 2008, 18 pays francophones possèdent au moins un réseau de Clac. Au nombre de 225, ils accueillent 170 000 abonnés et prêtent plus d'1,1 millions de livres par an.

Une évaluation annuelle des résultats faite par chaque coordinateur de Clac, permet de rendre compte de l'évolution concrète et mesurable du programme. En moyenne, 40% des populations scolaires des localités concernées sont abonnées aux Clac, alors que l'objectif initial était de 25%. Chaque réseau est susceptible de répondre aux besoins de 5 à 25 000 personnes. Et les Clac cherchent à avoir un impact social et économique décisif pour le développement de ces populations francophones. Ils interviennent dans les domaines de la jeunesse (70% des abonnés des Clac ont moins de 16 ans), de l'éducation (les élèves abonnés ont 2 à 3 fois plus de chances de réussite à leurs examens selon une étude de l'université de Ouagadougou en 2003), de l'égalité des genres (favorise l'accès au savoir pour tous) et de la santé des enfants (en servant aussi de relais à des actions sanitaires).

Partout où des Clac ont été implantés, les gouvernements des pays ont ensuite adopté de vraies politiques nationales pour favoriser la lecture publique. Cinq pays se sont ainsi dotés d'un cadre législatif approprié et d'un "Centre national de lecture publique" : la Mauritanie en 2003, Madagascar en 2004, le Burkina Faso en 2005, Haïti en 2006 et l'île Maurice en 2007. À Madagascar, la première bibliothèque francophone numérique du Sud a même été inaugurée en 2007, à Antananarivo.

Responsable du projet Clac à l'OIF : Eric Weber

Plus d'informations sur le site de l'OIF : <http://www.francophonie.org/>

En matière de livre scolaire

L'OIF a choisi de favoriser la production régionale de manuels scolaires, en prenant en compte l'ensemble de la chaîne éditoriale. L'objectif est de renforcer les capacités éditoriales nationales et/ou régionales d'élaboration et de distribution de manuels adaptés aux méthodes et aux programmes scolaires, aux contextes socioculturels et au pouvoir d'achat des populations.

Il est ainsi proposé de développer des manuels communs dans les disciplines fondamentales (lecture, mathématiques, éducation à la citoyenneté et histoire-géographie), exempts de droits, qui seront produits et distribués dans les pays. L'OIF s'attache, par ailleurs, à l'élaboration d'outils didactiques convergents – grammaires d'apprentissage, lexiques spécialisés, guides du maître – afin d'appuyer l'enseignement du français en contexte multilingue.

Globalement, l'enjeu majeur pour la Francophonie est de faire en sorte que le manuel scolaire, trop longtemps éloigné du réseau de commercialisation du livre, contribue aujourd'hui à l'essor des filières éditoriales locales.

B.2 - L'action de l'UNESCO en faveur du livre et de la lecture

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), agence spécialisée des Nations Unies, a pour mission de construire la paix dans l'esprit des hommes à travers la coopération multilatérale dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication.

Pour l'UNESCO, la diversité culturelle est une force motrice du développement et un moyen de mener une vie intellectuelle, affective, morale et spirituelle plus satisfaisante. Elle représente un atout indispensable pour atténuer la pauvreté et parvenir au développement durable.

Parallèlement, la reconnaissance de la diversité culturelle - par une utilisation novatrice des médias et des TIC en particulier - est propice au dialogue entre les civilisations et les cultures, au respect et à la compréhension mutuelle.

Ainsi, promouvoir la diversité culturelle - « patrimoine commun de l'humanité » (Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, 2001) - et son corollaire, le dialogue, constitue un véritable enjeu dans le monde d'aujourd'hui et se trouve au cœur du mandat de l'UNESCO.

Dans cette perspective, l'UNESCO œuvre à la promotion des partenariats originaux et novateurs pour développer l'industrie du livre, notamment en favorisant la diffusion des meilleures pratiques et en donnant des avis pour développer des politiques du livre et de l'édition. Il s'agit aussi d'améliorer, si besoin est, les capacités des acteurs de la chaîne du livre y compris par la traduction et la diffusion la plus large.

Sur le plan opérationnel, dans le domaine de l'édition, un soutien est apporté aux États par la mise à disposition d'expertise, l'appui technique et financier aux activités de formation et à l'expansion des foires, festivals et salons à vocation régionale ou sous-régionale dans les pays du Sud, ainsi qu'au renforcement des liens de coopération au sein de réseaux dédiés.

La promotion de la diversité linguistique constitue une autre priorité, de même que le soutien à la traduction et la valorisation des droits des auteurs et des artistes. Pour ce qui est de la traduction, l'UNESCO appuie la création et

Chapitre 1 : l'environnement institutionnel

le développement des associations professionnelles et des opportunités de formation pour les traducteurs.

L'UNESCO gère aussi l'Index Translationum, la seule bibliographie internationale des traductions, créé avant même la fondation de l'UNESCO, en 1932.

L'Index Translationum contient une information bibliographique cumulative sur les livres traduits et publiés depuis sa création dans une centaine d'États membres de l'UNESCO, soit plus de trois millions de notices dans toutes les disciplines : littérature, sciences sociales et humaines, sciences exactes et naturels, arts, histoire, etc. Les notices antérieures à 1979 peuvent être consultées sur la version imprimée, disponible auprès des bibliothèques dépositaires et de la Bibliothèque de l'UNESCO à Paris ; celles réalisées après 1979 sont disponibles en ligne, de même que la production immédiate d'un certain nombre de statistiques sur le site de l'UNESCO > Culture > Services : Databases > Index Translationum ou <http://databases.unesco.org/xtrans/xtra-form.shtml>

Historiquement, la promotion de politiques publiques en matière de livre et de lecture fait également partie du noyau essentiel de l'action de l'UNESCO. Une large majorité des lois et des mesures publiques existantes dans le monde ayant trait à la production, à la distribution et à l'utilisation de matériel de lecture, a été élaborée grâce à l'appui ou au conseil de l'UNESCO. L'organisation a également mis en place à cet effet des organismes régionaux spécialisés, comme le Centro para el fomento del libro en América latina y el Caribe (CERLALC). Dans ce contexte, l'UNESCO travaille au renforcement des bibliothèques, par la facilitation de projets dans le domaine des bibliothèques mobiles (bibliobus), et à la mise en place de bonnes pratiques partagées (Nord-Sud) dans le domaine de la donation de livre.

Hormis le dispositif « capitale mondiale du livre », en général, l'action de l'UNESCO en matière de livre et de lecture ne s'adresse pas spécifiquement aux collectivités locales. Toutefois, elle entre en convergence avec leurs initiatives en produisant des outils de formation pour les professionnels de la chaîne du livre et en organisant des campagnes et des initiatives de sensibilisation mondiale à l'importance du livre et de la lecture, comme la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur (21 avril).

Capitales mondiales du livre sélectionnées jusqu'à présent : Madrid (2001), Alexandrie (2002), New Delhi (2003), Anvers (2004), Montréal (2005), Turin (2006), Bogota (2007), Amsterdam (2008), Beyrouth (2009), Ljubljana (2010) et Buenos Aires (2011).

Les villes nominées s'engagent à promouvoir le livre et encourager la lecture durant la période couverte entre la célébration de deux Journées mondiales du livre et du droit d'auteur (23 avril).

Le comité de sélection examine les programmes des villes candidates en s'efforçant d'assurer l'implication de toutes les régions du monde à tour de rôle, en respectant plusieurs critères :

- Soumission d'un programme d'activités spécialement conçu pour la durée de la nomination de la ville gagnante et qui ne seraient mises en place qu'en cas de nomination.
- Niveau de l'implication municipale, régionale, nationale et internationale, et de l'impact des programmes.
- Quantité et qualité des activités ponctuelles ou permanentes organisées par la ville candidate en coopération avec les organisations professionnelles nationales et internationales représentant les auteurs, les éditeurs, les libraires et les bibliothécaires, dans le plein respect des multiples acteurs de la chaîne du livre.
- Quantité et qualité de tout autre projet significatif visant à promouvoir et à encourager le livre la lecture.
- Conformité avec les principes de liberté d'expression, liberté de publication et de diffusion de l'information, énoncé par l'Acte Constitutif de l'UNESCO ainsi que par les articles 19 et 27 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et par l'Accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel (Accord de Florence).

La nomination n'entraîne aucune implication budgétaire ; elle constitue un acte de reconnaissance symbolique.

Contacts:

Galia Saouma Forero, Directrice, Division des expressions culturelles et des industries créatives

Georges Poussin, Chef, Section des industries créatives pour le développement

Chapitre 2 : situations dans les pays partenaires

La coopération internationale des collectivités françaises se concentre sur un certain nombre de pays. Nous présentons ici quelques situations choisies au Maghreb, en Afrique sub-saharienne, dans la Caraïbe et en Amérique du Sud.

Dans ce chapitre, nous nous sommes efforcés de refléter la diversité géographique des zones où les collectivités territoriales françaises mènent ou ont mené des actions de coopération décentralisée, que ces dernières prennent en compte ou non le domaine du livre et de la lecture publique. Une autre condition essentielle a été l'existence d'éléments tangibles et chiffrés sur la chaîne du livre.

De plus, la présence majoritaire de présentations concernant l'Afrique s'explique par le nombre très important de coopérations vers cette zone géographique. Par ailleurs, la prédominance de pays francophones ne doit pas occulter les actions de coopération décentralisée en zones non-francophones.

Pour mieux connaître les actions de coopération décentralisée menées par les collectivités françaises, qu'elles soient en cours ou achevées, nous vous invitons à consulter l'Atlas des coopérations décentralisées et des autres actions extérieures réalisées par la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD). Chargée d'établir et de tenir à jour un état de la coopération décentralisée menée par les collectivités territoriales, la CNCD recense dans cet Atlas, de manière cartographique et en détail, à l'échelle mondiale, les actions internationales menées par les collectivités françaises.

Dans cette perspective, mentionnons également l'action de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales, Rattachée à la nouvelle Direction générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats du ministère des Affaires étrangères et européennes, la DAECT définit et met en œuvre la stratégie de soutien à la coopération décentralisée (appels à projet, fonds géographiques paritaires). Elle met en œuvre cette stratégie en complémentarité avec l'action de l'ensemble des partenaires (animation du dialogue avec les collectivités et leurs associations, animation de groupes de travail favorisant une approche partagée, développement des partenariats mutualisant notamment avec les opérateurs...).

Chapitre 2 : situations dans les pays partenaires

Ensuite, la DAECT fournit des services d'information, d'analyse et de conseils auprès des collectivités engagées à l'international. Elle met en place des outils favorisant la mise en cohérence et la mutualisation (assises bilatérales, portail de la coopération décentralisée, atlas français de la coopération décentralisée, plateforme tourisme solidaire) ainsi que des outils favorisant le développement des coopérations décentralisées (bourse-projets en ligne).

Enfin, elle contribue à l'élaboration des textes juridiques (coopération transfrontalière...) et à l'amélioration des modalités d'exercice de la coopération décentralisée.

Contact :

Jérôme Duplan

Chargé de mission à la communication auprès du Délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales

jerome.duplan@diplomatie.gouv.fr

A. Au Maghreb : l'exemple du Maroc

Données générales

Données géographiques

Capitale : Rabat

Superficie : 450 000 km² (710 000 km² avec le Sahara occidental)

Population : 33,7 millions d'habitants (juillet 2007)

Villes principales : Casablanca, Fès, Marrakech, Tanger, Meknès, Agadir, Oujda

Langue officielle : arabe

Monnaie : dirham (1 € = 11 MAD)

Données démographiques

Croissance démographique (estimation 2007): 1.52 %

Espérance de vie (estimation 2007) : 71,22 ans

Taux d'alphabétisation⁴ : 52%.

Indice de développement humain⁵ : 130ème sur 182 (0,654)

Données économiques

80% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté

PIB (en euros/2007) : 53,6 milliards

PIB/habitant (2007) : 1 725 euros

Taux de chômage (2007) : 9,8 %



Droits réservés - BIEF

⁴ Source : UNICEF

⁵ Source : PNUD 2007

La chaîne du livre, de l'édition à la distribution

Le secteur de l'édition marocaine s'est considérablement développé au cours des cinquante dernières années, notamment à partir des années 1980, qui marquent l'essor relatif de l'activité éditoriale.

Selon Hassan El Ouazzani⁶, l'analphabétisme, l'illettrisme, les conditions socio-économiques et l'arrivée du numérique déterminent l'importance toute relative de la place du livre, qui ne figure pas encore dans les habitudes de consommation au Maroc. La question serait avant tout éducative et culturelle, plutôt qu'économique.

Politique du livre au Maroc

Le développement du marché du livre n'est pas sans rapport avec la politique du livre mise en place par les autorités marocaines.

Le Maroc a ratifié en 1976 les accords de Florence⁷ sur l'importation des objets à caractère éducatif, scientifique ou culturel et il a pris la décision d'exonérer le livre de la TVA au sein du marché intérieur.

Par ailleurs, les autorités marocaines mènent depuis plusieurs années une politique ambitieuse de développement de la lecture publique. Pour contribuer à une densification du réseau de bibliothèques (autrefois essentiellement limité aux grandes villes) et ainsi lutter contre l'illettrisme et les inégalités d'accès au savoir, le ministère de la Culture s'est engagé dans l'implantation de 88 petites unités documentaires dans les communes urbaines et rurales des provinces déshéritées.

De nombreux partenariats ont également été mis en œuvre dans ce domaine avec le service culturel de l'Ambassade de France au Maroc et avec la Bibliothèque nationale de France. Enfin, des collaborations avec le monde associatif ont été entreprises. À titre d'exemple, l'Association d'Appui aux Bibliothèques Rurales (AABR), créée en 1999, agit pour la création de bibliothèques scolaires et communautaires et pour la promotion de la lecture publique en milieu rural auprès de l'opinion publique et des décideurs. Elle contribue à la professionnalisation de gestionnaires et d'animateurs des bibliothèques à travers l'organisation de sessions de formation.

⁶ Hassan Elouazzani, *Le secteur du livre au Maroc : état des lieux et perspectives*, 2009

⁷ Les accords de Florence encouragent la libre circulation des livres et d'autres biens culturels. Les pays signataires s'engagent notamment à ne pas appliquer de droits de douane à l'importation de livres et à consacrer des ressources à l'importation de livres destinés aux bibliothèques publiques.

Chapitre 2 : situations dans les pays partenaires

Les structures éditoriales au Maroc

Les premiers acteurs de l'édition ont commencé à apparaître au Maroc dans les années 1980. On en dénombre aujourd'hui entre trente et cinquante, dont une dizaine d'éditeurs francophones. L'implantation de ces entreprises est géographiquement déséquilibrée : une très grande majorité est basée à Casablanca et Rabat, mais cette prédominance s'est un peu atténuée au cours des dernières années avec l'extension du réseau des professionnels de l'édition aux autres grandes villes du pays.

Depuis 2000, le Maroc publie annuellement quelque 1 400 titres. Ce chiffre passe en dessous de 1 000 si l'on exclut les manuels scolaires et ouvrages parus à compte d'auteur. Les tirages sont en moyenne de 2 000 exemplaires qui ne s'écouleront que sur plusieurs années. Environ un tiers de cette production est en langue française.

Il existe très peu d'ouvrages scolaires francophones publiés localement au Maroc, l'immense majorité de ceux-ci étant importés. L'essentiel de la production est assuré par une demi-douzaine d'éditeurs scolaires au Maroc regroupés dans l'Association des éditeurs marocains, qui publient une vingtaine de titres par an. Les tirages de ces ouvrages sont élevés, mais les marges sont faibles car le prix est fixé par l'Etat.

Les principaux éditeurs de livres scolaires ont mis à profit la trésorerie procurée par les contrats d'Etat pour publier des ouvrages dans d'autres domaines, en particulier des livres « jeunesse ». Seul un éditeur, Yomad, s'est spécialisé dans le livre de jeunesse francophone.

Étant donnée la faible rentabilité de l'activité éditoriale, la plupart des éditeurs cumulent à la fois la fonction d'éditeur, d'imprimeur, de diffuseur et parfois de libraire. On retrouve cette même polyvalence au niveau des politiques éditoriales : face à des segments de marché beaucoup trop réduits, les éditeurs marocains ne se spécialisent pas dans un genre particulier et ont tendance, au contraire, à diversifier leurs publications.

S'il existe une spécialisation, elle est linguistique : hormis quelques exceptions (telles que les éditions du Fennec ou Tarik, qui publient parfois des ouvrages dans les deux langues), les éditeurs marocains choisissent le plus souvent de n'avoir qu'une seule langue de publication, l'arabe ou le français.

Chapitre 2 : situations dans les pays partenaires

Une autre particularité à signaler est l'importance du marché de l'auto-édition : 50 % des livres publiés au Maroc sont édités par l'auteur lui-même qui finance également l'impression et la composition.

Réseau de distribution et points de vente

Les principaux acteurs de la distribution sont : la Librairie Nationale, filiale de Hachette, Al Madariss et Lipadec (Librairie des écoles) et la Sochepresse, filiale des NMPP. La distribution est le plus souvent assurée directement par les éditeurs

On compte par ailleurs environ 500 points de vente du livre, dont 80 à 90 librairies, soit moins d'une librairie pour 350 000 habitants. Parmi ces 500 points de vente, 300 distribueraient des livres français. Ces chiffres sont cependant sujets à caution, car ils recouvrent des réalités bien différentes : sont en effet pris en compte aussi bien le marchand de journaux, voire l'épicier qui à l'occasion de la rentrée scolaire devient marchand de livres, que le véritable libraire qui veille à maintenir en permanence un fonds dans des domaines spécialisés.

Les librairies de proximité, situées dans les quartiers des grandes villes et plus encore dans les villes moyennes, sont une cinquantaine sur le territoire marocain. Leur activité de vente de livre est relativement saisonnière et se déroule principalement lors de la rentrée scolaire. En dehors de cette période, le choix proposé reste limité. Ces librairies font preuve d'une grande prudence commerciale et privilégient les pratiques permettant de retourner les invendus. Enfin, on dénombre une vingtaine de librairies générales, qui assurent activement la promotion du livre français. Elles sont basées essentiellement à Rabat et Casablanca, plus une ou deux dans chaque grande ville du pays. La seule librairie succursaliste est la Librairie des écoles de Casablanca qui possède des antennes à Fes et Meknès. Autres librairies de renom : Le carrefour des livres (Casablanca), Kalila Wa Dimna (Rabat) ou Les colonnes (Tanger). Ces librairies maintiennent en permanence un fonds dans de nombreux domaines et proposent un assortiment plus large à la clientèle que les autres points de vente.

Les foires et salons du livre au Maroc

Le marché du livre reste confiné dans une niche très exiguë. Pourtant, les salons et foires du livre connaissent de grands succès populaires.

Chapitre 2 : situations dans les pays partenaires

D'abord, le Salon International du Livre de Tanger (SILT), événement culturel phare de la région Nord, concerne chaque année une large zone géographique incluant Tanger et Tétouan mais aussi Larache, Chefchaouen ou encore Ksar El Kébir. Organisé par l'Institut français du Nord et l'association Tanger Région Action Culturelle (ATTRAC) en collaboration avec l'Ambassade de France au Maroc et le ministère de la culture marocain, le Salon prend désormais ses marques et ne cesse de progresser en termes de fréquentation, pour dépasser désormais les 10 000 visiteurs.

En 2009, la manifestation innove pour sa 13ème édition : rebaptisée pour l'occasion Salon International de Tanger des Livres et des Arts, elle se donne pour mission de rendre compte de l'essor que connaît le Maroc dans les divers domaines artistiques.

Le Salon international de l'Édition et du livre (SIEL) à Casablanca en est, quant à lui, à sa 15ème édition en 2009. Cet événement culturel majeur dont le premier eut lieu en octobre 1987, est le deuxième du monde arabe après celui du Caire, et possède la particularité d'offrir une double dimension d'expression en langue française et arabe. Ainsi, en 2008, le SIEL aurait attiré 500 000 visiteurs et occasionné la vente de 300 000 livres.

Aperçu de la lecture publique au Maroc

Par Françoise Danset

Présidente du Collectif de Bibliothécaires et Intervenants en Action Culturelle (COBIAC)

Un rapide tour d'horizon effectué aujourd'hui au Maroc révèle l'existence d'un vrai réseau de très belles bibliothèques, neuves pour la plupart, ou encore en chantier, contribuant à une sensible éclosion de l'offre de lecture publique.

La Bibliothèque Nationale Royale du Maroc

Inaugurée le 16 octobre 2008 à Rabat par Sa Majesté le Roi Mohamed VI, la BNRM est un superbe bâtiment déployé sur plus de 20 000 m² conçu par deux architectes marocains. Ouverte à la fois au grand public et aux chercheurs, elle assure toutes les fonctions d'une BN (dépôt légal, conservation et préservation, numérisation, bibliographie nationale), et celles

Chapitre 2 : situations dans les pays partenaires

d'une grande bibliothèque publique. Encore sous-utilisée et insuffisamment dotée en personnel qualifié, elle offre 300.000 documents, une salle de périodiques, un auditorium de 300 places, des espaces d'exposition et des espaces professionnels. De longues années d'un fructueux partenariat avec la Bibliothèque Nationale de France (BnF) ont permis la mise en place et l'ouverture de la bibliothèque. La BNRM a récemment rallié la Bibliothèque numérique mondiale initiée par l'UNESCO en avril 2009.

www.bnrm.ma

www.wdl.org/fr

Un réseau de bibliothèques publiques

Le tout récent réseau de bibliothèques publiques, projet-pilote mené par la coopération française et le Ministère de la Culture du Maroc a pu voir le jour dans le cadre d'un fonds de solidarité prioritaire (FSP) « Appui au développement de la lecture publique », signé fin 2002 pour une durée de 3 ans (portée à 5), apportant plus de 3 millions d'euros à un projet de 9 millions. La notion même de bibliothèque publique était largement ignorée avant ce FSP.

Projet de stratégie nationale de développement de la lecture publique, le nouveau réseau devrait à terme fusionner avec les bibliothèques existantes, environ 150 établissements d'importance et d'activité très inégales. En quelques années, le projet devait construire, équiper et ouvrir 10 médiathèques publiques et 90 bibliothèques-satellites fonctionnant en réseau autour de médiathèques-têtes de réseau. Ce projet a requis l'implication des collectivités territoriales, chargées de fournir les bâtiments, le personnel et les moyens de fonctionnement. Le Ministère de la culture assurait l'ingénierie de projet, l'assistance technique, la formation du personnel, l'achat et la mise en place les collections. L'objectif était de réaliser un véritable maillage du territoire offrant à chaque citoyen la possibilité d'accéder à une bibliothèque publique. Pour faciliter l'accès à l'ensemble des bibliothèques, un effort tout particulier a été consenti pour attirer les jeunes.

En 2009, 11 médiathèques fonctionnent dans les villes de Beni Mellal, El Jadida, Fès, Meknès, Larache, Khouribga, Ouarzazate, Oujda, Tiznit, Taza et Sala Al Jadida, ainsi que 50 bibliothèques satellites. Le budget du ministère de la culture prévoit encore la création de plusieurs médiathèques, afin qu'à terme il y ait une médiathèque dans chaque province du royaume. Ainsi, l'Agence du Sud – une des administrations de mission du pays qui en comporte trois : Nord, Sud et Orient – prévoit de créer trois médiathèques et plusieurs bibliothèques-satellites.

Chapitre 2 : situations dans les pays partenaires

Forts de cette réussite, le Ministère de la Culture, et les collectivités territoriales doivent se donner les moyens, au terme de l'aide française, de consolider et d'étendre ce jeune réseau encore fragile.

La bibliothèque universitaire

La bibliothèque universitaire (BU) connaît aussi un vrai développement, à l'image de la BU Sekkat de l'Université Hassan II, à Casablanca, en cours d'aménagement. À son ouverture prévue courant 2010, elle sera la première « vraie » bibliothèque universitaire : 7 000 m² sur trois niveaux, 950 places assises, au cœur du campus de l'université Aïn Chock. Jusqu'à présent, l'offre documentaire se résumait à quelques bibliothèques de facultés sans lien entre elles. Le nouvel établissement servira de pivot central en offrant des services et des collections destinés à l'ensemble du campus (25 000 étudiants) : un espace d'animation et de conférences, des postes informatiques avec Internet et ressources en ligne, de nombreux documents en libre accès et empruntables à domicile. L'informatisation est en cours avec le logiciel Koha, de même qu'un équipement en RFID (système d'identification à radio fréquence). La BU est pressentie pour être partenaire du projet Tempus IV, proposé par Aix-Marseille et l'Université libre de Bruxelles. La construction, d'un coût d'environ 4,5 millions d'euros, a été en grande partie subventionnée par la fondation privée de M Sekkat, qui a également fait don d'une importante collection de manuscrits. Le budget de fonctionnement sera pris en charge par la région de Casablanca et le ministère de l'Enseignement supérieur.

À Casablanca, la plus grande bibliothèque spécialisée sur le monde arabe, la Fondation Al Saoud pour les études islamiques et les sciences sociales⁸, doit son existence à un mécène, le Roi Abdullah Ibn Abdul Aziz Al Saoud. Ouverte en juillet 1985, elle assume le rôle de centre de documentation et d'animation culturelle et scientifique, contribuant ainsi à la recherche en sciences sociales et humaines et aux études arabo-islamiques, tout particulièrement au Maghreb. La médiathèque s'adresse aux étudiants de l'enseignement supérieur, aux chercheurs, aux cadres, et à tous ceux qui recherchent une documentation pour des travaux professionnels ou personnels. La bibliothèque est ouverte 56 heures hebdomadaires. Elle propose près de 600 000 documents, 100 postes de consultation Internet, une cafétéria, un auditorium, une salle des périodiques. 40 agents, dont 22 cadres y travaillent. L'informatisation est assurée grâce au logiciel DYNIX – Horizon.

⁸ En savoir plus : site Internet de la fondation Al Saoud www.fondation.org

Chapitre 2 : situations dans les pays partenaires

Autre bibliothèque spécialisée, le Centre national de documentation (CND) du Haut Commissariat au Plan⁹, créé en 1966, avait une vocation de documentation et de lecture publique. En effet, le Commissariat au Plan a longtemps abrité une bibliothèque pour la jeunesse qui avait joué un rôle de précurseur dans la ville de Rabat. L'objectif de développement de la lecture publique a été rapidement abandonné au profit de la seule recherche documentaire. Le CND a réorienté aujourd'hui ses activités dans le domaine du traitement de l'information, du service aux usagers et de la gestion d'un centre d'information et de documentation multimédia. Il propose sur son portail de recherche des veilles documentaires thématiques.

Médiathèques du réseau culturel français au Maroc

On ne manquera pas de citer, dans cet aperçu, le réseau des médiathèques des Instituts culturels français¹⁰. Il y a actuellement au Maroc huit Instituts et trois Alliances françaises dotées de médiathèques, ainsi que trois antennes. Le réseau offre 380.000 documents. Il compte 33.000 adhérents, reçoit 600.000 visiteurs, et effectue 900.000 prêts par an. Le réseau des médiathèques a ouvert son portail documentaire nommé Averroès.

Le Bureau du livre, un des services culturels de l'Ambassade, a trois missions : coordonner le réseau des médiathèques, accompagner le développement du réseau de lecture publique marocain, promouvoir les auteurs et éditeurs marocains en France et au Maroc, ainsi que le livre français au Maroc. La France a soutenu la création du réseau de lecture publique ; elle a accompagné le projet et l'ouverture de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc ainsi que les projets de bibliothèque de la Mosquée Hassan II et de la BU de Casablanca. Elle a participé à la mise en place d'un cursus de formation initiale aux métiers du livre et à la création d'une licence professionnelle avec une convention signée entre l'Université de Paris X et l'Université Ain Chock-Hassan II de Casablanca.

Pour conclure ce rapide survol, on peut dire que l'essor récent, mais très remarquable, des bibliothèques au Maroc, doit se poursuivre par un véritable développement de la chaîne du livre, dans tous ses maillons. Pour réaliser ce projet, le Maroc doit renforcer ses actions dans le domaine de l'édition et de la diffusion du livre, dans le domaine des bibliothèques scolaires et des bibliothèques publiques et dans les métiers du livre

⁹ En savoir plus : portail de recherche du Centre national de documentation (CND) du Haut Commissariat au Plan www.abhatoo.net.ma

¹⁰ Réseau des médiathèques des Instituts français www.mediatheques-france.ma

B. En Afrique sub-saharienne francophone

Contexte général

Satisfaire les besoins d'écrits pour la formation et l'information des jeunes notamment des groupes lettrés et pour renforcer les néo-alphabétisés reste un défi difficile à satisfaire pour la chaîne du livre encore embryonnaire et souvent « privée » du levier économique que représente le marché du livre scolaire et du livre pratique.

Etant donnée l'importance de certains éditeurs français, qui disposent d'une production spécialisée pour l'Afrique, en particulier dans le secteur du livre scolaire francophone, de nombreux auteurs africains se tournent de prime abord vers la France lorsqu'ils cherchent une structure éditoriale pour être publiés. En conséquence, les éditeurs scolaires et parascolaires Hatier et Edicef (Hachette International) ont développé des collections de littérature spécifiquement africaine. D'autres éditeurs ont conçu des collections spécialisées sur l'Afrique : les Editions Harmattan et Karthala (en sciences humaines et sociales), les Editions Sépia (jeunesse). On trouve de nombreuses collections africaines, notamment aux Editions Dapper, Editions Moreux, au Serpent à plumes, chez Gallimard (collection « Continents noirs »), ainsi qu'aux Editions Le Seuil. Il convient également de mentionner les Editions Présence africaine, liées à la création en 1949 de la maison franco-sénégalaise d'Alioune Diop.

Depuis l'an 2000, Kadiatou Konaré et Fabienne Yoro ont réussi à développer à Paris une maison indépendante, Cauris Editions, entièrement consacrée au monde noir. Cauris s'est associé à quatre autres petits éditeurs (Desmaret, Presses franciliennes, Presses du Village, Du Coq à l'Âne) pour assurer sa distribution dans l'espace francophone (France, Suisse, Belgique, Canada). En Afrique, les titres se retrouvent dans quelques librairies partenaires à Bamako, Cotonou, Dakar et Addis-Abeba.

Pour assurer le développement de l'édition locale, certains éditeurs ont fait le choix de la coédition. On observe tout d'abord des coéditions entre les éditeurs du Nord et ceux du Sud.

Une collection d'albums brochés pour la jeunesse Le Caméléon vert, avait été lancée en 1999 par Edicef en association avec plusieurs éditeurs africains.

Chapitre 2 : situations dans les pays partenaires

Ces coéditions peuvent être plus ponctuelles : ainsi, le roman policier pour adolescents *Rapt à Bamako* d'Alpha Mandé Diarra avait été coédité par Le Figuier et EDICEF.

Il existe également des coéditions entre des éditeurs du Sud. Ainsi, la collection *Le scribe et le griot* est coéditée par Ganndal (Guinée), Jamana (Mali) et *Le Flamboyant* (Bénin). Certaines de ces coéditions ont également été mises en place par l'Alliance des éditeurs indépendants. Le directeur de l'Alliance des éditeurs indépendants, Étienne Galliard, a ainsi organisé le réseau de soixante-dix éditeurs indépendants de quarante pays, pour promouvoir la « bibliodiversité » en permettant la mutualisation des coûts et ainsi l'adaptation des prix publics à chaque marché.

Les cessions de droits en langue française sont quant à elles quantitativement faibles.

Quant à l'accès à la lecture publique, l'engagement des acteurs de la coopération internationale tels que la Coopération française, l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Unesco mais aussi celle des collectivités territoriales et des associations de solidarité internationale pour la création et la gestion de bibliothèques et de centres de documentation permet de compenser les moyens réduits des États. Les réseaux de lecture publique mis en place avec la Coopération française ou les centres de lecture et d'animation culturelle implantés en zone rurale par l'OIF en sont les exemples les plus significatifs.

La situation de la chaîne du livre au Cameroun

Données générales

Données géographiques

Capitale : Yaoundé

Superficie : 475 442 km²

Population (en 2008) : 17,8 millions

Villes principales : Douala, Yaoundé, Bafoussam, Garoua, Maroua

Langues officielles : français et anglais

Monnaie : franc CFA (100 francs CFA = 0,15 €)

Chapitre 2 : situations dans les pays partenaires

Données démographiques

Croissance démographique¹¹ (2005): 1,8 %

Espérance de vie¹² : 50,9 ans

Taux d'alphabétisation¹³ : 67,9 %

Indice de développement humain¹⁴ : 153ème sur 182 (0,523)

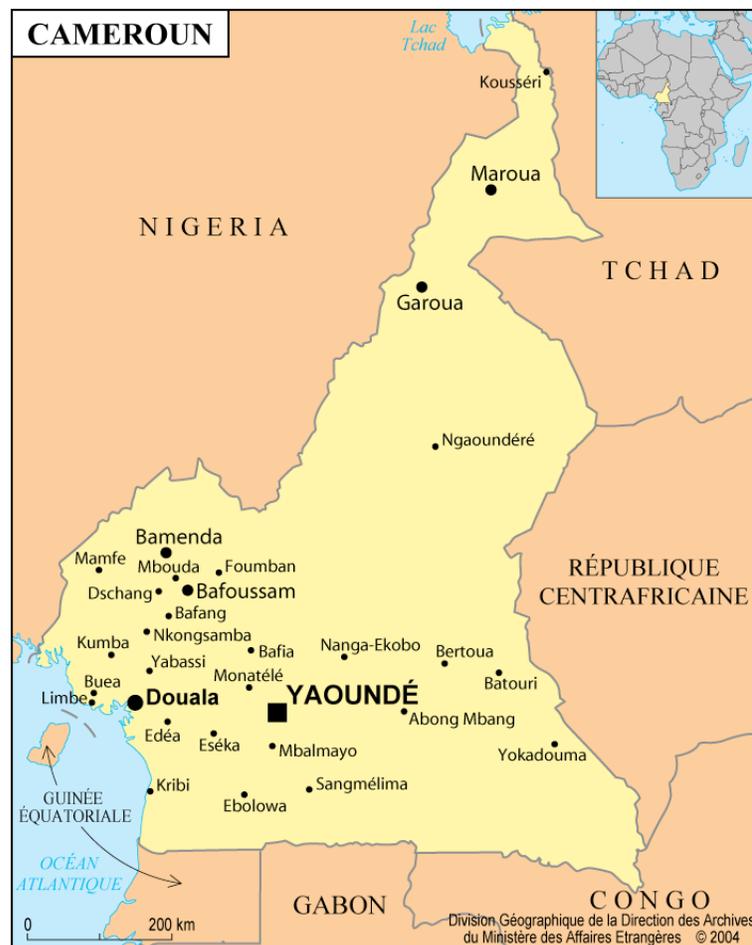
Données économiques

PIB (2008) : 20,7 milliards USD

PIB par habitant¹⁵ : 1 116 USD

Taux de croissance moyen (2000-2007) : + 0,26%

Taux de chômage¹⁶ (2007) : 21,8%



¹¹ Source : Banque mondiale

¹² Source : PNUD 2007

¹³ Source : PNUD 2007

¹⁴ Source : PNUD 2007

¹⁵ Source : PNUD 2007

¹⁶ Source : PNUD 2007

Le maillon de l'édition au Cameroun

Le secteur de l'édition camerounais est encore en phase de structuration et demeure handicapé par l'étroitesse du marché, lié à la faiblesse du pouvoir d'achat de la population locale. Selon le Réseau des éditeurs camerounais (le Rec), il y aurait 2,5 millions de lecteurs possibles au Cameroun pour le marché du livre ordinaire.

Le développement du marché du livre n'est pas sans rapport avec la politique du livre mise en place par les autorités camerounaises. Une direction du livre et de la lecture a été créée au sein du ministère camerounais de la Culture en 2005. De plus, le Cameroun est signataire des accords de Florence sur l'importation des objets à caractère éducatif, scientifique ou culturel. La TVA livre n'est pas exonérée au Cameroun et s'élève à 18,7 % ; en revanche, depuis juillet 2006, les prix de vente maxima publics des livres et manuels scolaires sont fixés par le ministère du Commerce. Cette décision, qui rencontre des résistances, est accompagnée de sanctions en cas de manquements.

Dans ce marché encore en phase de développement, le Cameroun est l'un des pays les plus importants, au 2ème rang des pays africains producteurs de livres. Le nombre de maisons d'édition reste cependant relativement faible : on en dénombrait à peine une dizaine en 2004, la plupart créées dans les années 1990 et concentrées dans quatre villes : Yaoundé, Douala, Buea et Bafoussam.

Les contraintes qui pèsent sur les éditeurs les conduisent à orienter leur catalogue. Certains d'entre eux sont généralistes, comme les éditions CLE, l'une des premières maisons d'édition francophone d'Afrique (fondée en 1963) et l'une des plus importantes, qui dispose d'un catalogue qui couvre la littérature, la jeunesse, le scolaire, les sciences humaines et sociales. D'autres éditeurs, en revanche, se spécialisent : les Presses universitaires d'Afrique sont ainsi spécialisées dans les sciences sociales, tandis que les Editions Akoma Mba publient essentiellement de la littérature jeunesse.

D'une manière générale, les tirages vont rarement au-delà de 1 000 exemplaires. Les ouvrages les plus populaires s'écoulent par la suite au rythme d'une centaine par an.

Autre tendance assez forte, la production à compte d'auteur, qui voit les auteurs délaissés par les éditeurs traditionnels au profit d'imprimeries qui assurent

Chapitre 2 : situations dans les pays partenaires

la fabrication des ouvrages sans l'avis d'un comité éditorial professionnel. La part d'édition d'imprimerie augmente donc, mais au détriment de la qualité .

Il convient également de citer les associations d'éditeurs et de libraires d'Afrique qui comprennent le Cameroun : 6 éditeurs camerounais sont membres d'Afrilivres, association d'éditeurs d'Afrique francophone subsaharienne ; plusieurs d'entre eux sont également membres de l'Apnet (pour l'édition locale en Afrique) ou de l'alliance des éditeurs indépendants. Deux associations d'éditeurs existent au Cameroun : l'Association des éditeurs du Cameroun (AEC) et le Réseau des éditeurs du Cameroun (REC).

Les ouvrages publiés sont :

- ❖ le livre scolaire : Le marché du livre scolaire représente environ 10 milliards de francs CFA (15 millions d'euros), mais la part des éditeurs locaux dans cette production est relativement faible et en baisse (22,7 % en 1994-1995, 12,7 % en 2004-2005). L'institut national de la statistique estime quant à lui que les Camerounais dépensent annuellement 42 milliards de francs CFA pour acquérir des livres scolaires, selon l'enquête camerounaise des ménages (Ecam II) réalisée en 2001.
- ❖ la littérature : la part la plus importante des ouvrages publiés par des éditeurs camerounais est consacrée à la littérature, soit près de la moitié des livres disponibles en 2004, selon le catalogue Afrilivres.

Distributeurs et libraires au Cameroun

Les réseaux de distribution sont très lacunaires en Afrique, en particulier lorsque la distribution des manuels scolaires se fait gratuitement par des organismes d'Etat. Tel n'est pas le cas du Cameroun qui a privatisé son principal fabricant de livres scolaires, le CEPER, en 1998, ce qui a nécessité de mettre en place des organismes de distribution dans chacune des cinq régions du pays.

Le Cameroun est un des pays d'Afrique francophone qui dispose du meilleur réseau librairies. On dénombre cinq librairies principales à Yaoundé, parmi lesquelles La librairie des peuples noirs fait figure d'institution locale, tout comme la Librairie Clé ou Saint-Paul. Douala, capitale économique du pays, dispose de quatre grandes librairies.

On peut distinguer différents types de points de vente :

- Les librairies évangéliques : celles-ci occupent une place importante dans l'accès au livre en Afrique. A l'origine, ces librairies ne vendaient

Chapitre 2 : situations dans les pays partenaires

que des ouvrages scolaires et religieux, mais le succès a permis à certaines d'entre elles de se transformer en librairies générales. On trouve également des librairies évangéliques à la tête de petits réseaux de librairies autonomes rattachées aux paroisses des villes moyennes où elles sont implantées.

- Les libraires indépendantes : il s'agit d'un secteur récemment développé par de jeunes entrepreneurs volontaires et ambitieux, qui ont lancé plusieurs librairies de ce type telles la Librairie jeunesse à Douala. Nombre de ces librairies sont membres de l'Association internationale des libraires francophones.
- Les librairies « au poteau » : la vente d'ouvrages sur les trottoirs des villes fait partie du commerce informel du livre en Afrique noire. Les librairies improvisées sont le fait de commerçants à l'activité soit permanente au travers de petites échoppes (livres divers à destination populaire, romans sentimentaux, policiers ou bandes dessinées, livres pratiques), soit temporaire lors de la rentrée des classes. Les livres vendus sont souvent d'occasion, achetés en France en tant qu'ouvrages soldés ou rachetés à leurs clients pour être revendus. Ces livres sont vendus à un meilleur marché, de sorte que ce type de commerce concurrence fortement les librairies officielles, en particulier sur le livre scolaire où le prix est normalement fixé par l'Education nationale.

Certains éditeurs français ont conçu une offre spécifiquement destinée à l'Afrique noire. Ceci concerne en particulier des acteurs du livre scolaire (Nathan, Edicef, Hatier International), mais également des collections de livres de poche, des livres jeunesse, des dictionnaires et des atlas.

Ensuite, la solution de la coédition a la faveur de nombreux éditeurs car elle favorise le partage des tâches, l'échange de techniques et de compétences diverses, tout en garantissant une sociabilité interprofessionnelle. Elle permet en outre de réaliser des économies d'échelle en mutualisant les frais de droits d'auteur, de prépresse, de fabrication, de transport, de stockage, etc. Certaines de ces coéditions sont montées par les éditeurs français, soit avec un seul éditeur camerounais, soit avec plusieurs éditeurs africains (Guinée, Côte d'Ivoire, Mali) dont un camerounais. Ce fut notamment le cas de la collection d'albums jeunesse intitulée Le Caméléon vert, lancée en 1999 par Edicef avec plusieurs éditeurs africains.

Bibliothèques et lecture publique au Cameroun

Grâce à deux conventions de partenariat en 1987 et en 1993, la Coopération franco-camerounaise a mis en place un réseau de lecture publique dirigé par une bibliothèque pilote : la Centrale de Lecture Publique. L'objectif était de bâtir des bibliothèques pilotes provinciales et tout un réseau de bibliothèques municipales à travers le pays, sur le modèle des BDP françaises. Mais aujourd'hui, ce réseau se trouve à l'abandon, sans moyen financier, même si quelques sites, tels que la Centrale de Lecture Publique, la Bibliothèque Pilote Provinciale de N'gaoundéré ou celle de Limbé parviennent encore à maintenir une activité relative.

Quelques bibliothèques privées et associations engagées dans le développement et la promotion de la lecture ont émergé dans les grands centres urbains, parvenant à fonctionner grâce à des dons et des partenariats. Elles sont le fruit de l'investissement d'ONGs, d'associations de droit local ou étrangères, de fondations, etc. : association Awocamford, compagnie Feugham, association Livre ouvert, Doual'Art, le CLAC, La Maison des Savoirs, la Ronde des Poètes, la Fondation Paul Ango Ela, la bibliothèques « les Lucioles »...

Concernant les bibliothèques, chaque établissement est supposé avoir une bibliothèque scolaire et une part de son budget doit être consacrée à l'achat d'ouvrages. En réalité, ce budget est infime ou inexistant, ce qui ne permet même pas l'abonnement aux journaux locaux et un approvisionnement exceptionnel, quand il existe.

Dans les universités camerounaises, les bibliothèques ont connu un fonctionnement comparable à leurs homologues françaises jusqu'en 1987. Mais la crise universitaire des années 1990 a conduit à une forte dégradation des bibliothèques. Aujourd'hui, le problème des acquisitions se pose fortement, en raison de budgets limités alloués par l'académie et une dépendance, de ce fait, de l'apport extérieur (bailleurs, dons privés...).

Par ailleurs, l'édition universitaire locale est rare au Sud-Ouest car les éditeurs (Cosmos, Macmillan, Cambridge, Anucam) concentrent leur production sur les études primaires et secondaires, tandis que les contacts avec l'édition universitaire francophone (PUY, PUCAC, AES) sont assez rares. Dans les villes universitaires de Yaoundé, Douala, Dschang, Buéa, ce sont les Alliances franco-camerounaises et les Centres Culturels Français dont le

Chapitre 2 : situations dans les pays partenaires

public est à 85 % scolaire et universitaire qui viennent en appui, voire en substitution, aux bibliothèques universitaires.

Les bibliothèques camerounaises qui ne travaillent pas toujours directement avec les éditeurs mais par l'intermédiaire des libraires ou des diffuseurs, font face à un problème d'information important. L'édition locale est souvent peu présente en dehors de la ville où l'éditeur officie et les bibliothèques peuvent ne pas disposer des ouvrages publiés au Cameroun, n'étant pas informées des nouveautés.

L'animation en bibliothèques est encore peu développée au Cameroun. Cela suppose que le livre aille vers les populations, afin d'inciter de nouveaux publics à venir dans les bibliothèques. De façon informelle, en porte à porte ou dans des lieux publics (marchés, bars, aéroports...), les expériences fructueuses pour promouvoir le livre et la lecture ne manquent pas. Lecture, conte, théâtre sont autant de moyens de rendre le livre plus proche des populations.

L'implantation de bibliothèques adaptées dans les zones périphériques et populaires, à l'exemple de la Maison des Savoirs, du CLAC, de la bibliothèque « Les lucioles » à Yaoundé sont prometteuses : cinéma, lecture, conte, poésie, permettent de créer des événements dans ces lieux.

L'exemple de l'association Feugham située à Bafoussam semble intéressant à ce sujet. Ayant acheté une Renault 4L, son objectif est de circuler dans les quartiers populaires de Bafoussam et dans les villages environnants pour apporter de la lecture aux jeunes là où ils se trouvent. Pour chacun des 2 000 livres qui seront mis à la disposition du public, une petite note de lecture sera réalisée. Une autre association, Livre Ouvert, à Douala organise fréquemment des lectures en plein cœur du grand marché de Mboppi.

La situation du livre et de la lecture au Mali

Données générales

Données géographiques

Capitale : Bamako

Superficie : 1 241 231 km²

Population (en 2008) : 13,4 millions

Villes principales : Ségou, Sikasso, Mopti, Gao, Kayes

Chapitre 2 : situations dans les pays partenaires

Langue officielle : français

Monnaie : franc CFA (100 francs CFA = 0,15 €)

Données démographiques

Croissance démographique¹⁷ : 3% par an

Espérance de vie¹⁸ : 48,1 ans

Taux d'alphabétisation¹⁹ : 26,2 %

Indice de développement humain²⁰ : 178ème sur 182 (0,371)

*Données économiques*²¹

PIB : 6,9 milliards USD

PIB par habitant : 556 USD

Taux de croissance moyen (2000-2007) : + 2,30%

Taux de chômage (2007) : 24,9%



¹⁷ Source : Banque mondiale 2007

¹⁸ Source : PNUD 2007

¹⁹ Source : PNUD 2007

²⁰ Source : PNUD 2007

²¹ Source : PNUD 2007

Chapitre 2 : situations dans les pays partenaires

Le marché du livre au Mali s'est longtemps concentré autour d'une seule maison d'édition étatique, les Editions imprimerie du Mali (ou Editions Populaires du Mali), et d'une seule librairie, la Librairie populaire du Mali. Puis dans les années 70, le Mali s'est doté d'une seconde maison d'édition, en tant que filiale des Nouvelles Editions africaines créées par Léopold Sédar Senghor en 1972, avec le soutien d'Hachette.

L'ouverture du marché du livre au Mali, avec l'arrivée d'initiatives privées dans le secteur de l'édition et de la librairie, intervient justement à cette période. Les Editions Jamana voient le jour en 1986, bientôt rejointes par les Nouvelles Editions maliennes, issues de la dissolution des Nouvelles Editions africaines en 1988. D'autres maisons d'édition aujourd'hui réputées au Mali, les Editions Donniya et les Editions du Figuier, voient le jour respectivement en 1996 et 1997.

Dans le marché de l'édition africaine encore balbutiant (environ 1% de la production éditoriale mondiale pour 13 % de la population mondiale), le Mali est le 5ème pays producteur de livres en Afrique subsaharienne.

Les maisons d'édition apparues à Bamako au cours des dernières années sont confrontées à des problèmes de formation, de diffusion et de promotion et mènent des politiques éditoriales très fragiles : faiblesse des tirages, peu de catalogue.

Ces difficultés sont essentiellement liées à la modicité des ressources financières, ainsi qu'à l'insuffisance des moyens matériels et techniques nécessaires à l'activité éditoriale. La vétusté du secteur de l'imprimerie pose en particulier d'immenses problèmes à l'ensemble des acteurs des métiers du livre.

À cela s'ajoute le fait que Mali n'a pas signé les accords de Florence ni le Protocole de Nairobi. En conséquence, les coûts exorbitants des intrants (papier, encre, colle...), tous importés, expliquent aussi bien le faible tirage des ouvrages (25 000 en moyenne) que la cherté du livre. De plus, le déficit d'information et de formation des libraires leur fait parfois ignorer les deux avantages financiers auxquels ils peuvent accéder, à savoir une remise allant jusqu'à 38 % par les diffuseurs français sur l'achat en gros de livres et de subventions de 20 % du coût du transport accordée au Mali par certains transporteurs.

Un roman coûte ainsi entre 1900 et 3000 Francs CFA (entre 3 et 5 euros), et les tirages, pourtant modestes, mettent souvent près de trois ans à s'écouler. Il convient de rappeler l'importance du piratage par la photocopie qui cause un préjudice important aux éditeurs et aux libraires maliens. Selon des

Chapitre 2 : situations dans les pays partenaires

professionnels du secteur, la ratification par le Mali de la Convention de Florence pourrait faire baisser d'environ 25 % le prix des livres.

Une politique du livre existe au Mali. Ainsi, le livre est exonéré de TVA et un important programme de développement de la lecture publique est conduit aujourd'hui par le Centre National de la Lecture Publique, qui a remplacé l'Opération Lecture publique. Dans le cadre de ce programme, 52 bibliothèques ont vu le jour un peu partout dans le pays, tandis que le Mali finance l'achat de milliers d'ouvrages à destination des bibliothèques de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

Le Ministère malien chargé de la Culture a demandé l'appui de la coopération française en octobre 1998 pour la mise en œuvre d'un projet dénommé « Aide au livre et à la lecture au Mali ». Il a renforcé les acquis de l'Opération Lecture Publique et permis de prendre en compte les bibliothèques privées « fiables » (confessionnelles ou associatives) tout en appuyant aussi les éditeurs et les libraires pour une production de livres de qualité.

D'autres opérations ont été mises en place, comme l'opération « 100 000 livres » réalisée grâce à l'appui financier de la Banque mondiale (environ 800 millions de Fcfa) et de la Coopération française. Elle a permis de doter les centres de documentation et d'information (CDI) des établissements publics. Cette coopération s'est articulée autour de trois axes prioritaires : l'équipement des bibliothèques scolaires, l'informatisation du secteur par la réalisation des cotes sur support numérique, la mise à disposition de fonds de livres selon les normes retenues par la Cellule des bibliothèques scolaires. Elle a assuré enfin la formation des bibliothécaires responsables de la bonne gestion des livres.

On compte une dizaine d'éditeurs maliens, principalement basés à Bamako. Quelques-uns d'entre eux ont une réelle importance aujourd'hui dans la production éditoriale malienne. Ils manquent cependant de soutiens institutionnels et financiers. On peut citer, à titre d'exemple, les éditions Jamana, les éditions Donniya ou encore les éditions Le Figuier. Les autres maisons d'édition n'ont fait paraître qu'entre 3 et 10 ouvrages et sont relativement spécialisées : Editions Teriya (jeunesse, littérature, sciences humaines, théâtre), Editions Fayida (jeunesse).

Les ouvrages publiés concernent essentiellement la littérature jeunesse, ainsi que les sciences sociales et la littérature générale. Le secteur du livre scolaire représente 80 % du marché du livre au Mali. En ce qui

Chapitre 2 : situations dans les pays partenaires

concerne le marché du livre francophone, une large part est fournie par des éditeurs français (Edicef, Editis). A noter également que ce marché est l'objet de négociations directes entre les éditeurs et l'Etat et échappe totalement aux libraires.

Le Mali bénéficie de l'un des meilleurs réseaux de librairies en Afrique francophone. Bamako compte ainsi une douzaine de librairies moyennes. Dans les capitales régionales, notamment à Kayes, Sikasso, Mopti, Koulikoro et Tombouctou, il n'existe pas de librairies professionnelles : un même commerce réunit souvent librairie, papeterie et même quincaillerie.

Les librairies de taille moyenne sont nombreuses à Bamako. En effet, depuis une quinzaine d'années, de jeunes entrepreneurs volontaires et ambitieux se sont lancés dans la librairie. On peut nommer ainsi les librairies Publ'Image, Lipage, Jamana et plus récemment Terre des mots et Nouvelle librairie du Mali, mais aussi Deves et Chaumont, Librairie Universitaire Ibrahima Baba Kake, Librairie Ba, Librairie Bam Lecture, Librairie d'Afrique, Librairie du Soudan, Librairie Petit Prince, Librairie Nakalan, Librairie Traoré... Ces librairies sont de différents types : certaines sont spécialisées dans le livre scolaire et universitaire et subventionnées par le Programme Plus (Lipage, Publimage, Librairie d'Afrique, Jamana), deux librairies générales à l'Hôtel de l'Amitié et au Grand Hôtel, bien achalandées, sont réservées à une clientèle plus aisée. Les autres subsistent en général grâce à leur rayon papeterie. La plupart de ces librairies bénéficient des commandes institutionnelles qui représentent souvent une grande partie de leur chiffre d'affaires et leur permettent de maintenir une activité.

La vente d'ouvrages sur les trottoirs des villes fait partie du commerce informel du livre au Mali, comme dans toute l'Afrique noire. Les librairies par terre tirent avantage de ne pas être soumises aux taxes et de n'avoir pas la charge d'un loyer comme une librairie traditionnelle.

C. En Amérique du Sud

La situation du livre et de la lecture publique au Brésil

Par Rafaela Jaccoud Vincensini

Ancienne coordinatrice chargée de l'Economie du Livre au sein de la Coordination générale du livre et de la lecture du ministère de la Culture du Brésil, spécialiste de la gestion de projets de coopération internationale dans les domaines de la culture, de l'éducation et du développement



Données générales

Données géographiques

Capitale : Brasilia

Superficie : 8 511 965 km² (quinze fois la France), 5ème rang mondial

Population(en 2008) : 195 millions, 6ème rang mondial

Villes principales : Sao Paulo, Rio de Janeiro, Belo Horizonte, Porto Alegre, Salvador de Bahia, Fortaleza, Curitiba, Recife, Belem...

Langue officielle : portugais

Monnaie : real (1 € = 2,56 real)

Données démographiques

Croissance démographique (estimation 2008): 1,26 %

Espérance de vie (estimation 2007) : 68,5 ans (hommes), 76,6 ans (femmes)

Taux d'alphabétisation²² : 89 % (taux officiel)

Indice de développement humain²³ : 75ème sur 182 pays (0,813)

Données économiques

PIB (2008) : 1314 milliards de dollars (10ème rang)

PIB par habitant (2008) : 6 600 dollars

Taux de croissance (2008) : +5,9%

Taux de chômage (2008) : 7,9%

Situation de la chaîne du livre

Le marché éditorial brésilien est en pleine croissance. Selon l'étude Production et ventes du secteur éditorial brésilien 2007, diffusée par la Chambre brésilienne du livre (CBL) et le Syndicat national des éditeurs de livres (SNEL), il a connu une hausse de 6,4 % entre 2006 et 2007, avec un chiffre d'affaires total d'environ 812 millions d'euros en 2007, contre près de 763 millions d'euros l'année précédente. Plus de 200 millions d'exemplaires ont été commercialisés, ce qui a représenté une évolution positive de 8,2 % des ventes par rapport à 2006. Quant à la production, elle a augmenté de 9,5

²² Source : Ministère français des affaires étrangères et européennes, 2009

²³ Source : PNUD 2007

Chapitre 2 : situations dans les pays partenaires

% - avec plus de 351 millions d'exemplaires édités en 2007 -, plaçant le Brésil parmi les huit principaux producteurs de livres du monde.

Si ces données suggèrent que le livre, au Brésil, se porte bien financièrement, elles ne rendent toutefois pas compte des distorsions du marché éditorial, qui se caractérisent par une tendance à la concentration et à la privatisation. En effet, parmi les 545 maisons d'édition affiliées à la CBL ou au SNEL en 2007, seulement 13 d'entre elles avaient un chiffre d'affaires supérieur à 17,8 millions d'euros par an. À l'autre extrême, 417 éditeurs avaient un chiffre d'affaires inférieur à 356 000 euros par an. Le processus d'achat et de fusion des maisons d'édition s'est accéléré avec l'arrivée de groupes étrangers au début des années 2000. Aujourd'hui, bien que près de 2 000 maisons d'édition soient répertoriées dans le pays, seulement 545 ont une activité régulière, avec une publication supérieure à 10 000 exemplaires par an²⁴.

Parmi les facteurs qui pourraient expliquer la période de prospérité vécue par la chaîne du livre au Brésil, nous pouvons citer : le développement de la scolarité et l'augmentation des revenus; la chute du dollar, qui entraînerait la diminution du coût de certains apports fondamentaux, tels que les droits d'auteurs étrangers; les nouvelles stratégies liées à la diffusion du livre, notamment un plus grand investissement en marketing et l'organisation d'événements qui attisent la demande ; la diversification des points de vente de livres. Bien que les librairies demeurent le principal canal d'écoulement de la production (47,6 % des ventes ont été réalisées en librairie en 2007), les livres sont désormais présents dans les supermarchés, les grandes surfaces, les papeteries, les kiosques à journaux, les églises, voire même dans les catalogues de certaines entreprises de cosmétiques. Entre 2006 et 2007, la participation de l'Internet dans le total des ventes est passée de 0,4 % à 1,7 %. Bien que faible en chiffres absolus, cette évolution correspond à une augmentation de 285 %. La vente à domicile a également connu une hausse, avec presque 200 millions d'exemplaires commercialisés en 2007.

Malgré l'évolution de la chaîne du livre, le Brésil demeure un pays avec un faible lectorat. Le taux de lecture annuel est de 4,7 livres par habitant. Toutefois, selon une étude nationale diffusée en 2008²⁵, 3,4 livres lus par habitant chaque année seraient des ouvrages recommandés par l'école. Autrement dit, le nombre d'œuvres lues en dehors des établissements scolaires serait de seulement 1,3 par habitant chaque année. En plus du taux

²⁴ *Produção e Vendas do Setor Editorial Brasileiro 2007*. CBL/SNEL. São Paulo, 2008

²⁵ *Retratos da Leitura no Brasil*, org. Galeno Amorim. São Paulo, Imprensa Oficial/Instituto Pro-Livro, 2008

Chapitre 2 : situations dans les pays partenaires

élevé d'analphabétisme fonctionnel observé dans le pays²⁶, le livre est confronté à la concurrence d'autres moyens d'accès à l'information et à la connaissance, notamment la télévision, la radio et les magazines. Cependant, c'est son prix qui semble véritablement constituer une barrière à son développement. En effet, alors que le salaire minimum au Brésil est de 165,6 euros par mois, le prix moyen du livre est supérieur à 10 euros. Ainsi, bien que les familles brésiliennes dépensent par mois une moyenne de 4,4 % de leurs revenus en biens culturels²⁷, l'achat de livres est de seulement 1,2 par habitant/an. Selon l'étude *Retratos da Leitura no Brasil*, 49 % des livres sont entre les mains de 10 % de la population.

Au faible pouvoir d'achat de la population s'ajoute le fait que l'accès à la lecture est encore insuffisant. À titre de comparaison, le nombre de bibliothèques publiques pour 100 000 habitants est de 7 au Mexique, de 5 en Uruguay et de 3 au Brésil²⁸. En 2006, l'Association nationale des libraires (ANL) répertoriait 2 676 librairies, concentrées dans 600 municipalités brésiliennes – alors que pour répondre à une population de pratiquement 180 millions d'habitants, il en faudrait idéalement 10 000. Des cinq macro régions brésiliennes, les régions Sud-Est et Sud sont les mieux équipées à la fois en librairies et en bibliothèques. Parmi les 661 municipalités (sur 5 565 dans le pays) toujours dépourvues de bibliothèques publiques en 2008, 452 sont situées dans la région Nord-est et seulement 20 dans le Sud-est.

Politique nationale du livre et de la lecture

Sous le gouvernement de Luiz Inacio Lula da Silva (élu en octobre 2002), la culture a, pour la première fois, été officiellement reconnue comme facteur de développement social et comme élément de renforcement de la citoyenneté. Intégrée à l'Agenda social du gouvernement fédéral, elle s'est vue attribuer un budget exceptionnel pour la période 2007-2010. Dans ce nouveau contexte, le livre et la lecture ont acquis une importance jusqu'alors inédite au sein des politiques culturelles. En effet, ce n'est qu'en octobre 2003 que le pays se dote d'une loi du livre, qui institue la politique nationale du livre et dont les objectifs mènent à l'élaboration d'un Plan national du livre et de la lecture (PNLL), lancé en 2006 conjointement par les ministères de la Culture et de

²⁶ En 2005, l'étude *Indicador Nacional de Alfabetismo Funcional* (INAF) révélait que seulement un Brésilien sur quatre avaient une "habileté pleine" à comprendre des textes plus denses.

²⁷ *Sistema de Informações e Indicadores Culturais*. Instituto Brasileiro de Geografia e Estatísticas (IBGE)/Ministério da Cultura, 2006.

²⁸ International Federation of Library Associations (IFLA)/ International Standards Organisation (ISO)/ UNESCO, Août 2008

Chapitre 2 : situations dans les pays partenaires

l'Education. Auparavant, l'action gouvernementale se concentrait sur la lutte contre l'analphabétisme, la distribution de livres scolaires²⁹ et le développement du réseau de lecture publique. Elle vise aujourd'hui à s'organiser de manière plus systématique autour de quatre axes d'intervention :

- ❖ Démocratisation de l'accès au livre et à la lecture ;
- ❖ Promotion de la lecture et de la formation de médiateurs ;
- ❖ Valorisation du livre et communication ;
- ❖ Développement de l'économie du livre.

Le budget attribué au ministère de la Culture au titre de l'Agenda social a été destiné en grande partie à la démocratisation de l'accès à la culture. La priorité est désormais de faire parvenir la culture dans les zones d'exclusion sociale. Ainsi, concernant le livre, le ministère de la Culture s'est donné comme premier objectif de créer des bibliothèques dans les 661 municipalités n'en disposant pas encore. Deuxième objectif, en partenariat avec les collectivités territoriales: initier la modernisation des bibliothèques publiques, ce qui signifie l'acquisition de documents, de mobilier et de matériel informatique, mais aussi – et surtout – un changement de conception des bibliothèques. Un grand travail doit être réalisé pour les transformer en lieux vivants, avec une programmation plus attrayante et une dynamique plus participative. Dans les métropoles présentant les taux de violence les plus élevés, d'importants investissements sont prévus pour convertir certaines bibliothèques en grands pôles culturels qui aient un impact sur l'environnement social et qui soient de véritables lieux de rencontre. Mais étant donné que 73 % des Brésiliens ne fréquentent pas les bibliothèques publiques, la politique de promotion de la lecture se doit de conquérir de nouveaux espaces. Ainsi, le ministère de la Culture s'est donné comme troisième objectif, d'ici 2010, la labellisation et la mise en réseau d'au moins 1500 Points de lecture (bibliothèques populaires), des centres de lecture ou des initiatives de promotion de la lecture développés par des associations, des syndicats, des ONG, des pouvoirs locaux, des groupes d'individus... au sein des communautés, des prisons, des hôpitaux, des églises, des favelas et dans les zones rurales.

²⁹ La bonne performance de la chaîne du livre en 2007 résulte en bonne partie du programme d'acquisition et de distribution de livres scolaires du ministère de l'Education. Effectivement, le poids des achats gouvernementaux sur le marché représente aujourd'hui près de 40 %, ce qui fait du gouvernement brésilien l'un des principaux acheteurs de livres au monde. En 2008, 139,3 millions d'exemplaires ont été acquis en vue de leur distribution auprès des élèves des écoles publiques.

L'organisation administrative

Le Brésil est organisé sous forme de fédération. La Constitution brésilienne établit les compétences exclusives, communes et concurrentes des différentes entités de la fédération: Union, Etats et Communes. Ces entités sont dotées d'autonomie administrative et politique, pouvant légiférer sur leur organisation et pour instituer et percevoir des impôts, à travers leurs organes législatifs.

Au niveau fédéral, la politique du livre et de la lecture est menée conjointement par les ministères de l'Education et de la Culture. Dans les Etats, la politique régionale du livre et de la lecture est généralement exercée par les secrétariats à la Culture, auxquels sont rattachés les Systèmes régionaux des bibliothèques publiques. Dans les Communes, la politique locale du livre et de la lecture est exercée par les secrétariats municipaux à la Culture ou à l'Education. Aujourd'hui, au moment de leur création, les bibliothèques publiques municipales reçoivent du ministère de la Culture un fonds d'ouvrages de 2 000 titres, en plus du mobilier et de l'équipement informatique. En contrepartie, la mairie doit céder un espace minimum et engager le personnel nécessaire au fonctionnement. Certains Etats et municipalités ont voté leur propre loi du livre et de la lecture.

À partir de juillet 2009, les actions de promotion du livre et de la lecture du gouvernement fédéral (modernisation des bibliothèques, Points de lecture...) seront décentralisées. Les Etats recevront du ministère 2/3 des ressources financières, qu'ils compléteront. Ils choisiront avec le ministère les communes prioritaires. Cette nouvelle dynamique laisse entrevoir de nouvelles opportunités d'intégrer le livre et la lecture dans les actions de coopération décentralisée parmi les thèmes prioritaires définis lors des rencontres de la coopération internationale décentralisée franco-brésilienne. Enfin, une approche transversale permettrait un dialogue avec les domaines de la culture et de l'inclusion sociale, de la jeunesse et de l'éducation, du développement urbain et des échanges scientifiques, technologiques et universitaires (formations en bibliothéconomie, numérisation de fonds bibliographiques et documentaires...).

Chapitre 2 : situations dans les pays partenaires

Un regard sur le livre et les bibliothèques au Pérou

Par **David-Jonathan Benrubi**

Archiviste-paléographe, directeur de la Médiathèque municipale classée de Cambrai



Données générales

Données géographiques

Capitale : Lima

Superficie : 1 285 220 km²

Population (en 2008) : 27,9 millions (32,1% de moins de 15 ans ; 5,1% de plus de 65 ans)

Villes principales : Arequipa (0,9 million), Trujillo (0,8 million)

Chapitre 2 : situations dans les pays partenaires

Langue officielle : espagnol, et, dans les régions où elles prédominent, le Quechua, l'Aymara et les langues amazoniennes
Monnaie : Nouveau Sol (1 nouveau sol = 0,235€ au 3/07/2009)³⁰

Données démographiques

Croissance démographique (2007)³¹ : 1,6 % par an

- Espérance de vie (estimation 2007) 71 ans
- Taux d'alphabétisation : 91% (hommes), 80% (femmes)
- Taux de scolarité (2005)³² :
 - au niveau primaire : 96 % (moyenne Am. Latine-Caraïbes : 94 %)
 - au niveau secondaire : 70 %
 - au niveau supérieur : 34 %

Taux d'alphabétisation (2005)³³ :

- adultes (plus de 15 ans) : 89,9 %
- jeunes (15 à 24 ans) : 96 %

Indice de développement humain³⁴ : 78ème sur 182 pays (0,806)

Données économiques

PIB (2008)³⁵ : 127 milliards de dollars

PIB par habitant (2008)³⁶ : 3 990 dollars

Taux de croissance (2008) : +9,8 %

Taux de chômage (2008) : 8,4 %

Le Pérou présente un niveau de développement parmi les plus bas d'Amérique latine. Il se caractérise par une géographie physique et humaine très hétérogène, et dispose d'un État et d'une classe politique faibles, dans une nation éclatée. Si le pays semble avoir pris la voie du développement économique, la question politique et sociale demeure très préoccupante.

Quelle place pour les bibliothèques dans ce contexte ? Cette question, qui fournit la trame du présent article, appelle une note liminaire sur l'information dont on dispose pour y répondre. L'auteur anonyme d'un essai

³⁰ Source : BCRP

³¹ Source : INEI

³² Source : Institut de Statistiques de l'UNESCO

³³ Source : Institut de Statistiques de l'UNESCO

³⁴ Source : PNUD 2007

³⁵ Source : Banque mondiale

³⁶ Source : Banque mondiale

Chapitre 2 : situations dans les pays partenaires

sur Le livre au Pérou dans la décennie 1995-2005 indique que l'inscription au registre de l'agence péruvienne de l'ISBN (créée en 1995) ne s'est imposée dans la pratique des éditeurs qu'à partir de 2003-2004, ce qui oblige à « tenter une estimation empirique du tirage moyen de l'industrie éditoriale péruvienne à partir d'entretiens personnels, de questions posées par courrier électronique, de déclarations publiques des éditeurs, et de nouvelles journalistiques »³⁷. On conçoit que, si on ne dispose pas de bonnes données sur l'industrie du livre, pourtant un enjeu économique lourd, l'information sur les bibliothèques sera au moins aussi éclatée et inégale. En outre, cet article porte un regard limité : la ville, la costa et la sierra (mais pas la selva), le domaine hispanophone (et guère le monde quechua), sont visités par cette enquête sur les bibliothèques péruviennes. Mais ces limites ne reproduisent-elles pas celles de l'offre en bibliothèques elle-même³⁸ ?

On donnera d'abord quelques indications sur la situation du livre au Pérou. On s'intéressera ensuite à la fois à la Bibliothèque nationale et aux bibliothèques publiques (la première étant considérée comme la plus importante des secondes). Enfin, on présentera brièvement les bibliothèques universitaires et la formation des bibliothécaires.

Le livre au Pérou

Le Pérou a adopté en 2003 une « loi du livre », sur le modèle de la loi-type de Guayaquil³⁹. Elle prévoit notamment la création d'avantages fiscaux et douaniers conditionnés à l'inscription au registre ISBN ; la création de Promolibro⁴⁰ (Conseil national de démocratisation du livre et de soutien à la lecture) ; la création de centres de documentation par les organismes de l'État. Plus généralement, l'adoption de cette loi marque une étape dans la prise de

³⁷ *El libro en el Perú : evolución y diagnóstico, 1995-2005*, Lima, Promolibro, 2006, p. 9

³⁸ En revanche, on a volontairement exclu les bibliothèques paroissiales (qui ne diffèrent pas beaucoup des petites bibliothèques communautaires des banlieues pauvres de Lima, que nous présentons) et les bibliothèques des instituts étrangers (qui, sans contester leur légitimité et leur utilité, matérialisent sur le territoire péruvien l'antagonisme entre bibliothèques du Nord et du Sud).

³⁹ Cette loi, adoptée par l'Équateur en 1992 sous les auspices de l'Unesco-Cerlalc (Centro Regional para el fomento del Libro en America Latina), a servi de modèle à douze pays de la région. Elle repose sur un triptyque défense du droit d'auteur/avantages fiscaux/soutien aux bibliothèques. Le véritable précurseur fut cependant la Colombie, souvent citée en exemple : adoptant une loi pionnière en 1973, elle a, en un quart de siècle, fortement développé son industrie éditoriale jusqu'à se hisser parmi les premiers pays exportateurs de livres en espagnol. Le Pérou est en revanche l'avant-dernier pays latino-américain (avant Haïti) à se doter d'une telle loi.

⁴⁰ Pour le financer, est créé aussi Fondolibro, qui est administré par la Bibliothèque nationale (qui n'a théoriquement pas le droit d'y recourir pour financer ses propres dépenses) et dont l'alimentation est mal définie. Pour plus d'informations : www.promolibro.org

Chapitre 2 : situations dans les pays partenaires

conscience par les pouvoirs politiques des enjeux économiques et culturels posés par l'état critique du livre.

Le marché péruvien du livre est marqué par de nombreuses faiblesses, qui ne sont pas sans incidence sur le travail des bibliothèques. D'une part, la demande sociale est difficile à mesurer. Le taux d'alphabétisation, qui tourne autour de 90 %, ne saurait être tenu pour un indicateur des pratiques de lecture. Or, les résultats apparemment positifs de l'enquête menée par la BN entre 2001 et 2004 ne résistent pas à la critique⁴¹. Le marché de l'offre, quant à lui, est fragmenté, tant au niveau de la production que de la diffusion (le commerce informel). La petite taille de l'édition péruvienne provoque l'importation de la majorité des livres depuis des pays dotés d'une industrie éditoriale plus structurée, notamment le Mexique, la Colombie, l'Argentine, ce qui entraîne une hausse du prix à la vente.

Un cycle vertueux a toutefois été amorcé par l'entrée sur le marché du livre des groupes de presse, qui, forts de leurs réseaux de distribution, publient des éditions à prix abordable de « classiques » au succès assuré (Vargas Llosa, Bryce Echenique, García Márquez, Coehlo...), et par le développement des éditions institutionnelles, notamment universitaires. La dernière foire internationale du livre de Lima (juillet 2007) affichait une augmentation de 7 % du nombre de visiteurs et de 14 % du volume des ventes par rapport à l'année précédente. Mais le livre « légal » demeure un objet cher dont l'acquisition est réservée à une très faible part de la population⁴².

Au demeurant, plus de la moitié des librairies sont à Lima, la quasi-totalité des librairies indépendantes étant concentrée dans les quartiers huppés de Miraflores et San Isidro. On doit d'autant plus saluer le travail de l'association Libros Peruanos, qui assure et publie en ligne une veille bibliographique, joue (dans l'ombre) un rôle d'intermédiaire entre la plupart des acteurs du livre, pallie par la vente à distance l'absence de librairies dans l'intérieur du pays, réunit des ressources documentaires autour des problèmes de lecture publique, etc. On est aussi particulièrement porté à s'interroger sur la capacité des bibliothèques à faciliter l'accès au livre.

⁴¹ Osmar Gonzales Alvarado, « La cultura escrita en Perú », Allpanchis, XXVII/66 (2005), en ligne. Les divers articles de cet auteur, en ligne sur le site www.librosperuanos.com, sont une bonne introduction aux problèmes de la lecture et des bibliothèques au Pérou.

⁴² À titre indicatif, un livre universitaire considéré comme abordable (50 soles) coûte une vingtaine de repas dans un des innombrables restaurants de rue ; un livre vendu 30 euros en France, sera vendu 40 euros au Pérou (160 soles). On observe que ce ne sont pas seulement les individus situés au plus bas de l'échelle sociale qui ne peuvent s'offrir des livres, mais bien un large spectre social incluant les « classes moyennes ».

Bibliothèque nationale et autres bibliothèques publiques

Exactement un mois après avoir proclamé l'indépendance du Pérou, José de San Martín, le 28 août 1821, créa à partir de sa collection personnelle « une bibliothèque nationale dans cette ville pour l'usage de toutes les personnes qui souhaitent la fréquenter ». Le décret projetait d'émanciper le peuple de l'ignorance volontairement entretenue par l'Espagne. Ce faisant, avant même d'instaurer la liberté d'imprimer, le Libertador du Sud fondait ce qu'on a pu appeler « une bibliothèque publique avec le nom de bibliothèque nationale ». La Biblioteca nacional del Perú (BNP) est restée marquée par cette orientation originelle, qui devait faire d'elle dans le meilleur des cas une grande BPI, mais pas la bibliothèque patrimoniale de référence. Peut-être à cause de son histoire mouvementée qui la prive de grandes collections spéciales ? Ou de la faiblesse du dépôt légal (créé en 1822, il ne fonctionne – mal – que depuis 1998) ? La BNP pouvait-elle, dans un pays dont le cadre national est si précaire, être autre chose que la bibliothèque de Lima ?

Quoi qu'il en soit, la période de 1992 à 2006 fut pour elle un moment de réforme. Comme ailleurs, celle-ci passait d'abord par la construction d'un nouveau bâtiment : dotée depuis 2006 d'un nouveau siège, la BNP est sans doute la seule bibliothèque nationale à disposer... d'une piscine olympique. Ce raccourci, provocateur, résume assez bien l'écart qu'il y a entre les effets d'annonce et les réformes structurelles. Il est trop tôt, en réalité, pour prendre la mesure de ce que sera la Bibliothèque nationale au XX^{ème} siècle, car la répartition des tâches et des fonctions entre le nouveau siège de l'avenue Javier-Prado et le vieux local de l'avenue Abancay est encore inconnue (sans parler des six annexes liméniennes). Le fait qu'Abancay (dont les collections sont depuis longtemps dépassées) ait été rebaptisé « Biblioteca pública de Lima » suggère une volonté de conférer au nouveau centre, situé en face du Museo de la Nación, une dimension plus nationale, via des campagnes médiatiques, ainsi qu'une orientation académique et patrimoniale. Mais, pour accueillir une moyenne de dix mille lecteurs par semestre, le site de Javier-Prado manque de moyens humains et souffre sans doute aussi d'une faible attractivité).

La BNP abrite aussi, depuis 1984, les services du Réseau national de bibliothèques (Sistema nacional de bibliotecas, SNB), réseau qui reste à construire. Alors que le SNB est encore perçu loin de la capitale comme la « Bibliothèque nationale de Lima », les conventions signées (appui logistique et scientifique de la BNP aux bibliothèques municipales, collaboration de ces dernières dans la collecte des exemplaires du dépôt légal envoyés à Lima)

Chapitre 2 : situations dans les pays partenaires

sont souvent en sommeil, et les projets de catalogues communs en ligne demeurent inachevés. En 2004, seules 5 % des bibliothèques scolaires et un tiers des bibliothèques publiques avaient signé un accord avec le SNB. Celui-ci, toutefois, a récemment obtenu que les bibliothèques soient prises en compte dans le formulaire remis par chaque collectivité territoriale à l'institut statistique national. C'est là une avancée prometteuse pour la connaissance des bibliothèques péruviennes, même si, dans le rapport de 2006 (pour l'année 2004), n'y sont traitées que deux informations : la superficie du local et la moyenne mensuelle du nombre d'utilisateurs.

La lecture et les bibliothèques publiques

Si l'on excepte la BNP, les premiers véritables développements de la lecture publique remontent au dernier quart du dix-neuvième siècle. S'en tenant ici à une démarche empirique, on répartira les bibliothèques publiques en trois groupes : les bibliothèques des grandes villes de province, celles des arrondissements riches de Lima, celles situées en zone rurale (rares) ou à la marge des villes.

Aucune bibliothèque publique, hors de Lima, n'emploie de personnel diplômé (en partie à cause de l'absence de formation bibliothécaire en province). C'est pourquoi les bibliothécaires « convaincus » se plaignent d'un déficit de professionnalisation.

Le principal handicap de ces bibliothèques tient également à l'immaturité des formes de gestion publique au Pérou. Par ailleurs, le public de ces bibliothèques est divers, même si on y rencontre beaucoup d'écoliers et d'étudiants venant travailler, et de retraités lisant la presse. Leurs collections sont très majoritairement constituées par des dons (et de façon plus anecdotique par le « troc ») provenant de bibliothèques personnelles, d'exemplaires fournis par les auteurs, du désherbage provenant de la BNP (même si cela n'est pas présenté ainsi) et de l'étranger (notamment d'Espagne). Entre janvier et juin 2007, 320 livres sont ainsi entrés dans le fonds de la bibliothèque de Cuzco, dont l'écrasante majorité est en complet décalage avec les besoins documentaires de la population.

Dans ce triste tableau, il est possible que la dématérialisation du livre joue en faveur de ce type de bibliothèques : le système d'abonnements électroniques (E-libro, Infotrac) permet pour un prix fixe (environ 25 000 soles par an, soit 5 745 euros) de fournir un accès à des collections numérisées plus grandes et plus actualisées que ne pourrait jamais être – en l'état actuel des choses – sa collection matérielle. L'autre voie à explorer serait celle de la

Chapitre 2 : situations dans les pays partenaires

mutualisation des ressources, mais l'absence de continuité institutionnelle la précarise.

Une bibliothèque à Miraflores

La bibliothèque Ricardo-Palma, dans l'arrondissement emblématique de Miraflores, reçoit un fort appui de sa mairie. La directrice collabore avec trois professionnels diplômés et cinq assistants. Sans surprise dans ce quartier international et bourgeois, le modèle managérial est celui de l'entreprise et de l'appel aux ressources du secteur privé, comme dans le cas de l'informatisation de la bibliothèque qui fut permise par une mise à disposition gracieuse de l'auditorium du centre culturel. Si l'essentiel des collections (environ 40 000 livres) provient encore de dons, la bibliothèque dispose d'un confortable budget d'acquisition, et jouit des « donations » effectuées chaque année par la Chambre péruvienne du livre (les éditeurs) à l'occasion de l'importante foire du livre qu'elle organise à Miraflores. Elle publie depuis 1999 un catalogue en ligne, constitue une collection de dossiers de presse, organise des expositions bibliographiques, conserve un patrimoine photographique, a – comme la BNP – une salle « jeunesse » et – un peu de « social » ne faisant pas de mal – une annexe réservée aux employés d'un marché. La bibliothèque Ricardo-Palma est à l'heure des réseaux, elle pilote depuis 2003 le projet Punku (« porte » en quechua) de « consortium des bibliothèques de Miraflores » qui vise à établir une collaboration entre sept bibliothèques spécialisées (dont celle de l'Institut français d'études andines, une des meilleures bibliothèques de recherche du pays).

Dans les conos de Lima

On compte sur les doigts de la main les bibliothèques comparables à celle de Miraflores (San Isidro, Surco). Même la vieille bibliothèque du quartier riche et bourgeois-bohème de Barranco, privée de direction depuis longtemps, est en état de léthargie. La municipalité métropolitaine de Lima, quant à elle, possède une importante bibliothèque de recherche, mais pas de salle de lecture publique.

Surtout, les bibliothèques localisées dans les conos de Lima⁴³ fournissent une offre très inégale et globalement inférieure aux besoins documentaires de la population (en l'état actuel des choses, leur premier rôle social est de

43 Les pointes sud et nord du territoire urbain, où sont concentrées les zones marginales.

Chapitre 2 : situations dans les pays partenaires

contribuer à sortir les enfants de la rue). Pilotés par des associations de quartier, animés par des retraités bénévoles, ces établissements de petite taille ouvrent peu (parfois deux fois deux heures dans la semaine), accueillent un petit nombre d'usagers, et disposent de fonds réduits et peu actualisés. S'il n'est pas rare qu'une ONG ait joué un rôle initial dans leur création (financement du bâtiment, des premiers livres), elles bénéficient, pour leur fonctionnement, du soutien de Promolibro. Cet organisme, créé par la loi du livre de 2003, chargé de développer le livre et la lecture, est rattaché au ministère de l'Éducation, mais réunit des représentants de plusieurs ministères et établissements culturels. Le soutien de Promolibro prend plusieurs formes : des offres de formation, la mise à disposition ponctuelle d'un agent (par exemple pour l'organisation d'un atelier de lecture hebdomadaire), et surtout de dons de livres neufs. Ces derniers se font via l'obtention par les bibliothèques de « lots » standardisés et hiérarchisés (au-delà du premier lot, l'obtention des paquets bibliographiques suivants est conditionnée à la satisfaction de certains critères, notamment d'heures d'ouverture).

Ce paysage bibliothécaire, bien qu'hétérogène, demeure rudimentaire : les bibliothèques, largement orientées vers une mission de diffusion de la lecture chez les enfants, sont encore loin de fournir l'« information citoyenne » indispensable à la population. En outre, des zones urbano-marginales apparaissent de plus en plus en province, alors que les efforts de l'État sont encore largement concentrés sur Lima : pour preuve, Promolibro soutient 191 bibliothèques à Lima, contre 66 en province. Dans ce contexte, le soutien des organismes internationaux demeure vital – les diverses Églises, notamment évangélistes, ne s'y trompent pas.

Deux grandes bibliothèques universitaires

S'il est vrai qu'un fort clivage entre institutions publiques et établissements privés caractérise l'offre universitaire péruvienne, celui-ci n'est pas le point de départ le plus pertinent d'une observation des bibliothèques universitaires. Car il faut distinguer, parmi les premières, entre quelques universités prestigieuses essentiellement concentrées à Lima (San Marcos, l'UNI où se forment les ingénieurs, l'Agraria) et une kyrielle de petites universités provinciales dont la majorité sont réputées être d'un faible niveau académique. Parmi les secondes, l'université catholique pontificale du Pérou (PUPC, ou Católica) – qui délivre sans doute le meilleur enseignement du pays – n'a rien de commun avec une pléthore d'« universités » privées, très onéreuses, dispensant un enseignement de faible qualité, et dont les diplômes

Chapitre 2 : situations dans les pays partenaires

passent pour avoir plus valeur de marqueur social que de distinction académique. En généralisant, on peut dire que, pour des raisons différentes, la bibliothèque universitaire est la parente pauvre aussi bien de la majorité des universités publiques de province que des private schools nouveau genre.

Les bibliothécaires : formations et filières

Il n'existe aujourd'hui que deux filières « bibliothécologiques » (il faut comprendre sous cette appellation l'ensemble des filières documentaires et bibliothéconomiques). Celle de l'Université catholique, la Católica, jadis créée à l'instigation d'entreprises britanniques désireuses de constituer un vivier de documentalistes, est moribonde du fait du petit nombre d'inscrits (le salaire moyen garanti par le diplôme ne justifiant pas l'important investissement que constitue l'inscription dans cet établissement). La filière publique en revanche se porte bien, réunissant 16 % des inscrits à la faculté des lettres en 2006 – ce qui s'explique par une certaine sûreté de la recherche du premier emploi dans cette branche.

Le cursus dure cinq ans (dont une année propédeutique commune à tous les élèves de la faculté), et comprend une gamme d'enseignements techniques (catalogage), pratiques (gestion de projet), théoriques (sur la lecture), réflexifs (« développement et information »)... Si la régularité et la qualité des cours sont parfois critiquées, il est important de noter une relative diversité sociale des élèves bibliothécaires. Mais, en l'absence de bourses d'études, la majorité des étudiants ne peuvent aller jusqu'à l'obtention de leur « titre » universitaire (la licentatura), ce qui les obligerait à différer d'une ou deux années leur entrée sur le marché du travail. La reconnaissance salariale s'en trouve minimisée, et le développement universitaire du champ bibliothéconomique entravé. Se produit alors au Pérou un phénomène observé au niveau du continent latin par le chercheur mexicain Elsa Ramirez : « *Dans notre région [...] on continue de considérer la bibliothécologie comme une activité éminemment pratique. À ce problème s'ajoute le nombre réduit de bibliothécaires ayant réalisé une maîtrise ou un doctorat dans la spécialité, si bien qu'on ne dispose pas du personnel suffisant pour multiplier les programmes académiques de troisième cycle et de recherche ; se crée alors un cercle vicieux qui limite le développement de la discipline et rend difficile la modification de son statut symbolique* »⁴⁴.

44 Elsa M. Ramirez Leyva, « Investigación bibliotecológica y desarrollo de la sociedad de la información en America Latina », Revista de Biblioteconomia de Brasília, Brasília, 23-24/3 (1999-2000), p. 309-328, ici p. 312.

Chapitre 2 : situations dans les pays partenaires

Si des progrès ont été réalisés ces dernières années dans le domaine des bibliothèques, ils concernent surtout le milieu le plus privilégié ou se situent encore majoritairement dans l'ordre du discours (ce qui n'est pas négligeable). La transformation de la Bibliothèque nationale, la concrétisation du SNB, la poursuite du développement des BU publiques, l'amélioration de l'accès au livre dans les zones marginales appartiennent encore au futur. Sont-elles possibles sans l'émergence d'un État péruvien ? Le bibliothécaire ne peut que constater, en attendant, les criantes inégalités dans l'accès à l'information.

Source :

Benrubi, David-Jonathan, « Un regard sur le livre et les bibliothèques au Pérou », BBF, 2008, n° 3, p. 84-93, en ligne

D. En Europe centrale et orientale : la Roumanie



Données générales

Données géographiques

Capitale : Bucarest

Superficie : 237 500 km² (710 000 km² avec le Sahara occidental)

Population : 21,7 millions d'habitants

Villes principales : Iasi, Cluj, Brasov, Constanta, Timisoara, Galati, Craiova, Sibiu (capitale européenne de la culture en 2007).

Langue officielle : roumain

Monnaie : leu (1 € = 4,3 RON)

Chapitre 2 : situations dans les pays partenaires

Données démographiques

Croissance démographique : - 0,11 %

Espérance de vie : 65,5 pour les hommes et 73,3 pour les femmes

Taux d'alphabétisation⁴⁵ : 98 %.

Indice de développement humain⁴⁶ : 63ème sur 182 pays (0,837)

Données économiques

PIB (2006) : 97,7 milliards d'euros

PIB par habitant (2006) : 4.532 €

Taux de croissance (2006) : 7,7 %

Taux de chômage (2006) : 7,2 %

L'édition

Le secteur de l'édition en Roumanie se compose de maisons d'éditions d'Etat privatisées, d'un secteur public, universitaire et associatif, d'une douzaine d'éditeurs de taille moyenne et de 5 grands éditeurs : POLIROM, CORINT, HUMANITAS, RAO et All Publishing Group. En 2006, 14 000 titres ont été publiés, avec un tirage moyen de 12 000 exemplaires. 990 éditeurs sont considérés comme actifs en Roumanie, dont 150 à 200 publient plus de 10 titres par an.

Les livres scolaires et parascolaires représentent 41 % des ventes devant les sciences humaines (15 %) et la littérature (12 %). On constate dans la période récente une augmentation importante du nombre de titres de littérature proposés : la fiction représente 27 % des titres publiés et 40 % des tirages en 2006, témoignant ainsi d'un regain d'intérêt pour la lecture de découverte et de divertissement.

Le livre pour la jeunesse constitue avec le livre pratique (autoformation, développement personnel) le segment le plus porteur. Les éditeurs comme EGMONT, CORINT Junior, RAO, Humanitas Junior, All Publishing ainsi que PARALELA 45 et NEMIRA en sont les éditeurs les plus marquants.

La librairie

Les difficultés de distribution à l'échelle nationale, l'absence de formation professionnelle aux métiers du livre et l'insuffisante structuration des organisations professionnelles freinent actuellement la croissance du secteur.

⁴⁵ Source : UNICEF

⁴⁶ Source : PNUD 2007

Chapitre 2 : situations dans les pays partenaires

Toutefois, le développement du réseau de distribution du livre se structure à partir des régions développées comme celles de Bucarest, vers les régions les moins développées. Dans le monde rural, il n'existe pas de librairies. Les principales librairies de la capitale sont CARTURESTI, HUMANITAS et NOI, qui ont créé des espaces d'achat et de détente et développent trois chaînes de librairies à l'échelle du pays.

Le prix du livre

Le salaire moyen mensuel brut est de 350 euros. Ainsi, pour une majorité de Roumains, l'achat d'un dictionnaire comme le dictionnaire explicatif de langue roumaine DEX constitue un investissement coûteux : 25 euros.

Les foires du livre

Deux foires du livre, le Book Fest (fin mai-début juin) et le Gaudeamus (automne) offrent l'occasion aux éditeurs de faire connaître au grand public leurs productions. À cette occasion sont organisés des lancements de livres, de séminaires, des remises de prix ainsi que des émissions littéraires. En outre, la caravane Gaudeamus rassemble 4 manifestations annuelles à Craiova, Cluj Napoca, Sibiu et Timisoara, auxquelles il convient d'ajouter les nombreuses manifestations organisées autour du livre à travers le pays.

La lecture publique

Habitudes de lecture et profils de lecteurs

Il existe peu d'études sur les profils de lecteurs en Roumanie. Selon le baromètre culturel de 2006, 50,4 % des familles disposent d'un dictionnaire de langues étrangères, 34 % d'une encyclopédie ou d'un dictionnaire général. Un fort clivage existe entre la population rurale, qui n'a qu'un faible accès au livre, et la population urbaine, qui dispose d'un pouvoir d'achat en progression, et dont la frange jeune manifeste un intérêt soutenu pour le livre et la lecture.

Les bibliothèques publiques

D'après les données de l'institut national des statistiques, la Roumanie disposerait d'un réseau de 12.455 bibliothèques pour près de 5 millions de

Chapitre 2 : situations dans les pays partenaires

lecteurs inscrits. Le nombre de lecteurs réguliers est estimé à un Roumain sur 20.

La pièce maîtresse de ce dispositif est la Bibliothèque Nationale de Roumanie. La mission de la BNR est de promouvoir la culture écrite. S'appuyant sur son riche patrimoine de documents imprimés (manuscrits, estampes, photographies, cartes...), la BNR offre à la communauté scientifique des salles de lecture spécialisées pour la consultation de documents. Elle organise également des manifestations culturelles, des expositions, des colloques...

En tant que pivot de la chaîne du livre, elle est dotée d'un centre ISBN-ISSN- CIP qui offre aux éditeurs un service gratuit de bibliographie nationale pour faire connaître leurs publications, le Programme CIP (Catalogage avant publication). La BNR gère également le dépôt légal qui lui permet de collecter et de conserver des documents de toute nature, afin de constituer une collection de références consultables dans les salles de bibliothèque et de contribuer à la diffusion de l'édition roumaine par le biais d'une bibliographie nationale.

Domaine	2006	2007
<i>Total</i>	14.373	15.566
<i>Généralités</i>	735	878
<i>Philosophie, psychologie, morale, éthique</i>	487	514
<i>Religions</i>	575	616
<i>Sciences sociales</i>	3.036	3.177
<i>Sciences exactes</i>	1.162	1.271
<i>Sciences appliquées</i>	2.941	3.133
<i>Arts et arts du spectacle</i>	642	702
<i>Littérature</i>	4.150	4.527
<i>Géographie, histoire</i>	645	748

Nombre de livres et brochures déposés à la BNR durant 2006-2007 (par an)

Chapitre 2 : situations dans les pays partenaires

Institution relevant du ministère de la Culture, des Cultes et du Patrimoine national, la BNR remplit également des fonctions méthodologiques et d'organisation du système des bibliothèques publiques de Roumanie. À cet effet, elle produit des normes méthodologiques au service des bibliothèques et publie des guides pratiques à l'intention des professionnels.

Enfin, la BNR promeut le développement de la lecture par l'organisation périodique de manifestations littéraires et le soutien à la campagne nationale « Lire avec moi » qui a pour but de présenter le livre dans tous ses aspects et dans toutes ses ramifications culturelles et artistiques.

Les échanges franco-roumains

Le français en Roumanie

L'enseignement en langue française est très développé aussi bien au niveau pré-universitaire que supérieur. Près de 2 millions d'élèves parlent le français. 88 % des jeunes roumains apprennent le français en première ou en seconde langue étrangère, l'enseignement bilingue étant développé dans 70 lycées franco-roumains. Ils constituent le public privilégié du réseau culturel français en Roumanie, qui dispose de centres implantés à Cluj, Iasi et Timisoara, ainsi que de 4 alliances françaises à Brasov, Constanta, Pitesti et Ploiesti. Ces centres enseignent le français à 10.000 étudiants, en majorité de jeunes adultes parmi lesquels on relève une forte proportion de cadres d'entreprises et de fonctionnaires. Les CCF et les Alliances disposent de médiathèques importantes et peuvent assurer un lien entre les collectivités françaises et leurs partenaires de Roumanie.

Il convient de signaler également le programme Nicola Jorga qui vise à aider les éditeurs roumains souhaitant publier des auteurs français, le programme annuel d'invitation d'auteurs français, en collaboration avec des éditeurs roumains, le programme littéraire Atelier 77 ainsi que le programme d'aide à la traduction en langue roumain.

La Roumanie est un vecteur de la francophonie dans l'Europe Centrale et Orientale et la Francophonie institutionnelle y est bien implantée. Bucarest est le siège de l'Antenne régionale pour les pays de l'Europe Centrale et Orientale de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et du Bureau Europe Centrale Orientale de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF). De plus, la capitale roumaine a déjà accueilli des manifestations importantes de la Francophonie : en 1998 la XIIème Conférence ministérielle de la Francophonie, en 2000 la Xème édition des

Chapitre 2 : situations dans les pays partenaires

Cours de la Fondation « Nicolae Titulescu », dédiée à la Francophonie institutionnelle et en 2006 le sommet de la Francophonie qui réunit des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Organisation internationale de la francophonie.

La coopération franco-roumaine pour l'implantation de centres de documentation et d'information dans les écoles rurales

En 2000 a démarré le projet franco-roumain « Education à l'information en milieu rural défavorisé », coordonné entre 2000 et 2006 par Jacques Faugoux, assistant technique auprès de l'Ambassade de France et deux représentants du Ministère roumain de l'Education. Ce projet se proposait, tout d'abord, d'assurer l'égalité des chances des élèves du milieu rural et du milieu urbain et d'améliorer le niveau de qualification des enseignants, à travers une modernisation des conditions d'enseignement et d'apprentissage au sein de l'école par la création des centres de documentation et d'information. Plusieurs volets le constituent : l'implantation des CDI et la formation des cadres et des documentalistes, la formation des enseignants non-qualifiés, la formation des équipes pédagogiques, la formation des conseillers à l'innovation pédagogique, la formation des techniciens de l'audiovisuel.

Les premiers CDI ont été inaugurés avant la fin de l'année 2000 dans onze établissements de six départements-pilote. Suite à une première évaluation en janvier 2002, il a été décidé d'élargir l'implantation des CDI et la formation du personnel à d'autres sites. Ainsi, les départements et les établissements scolaires inclus officiellement dans le Projet « Education à l'information en milieu rural défavorisé » se sont multipliés d'une année à l'autre. Entre 2000 et 2005 : 1145 établissements scolaires ont été nominalisés. S'y sont rajoutés 84 établissements en 2006, 420 en 2007 et 428 en 2008.

La période qui s'est révélée particulièrement encourageante pour les CDI et leurs responsables a été la période 2006-2008. En 2006, pour la première fois depuis le démarrage du Projet, l'aménagement des CDI commence à être financé par le Ministère roumain de l'Education et de la Recherche : l'équivalent d'environ 12 000 euros est attribué pour chaque nouveau CDI.

Sources

- Étude « L'édition en Roumanie » par Karin Budrugaec, Bureau du livre, SCAC Ambassade de France en Roumanie

Chapitre 2 : situations dans les pays partenaires

- Notes sur la Bibliothèque Nationale de Roumanie par Nicoleta Rahme et Laura Margarit
- *Les Cahiers pédagogiques*, dossier n°470 Les élèves et la documentation, « Un nouveau métier dans le système éducatif roumain » par Georgeta Badau, février 2009

E. Dans les Caraïbes : l'exemple d'Haïti



Données générales

Données géographiques

Capitale : Port-au-Prince

Superficie : 27 750 km²

Population (estimation 2006) : 8,7 millions d'habitants

Villes principales : Cap-Haïtien, Carrefour, Gonaïve, Hinche, Jacmel

Langues officielles : créole, français

Monnaie : la gourde

Données démographiques

Croissance démographique (estimée/an sur 2003-2015)⁴⁷ : 1.4%

⁴⁷ Source : PNUD

Chapitre 2 : situations dans les pays partenaires

Espérance de vie⁴⁸ : 51.6 ans
Taux d'alphabétisation⁴⁹ : 51.9%.
Indice de développement humain⁵⁰ : 153ème sur 177 pays (0,475)

Données économiques

80% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté
PIB (en 2006) : 4,2 milliards de dollars (en France : 1 707 milliards d'euros en 2005)
PIB/habitant (2006) : 480 dollars (en France : 27 450 euros en 2005)
Taux de chômage (chiffre officiel haïtien) : 37.2%
80% des Haïtiens sont touchés par le sous-emploi.
1% de la population détient 50% de la richesse du pays.

Quelques éléments de contexte

Haïti est la première république noire, proclamée en 1804, et l'un des États les plus pauvres de l'espace américain.

Si la constitution de 1987 reconnaît le créole et le français comme les deux langues officielles d'Haïti, la véritable langue maternelle des Haïtiens est le créole, tandis que le français est une langue véhiculaire héritée du colonialisme. C'est ainsi que sur une population estimée à 7,1 millions d'habitants en 2001, on considérait que seulement 400.000 personnes, soit 5% de la population, parlaient le français.

La lecture publique

Situation de la lecture publique en Haïti.

Haïti faisant face à de graves problèmes au niveau de l'éducation et de l'accès à la culture, les organisations qui ont pour objet de développer la lecture publique se sont tournées vers ce pays. Il y existe donc un certain nombre de programmes relatifs à la lecture publique qui ont débouché sur la création de réseaux de bibliothèques publiques.

⁴⁸ Source : PNUD

⁴⁹ Source : PNUD

⁵⁰ Source : ONU 2005

Chapitre 2 : situations dans les pays partenaires

On peut ainsi citer :

- le réseau de l'Alliance française

On dénombre un réseau de 6 Alliances françaises, exclusivement implantées dans les grandes villes d'Haïti. Elles sont situées dans les villes du Cap haïtien, des Gonaïves, des Cayes, Jacmel, Jérémie et Port de Paix.

- le réseau des Centres de lecture et d'animation culturelle

Les CLAC sont le fruit d'un accord de partenariat entre l'Etat haïtien et l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). Ce programme vise à développer la lecture publique principalement dans les villes de petite dimension en dehors des centres urbains. Outre l'accès aux livres et journaux, les CLAC permettent l'accès aux médias (radio, télévision, vidéo), aux outils informatiques, voire à l'Internet.

Il existe actuellement 10 CLAC en Haïti, répartis sur 4 des 10 départements du pays. Dans le cadre de l'implantation de nouveaux CLAC en Haïti, Eric Weber, responsable de la lecture publique à l'OIF a séjourné en Haïti en mars 2007 pour évaluer la situation et étudier l'implantation des 30 nouveaux CLAC à travers le pays, dont 12 d'ici la fin 2009. Il a constaté que les jeunes Haïtiens étaient très intéressés par la lecture et les activités socioculturelles. On peut constater que ce programme a donné des résultats très satisfaisants et encourageants, comme le montrent les statistiques de fréquentation des bibliothèques qui ne cessent d'augmenter. Ce constat confirme le véritable intérêt de la population haïtienne pour l'écrit et la lecture, loin du cliché d'un « pays à tradition orale, où le livre n'intéresse personne ».

- le réseau FOKAL

À travers un appui aux bibliothèques de proximité, le programme des bibliothèques de la Fondation Connaissance & Liberté (FOKAL) vise à rendre le livre et la lecture plus accessibles aux lecteurs haïtiens, tout particulièrement aux plus jeunes. Ainsi, une trentaine de petites bibliothèques de proximité bénéficient d'un appui financier, de dons de livres et d'un encadrement technique de FOKAL. Ces bibliothèques, généralement gérées par des groupes de jeunes soutenus par la communauté, se trouvent dans la capitale, dans des petites villes de province et à la campagne.

Chapitre 2 : situations dans les pays partenaires

Institutions nationales pour le soutien de la lecture publique.

- La Bibliothèque Nationale d'Haïti

Elle accompagne les mairies vers une autonomie de la gestion de 18 bibliothèques municipales.

Actuellement, une réorganisation de la BNH est en cours. Notamment, la bibliothèque nationale a effectué en septembre 2008 des travaux d'extension pour se doter de nouveaux bureaux et d'un nouvel espace extérieur de rencontres. Trois directeurs de collection sont prévus.

Le fonds de la BNH, constitué de 47 et 50 000 titres, surtout haïtiens, n'est pas encore informatisé. Un transfert sur logiciel est en cours actuellement. Pour les moments où il n'y a plus d'essence ou que la génératrice est en panne (en Haïti, l'électricité n'est fournie que quelques heures par jour, voire, par semaine), l'utilisation d'un fichier manuel sera conservée.

- La Direction Nationale du Livre

En 2004, Haïti s'est doté d'une Direction nationale du livre, intégrée au ministère de la culture, dans le cadre d'un programme d'appui spécifique de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) pour les Etats qui souhaitent se doter d'une politique nationale dans le domaine de la lecture publique. L'objet de ce programme d'appui est de faire en sorte que les pays adoptent une loi sur l'intégration de la lecture publique dans leur politique culturelle et sur la création d'un centre national spécifiquement dédié. D'après Emmelie Prophète, responsable de la Direction nationale du livre (DNL), celle-ci a été conçue pour faciliter la « promotion du livre haïtien et de la lecture publique [ainsi que] la promotion de la création littéraire » dans le pays.

La chaîne du livre en Haïti

- Les Presses Nationales d'Haïti : Les presses nationales d'Haïti sont une institution qui détient à son palmarès plus de 100 ans d'activités. Elles réalisent aujourd'hui trois activités très importantes.

- L'Imprimerie, qui réalise des travaux d'impression et de conception graphique pour l'ensemble de l'Administration Publique et pour des particuliers.

Chapitre 2 : situations dans les pays partenaires

- Le Journal Officiel de la République "Le Moniteur" qui joue un rôle prépondérant dans la vie nationale tant du point de vue législatif et historique, qu'économique.

- Les Editions Presses Nationales d'Haïti : Les Presses Nationales d'Haïti avaient autrefois une fonction littéraire considérable. Les textes qui y étaient publiés ont largement contribué au renouvellement des lettres et de la pensée haïtiennes. Avec le temps, ce rôle éditorial de premier plan s'est effacé au profit de l'activité d'imprimerie.

A ces institutions publiques s'ajoutent, pour diffuser le livre haïtien et élargir l'accès à la lecture pour un plus grand nombre, 16 librairies et 5 éditeurs dans le pays.

L'activité des entreprises du secteur du livre, de l'édition à la vente au détail, est pénalisée par plusieurs facteurs :

- ❖ la défaillance des infrastructures haïtiennes (électricité, transport, télécommunication) ;
- ❖ l'absence d'un vrai réseau de distribution ;
- ❖ l'encadrement législatif jugé inadapté, insuffisant et peu respecté notamment en ce qui concerne les droits d'auteur ;
- ❖ l'accès difficile aux financements privés (banque, sponsors...) ;
- ❖ l'offre de formation des professionnels de la culture encore embryonnaire ;
- ❖ la petite taille du marché, notamment dans le secteur de la publicité ;
- ❖ le pouvoir d'achat inadapté aux prix du marché ; un CD coûte entre 9 et 13 US\$, un livre coûte entre 6 et 40 US\$, l'accès à un studio ;
- ❖ les problèmes d'insécurité.

Sources

Matthieu Fénéon - document pays Haïti - Bibliothèques Sans Frontières - 2007

Chapitre 3 : acteurs et modèles opérationnels de la coopération décentralisée

Aux côtés de l'État, l'action internationale pour le livre et la lecture au niveau infra-étatique fait intervenir différents types d'acteurs tels que les collectivités territoriales et les associations de solidarité internationale.

A. L'action internationale des collectivités territoriales françaises en matière de livre et de lecture

Les modes opératoires en matière de coopération décentralisée dans le domaine du livre et de la lecture

L'action internationale tend à devenir un élément structurant des politiques locales. Et depuis de nombreuses années, les collectivités territoriales se mobilisent pour contribuer, aux côtés de l'État et en partenariat avec leurs homologues étrangères, au développement d'un environnement favorable à l'écrit comme moyen de diffusion d'informations et de valeurs et comme outil de dialogue entre les cultures.

Dans cette perspective, elles adoptent des modes opératoires qui varient selon les circonstances à l'origine du partenariat : des rencontres interpersonnelles, la réponse à la proposition des organismes spécialisés comme Cités-Unies France (CUF) ou l'Assemblée des départements français (ADF). Dans ce cas de figure, la collectivité mène une réflexion pour aboutir au partenariat : information sur le partenaire et le contexte dans lequel il opère, état des lieux des besoins, choix des modes de réalisation et des opérateurs.

En termes de modes d'organisation, ces divers types de facteurs déclenchants donnent lieu à trois modes opératoires :

Chapitre 3 : acteurs et modèles opérationnels de la coopération décentralisée

1- Mise en œuvre par le service concerné dans l'administration territoriale

La collectivité opère par l'intermédiaire de sa bibliothèque – municipale ou départementale – dont elle mobilise les compétences dans le cadre de son accord de coopération décentralisée. Il s'agit souvent d'une action d'envergure financée par la collectivité territoriale seule ou cofinancée avec des partenaires publics et, parfois des entreprises locales. L'action est alors mise en œuvre sous la double responsabilité politique des deux collectivités partenaires.

Ce mode opératoire suppose l'existence d'un service plus ou moins équivalent dans les deux collectivités pour échanger des informations, définir la stratégie à suivre, les actions à réaliser ainsi que les publics cibles et les moyens à mobiliser.

L'équilibre des responsabilités des deux collectivités en présence constitue un défi constant à prendre en considération. Si la collectivité française peut fédérer autour d'elles différents partenaires et contributeurs, il n'en est pas toujours de même pour l'autre partie, du fait du décalage entre leur environnement économique et institutionnel respectif. Dans ce cas, il convient de rechercher des moyens viables de responsabilisation du partenaire, condition nécessaire à la pérennisation de l'action menée. Lorsque les conditions le permettent, une des solutions consiste à appuyer la collectivité partenaire pour qu'elle puisse assumer la maîtrise d'ouvrage des actions envisagées. C'est dans ce cas qu'au-delà de l'appui technique et/ou matériel, il devient possible de renforcer ses capacités à identifier ses besoins et ses priorités et à les traduire en termes de politique locale.

2- Mise en œuvre par un opérateur délégataire spécialisé

Dans ce cas de figure, la collectivité territoriale confie à un opérateur associatif spécialisé dans l'action internationale l'animation et la réalisation de l'action. Avec l'accord des collectivités concernées et en concertation avec elles, l'association assure en quelque sorte la maîtrise d'ouvrage délégué en assurant le choix des actions à réaliser et leur mise en œuvre soit directement à partir de la France soit par l'intermédiaire d'une structure relais sur place qui assure au quotidien la réalisation et le suivi des actions.

Chapitre 3 : acteurs et modèles opérationnels de la coopération décentralisée

3- Appui à l'action d'une association hors coopération décentralisée

Parce que l'action internationale des associations anime la vie locale et contribue au rayonnement international de la collectivité territoriale, certaines collectivités appuient financièrement des associations dès lors que leur action s'inscrit dans le cadre des programmes de politique publique définis.

Dans ce cas, l'appui apporté par la collectivité territoriale peut être ponctuel ou pluriannuel et conditionné à des objectifs à atteindre. Il revient alors à l'association de mettre en œuvre l'action ou le programme et d'en faire le compte-rendu technique et financier à l'issue de chaque exercice annuel.

La cellule régionale d'appui à la lecture pour le développement (CERALD) : un outil régional au service de l'accès à l'écrit dans la région de Tombouctou

Par Céline Ducroux, anciennement chargée du programme Livre à Culture et développement, actuellement chargée de mission coopération internationale pour la Ville de Vienne (38) et Abidine Baby, responsable de la CERALD à Tombouctou

Dans le cadre de sa coopération décentralisée avec la Région Rhône-Alpes, l'Assemblée régionale de Tombouctou (ART) a souhaité disposer d'un outil régional pour promouvoir l'accès aux savoirs, au livre et à la lecture. Pour ce faire, les deux collectivités locales se sont appuyées sur l'expertise de Culture et développement pour créer la Cellule régionale d'appui à la lecture pour le développement (CERALD) en conjuguant leurs moyens. L'ART et le Conseil de cercle de Tombouctou ont fourni les locaux, la Région Rhône-Alpes et ses partenaires fournissent les documents, financent le fonctionnement de la Cerald et les formations.

Créée en 2006, la Cerald est un outil à vocation régionale qui sert de structure faîtière aux bibliothèques de lecture publique mises en place par le Centre national de la lecture publique du Mali (CNLP). Elle est à la fois une réserve régionale de livres et un service d'appui conseil aux collectivités locales de la région de Tombouctou. Reliée à la Région Rhône-Alpes et ses opérateurs spécialisés (Malira et Culture et

Chapitre 3 : acteurs et modèles opérationnels de la coopération décentralisée

développement) et au CNLP, elle leur sert de relais et d'interface avec les collectivités locales : les élus et les bibliothèques.

En tant que projet- pilote, la Cerald a pour objet de préparer les collectivités locales à assumer la compétence culture et lecture en attendant le transfert effectif de cette fonction par l'État malien. Rattachée directement à l'Assemblée Régionale de Tombouctou, elle est dotée d'un agent de développement local, responsable de la structure et formé par Culture et développement en Rhône-Alpes avec l'appui du réseau des bibliothèques françaises, sollicitées sur plusieurs formations.

Ses missions sont les suivantes :

- Fournir des livres aux bibliothèques implantées dans les cercles de la 6ème Région -Goundam, Niafunké, Tombouctou, Diré et Rharouss - en complément des dotations faites par le CNLP ;
- Offrir un appui aux bibliothécaires en poste, en s'assurant qu'ils soient titulaires et reconnus dans leur travail. Avec l'appui du CNLP, il s'agit d'un travail important de sensibilisation des élus mais aussi d'animation de réseau, et d'allocation de moyens de travail ;
- Informer les élus des Conseils de cercle sur leur responsabilité en matière de promotion de la lecture pour l'éducation et le développement ; et accompagner ceux qui souhaitent implanter une bibliothèque sur leur territoire ;
- Identifier les besoins en documents, coordonner les demandes d'ouvrages et assurer l'interface avec les partenaires ;
- Mettre à disposition des élus et de leurs services des fonds professionnels spécialisés sur la décentralisation et le développement local pour renforcer la participation des acteurs locaux du développement ;
- Impulser au plan régional une stratégie de promotion de l'accès à l'information et à la lecture ;
- Être une plate-forme de coordination et de mutualisation pour toutes les associations et collectivités françaises intervenant dans le domaine de l'accès à l'écrit en région de Tombouctou

Chapitre 3 : acteurs et modèles opérationnels de la coopération décentralisée

pour démultiplier les impacts des actions jusque-là isolées ;

- Promouvoir l'édition locale en achetant en priorité, quand les demandes des lecteurs et l'offre locale le permettent, des documents publiés au Mali ou dans la sous région.

La CERALD travaille également en relation avec l'association française Malira qui mène un travail similaire en direction des bibliothèques scolaires du cercle de Gourma Rharous.

Le fonctionnement de la cellule est partagé entre l'Assemblée Régionale de Tombouctou qui met à la disposition du responsable des locaux (à la fois bureau et locaux de stockage), et la Région Rhône-Alpes qui prend en charge, par l'intermédiaire de Culture et développement, les frais de fonctionnement de la cellule. L'UNESCO appuie également les dotations en ouvrages à travers le dispositif Quatuor du Livre en Afrique mis en place par Culture et développement.

La Cerald en chiffres

- Nombre de bibliothèques appuyées en 6ème région : la région de Tombouctou dispose de 5 bibliothèques de lecture publique et une en instance de création à Tonka.

- Nombre d'ouvrages : actuellement, tous documents confondus, les bibliothèques de la région de Tombouctou disposent de plus de 20 000 ouvrages grâce à l'appui de la CERALD, soit une moyenne de 1000 livres par an (dotations via le dispositif Quatuor du livre en Afrique et Banque Rhône-Alpes du Livre - BRAL).

- Nombre de lecteurs inscrits dans les bibliothèques : il s'élève à plus de 400 inscrits pour toutes les bibliothèques de lecture publique de la Région.

- Nombre de formations assurées : 1 par an

- Types d'actions menées : dotation en livres, suivi de la nomination des bibliothécaires, formations, radio lire (partenariat bibliothèques et radios communautaires).

Chapitre 3 : acteurs et modèles opérationnels de la coopération décentralisée

Livre et lecture dans la coopération décentralisée Ile de France - région de Dakar : une priorité partagée par les deux collectivités

On recense dans cet exemple de coopération décentralisée deux modes possibles d'intervention pour le livre et la lecture :

- d'une part, les actions peuvent porter sur les infrastructures ; la Région Ile de France finance alors les projets des institutions, en l'occurrence le Conseil Régional de Dakar.

Une étude, réalisée en 2003, a dénombré 23 bibliothèques institutionnelles dans la ville de Dakar et montré que le besoin portait, non pas sur les infrastructures, mais sur la disponibilité et la qualité des fonds d'ouvrages.

- d'autre part, des actions culturelles sont menées au bénéfice direct des populations ; dans ce cas, la Région appuie les opérateurs de terrain sur des thèmes liés à la francophonie, à la démocratisation de la lecture...

À la frontière entre ces deux modèles, des actions visent à constituer des fonds documentaires dans les nouvelles bibliothèques. On note également des actions transversales, pour enrichir les collections et promouvoir l'animation jeunesse autour du livre, par exemple.

Bilan de 4 ans d'actions menées par le biais d'opérateurs spécialisés

Les projets lecture soutenus par la Région Ile de France au Sénégal ne sont pas nouveaux, puisqu'en 2006 déjà, à l'occasion de l'année Senghor et année de la Francophonie, un projet portant sur « le français pour l'accès à la culture littéraire et scientifique » était porté par trois associations : Lire en Afrique, À fond la science et Adiflor. Alors, 20 bibliothèques avaient été dotées de 12 000 ouvrages dans le cadre d'une campagne de promotion de la lecture « Moi je lis » avec des animations scientifiques « Jouer la science ».

En 2007, l'objectif est de « s'ancrer dans sa culture et

Chapitre 3 : acteurs et modèles opérationnels de la coopération décentralisée

s'ouvrir aux autres » avec Lire en Afrique et Adiflor : 20 000 ouvrages jeunesse organisés par fonds thématiques ont ainsi été répartis.

L'année 2008 privilégie l'axe de la démocratisation de l'accès au livre, ce qui se traduit par l'installation de bibliothèques à Gorée, Bargny et Pikine.

En 2009, un projet vise à équiper et doter les bibliothèques de 3 centres socio-culturels de la ville de Dakar.

Des actions ponctuelles ne pouvant garantir la pérennité des bibliothèques, l'action en faveur de la lecture publique s'inscrit nécessairement dans la durée. Par ailleurs, les collectivités territoriales se trouvent face à la nécessité de s'appuyer sur des acteurs qui ont une bonne connaissance du terrain et une vision globale, afin de s'assurer d'un résultat tangible. Les associations spécialisées sont donc incontournables pour assurer la réalisation des projets de bibliothèques dans les pays du Sud (logistique, accès aux populations, optimisation du coût des livres).

Appui de la Région Ile de France à un opérateur de terrain : l'association Lire en Afrique

Lire en Afrique intervient au Sénégal depuis 1990.

- De 1990 à 1996 en tant que commission culture d'une association de solidarité à Yoff.
- De 1997 à ce jour en tant qu'association dédiée aux bibliothèques : Lire en Afrique.

En 20 ans, 43 bibliothèques ont été créées dont 15 dans la région de Dakar, réunies dans le Réseau de bibliothèques Lire en Afrique. De plus, 11 structures ont été aidées par des dons ponctuels en livres (dont 6 dans la région de Dakar)

Tout cela signifie en chiffres : 200 000 ouvrages mis en place, plus d'une centaine de bibliothécaires formés et suivis et plus d'un million d'habitants desservis dans la région de Dakar.

Lire en Afrique intervient sur un panel de bibliothèques adaptées aux réalités du terrain :

- certaines bibliothèques dépendent des collectivités

Chapitre 3 : acteurs et modèles opérationnels de la coopération décentralisée

territoriales : ville de Dakar, Yoff, Ouakam, N'gor, Gorée, Bargny, Pikine, Point E... ;

- d'autres sont des bibliothèques communautaires situées en zone rurale ;
- il y a aussi parmi elles des bibliothèques associatives ou situées dans des établissements scolaires.

Des partenaires fidèles soutiennent l'association, tels que les bibliothèques du CE du Crédit Lyonnais, des bibliothèques départementales et municipales, Adiflor, Biblionef...

Conclusion

Les besoins de lecture des jeunes sénégalais sont immenses, tandis que les bibliothèques ne semblent pas constituer une priorité pour l'Etat. S'il s'agit d'y répondre, l'action volontariste d'une association comme Lire en Afrique sera d'autant plus efficace qu'elle est appuyée par la coopération décentralisée pour :

- une partie des investissements en livres.
- les transports internationaux des livres.
- l'organisation des formations.

L'achat à neuf de tous les livres nécessaires n'est pas financièrement envisageable . Pour alléger la facture globale et constituer une offre de lecture variée, d'autres sources d'approvisionnement sont nécessaires :

- associations spécialisées : Biblionef (jeunesse) Adiflor (parascolaire).
- collecte de livres dans les désherbages des bibliothèques françaises.

Chapitre 3 : acteurs et modèles opérationnels de la coopération décentralisée

L'exemple de la coopération entre Angers et Bamako

Dans le cadre de la coopération décentralisée entre les Villes d'Angers et de Bamako, la Bibliothèque Municipale d'Angers s'est engagée depuis 1987 dans des actions d'appui au développement de la lecture publique au Mali. Ce partenariat exemplaire, qui a débuté modestement par une collecte d'ouvrage initié par une association angevine, s'est progressivement structuré autour d'une démarche et d'une réflexion qui ont abouti à la mise en place de centres de lecture à Bamako et d'un programme raisonné de dons de livres.

Première phase : le don de livres raisonné

Les collectes auprès des populations sont vite apparues inadaptées aux besoins du lectorat malien, contribuant même parfois à désorganiser les bibliothèques partenaires. Un processus de sélection raisonné – fondé sur la qualité et non la quantité – a donc été mis en place pour envoyer des livres récents, en bon état, et dont le contenu, le langage et le graphisme sont adaptés aux besoins locaux. Les livres envoyés, issus du désherbage de la bibliothèque, comportent des dictionnaires récents, de la littérature classique et universelle, des documentaires sur tous les sujets adaptés, et des livres et albums jeunesse. Par ailleurs, dans le souci de prendre en compte des besoins non satisfaits, la bibliothèque consacre 1 % de son budget d'acquisition de livres à l'achat de livres neufs pour les bibliothèques de Bamako.

Malgré le fait que la lecture au Mali concerne essentiellement le public scolaire, les dons de manuels scolaires ont vite été perçus comme inadaptés en termes de contenu, et de nature à mettre à mal l'économie locale du livre basée principalement sur l'édition de manuels scolaires.

Depuis quelques années, au vu des limites évoquées, l'objectif de la bibliothèque municipale d'Angers est donc de diminuer le recours au don, et de favoriser les actions d'appui à l'édition locale. Ainsi, plusieurs projets de co-édition d'ouvrages (La longue marche des animaux assoiffés, Le voyage autour du

Chapitre 3 : acteurs et modèles opérationnels de la coopération décentralisée

monde des trois amis) et un projet d'édition de contes (La Pierre Barbue) ont été réalisés. L'objectif ici est de soutenir l'édition malienne, d'offrir des opportunités à des auteurs locaux et d'offrir au jeune lectorat malien des contenus culturellement adaptés à leurs attentes. La diffusion de ces ouvrages – et notamment du recueil de contes en édition bilingue – a permis de toucher plusieurs publics : celui des écoles maliennes traditionnelles, celui des écoles en langue bambara et celui des écoles françaises.

Seconde phase : la mise en place des CLAEC

Puis, face aux difficultés de structuration d'un réseau de lecture publique à Bamako, la Ville d'Angers et sa bibliothèque municipale, aidés par le Centre National de Lecture Publique du Mali, ont décidé de mettre en place des structures capables de dynamiser et de rendre accessibles ces fonds au jeune public : les centres de lecture et d'animation pour enfants des communes de Bamako (CLAEC). À partir du constat qu'il n'existait pas au Mali de structures d'accueil de la petite enfance, et que les structures en charge du développement de la lecture étaient insuffisantes, la Ville d'Angers a décidé d'appuyer la mise en place de structures adaptées au contexte local. Structures originales et structurantes, les CLAEC remplissent simultanément une partie des missions d'une bibliothèque, d'un centre culturel et d'une école maternelle. Il s'y déroule un certain nombre d'activités et d'animations autour du livre, ainsi que des activités d'ordre scolaire. Le fond documentaire des CLAEC est constitué uniquement d'ouvrages pour la jeunesse achetés grâce à un fonds spécial de la bibliothèque municipale d'Angers qui représente 1 % de son budget d'acquisition.

Contact

Jacqueline Liewig

Bibliothécaire à la bibliothèque municipale d'Angers

jacqueline.liewig@ville-angers.fr

Chapitre 3 : acteurs et modèles opérationnels de la coopération décentralisée

B. L'action des associations spécialisées partenaires des collectivités territoriales

Par Françoise Danset

Présidente du Collectif de Bibliothécaires et Intervenants en Action Culturelle (COBIAC)

La lecture et les bibliothèques relèvent de principes universels qui proclament le droit d'accès pour tous à la culture et à l'information, ce qui devrait laisser aux institutions la responsabilité de leur organisation et de leur fonctionnement. Cependant, dans bien des cas dans les pays en développement, le service public est limité voire inexistant, la culture n'apparaissant pas comme une priorité. D'un autre côté, dans les pays industrialisés, on assiste peu à peu à un désengagement des services publics. Ce qui dans tous les cas laisse largement le champ libre au travail associatif.

Dans le domaine du livre et de la lecture, on relève des interventions de plusieurs types d'acteurs. Il s'agit d'abord des grandes organisations intergouvernementales : l'UNESCO et ses grandes campagnes de développement de la lecture, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et ses programmes de mise en place des Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC), ou ses programmes de développement des bibliothèques universitaires gérés par l'Agence universitaire de la francophonie (AUF). Il s'agit ensuite des Associations professionnelles internationales, telles que la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) qui établit des programmes internationaux - le contrôle bibliographique ou le développement de la bibliothéconomie dans les pays en développement par exemple - et publie différents manifestes, mémentos et manuels, ou l'Association internationale des acteurs du livre de jeunesse (IBBY).

On trouve aussi les associations internationales de dons de livres comme International Book Bank, basée à Baltimore USA, ou Asia Foundation,

Chapitre 3 : acteurs et modèles opérationnels de la coopération décentralisée

à San Francisco. Cette liste n'est évidemment qu'indicative tant est grand le nombre d'organisations qui se préoccupent de lecture et de bibliothèques.

On relève encore d'innombrables associations nationales ou locales, des plus grandes aux plus petites, inscrivant ou non leurs actions dans des programmes plus larges de coopération et de développement. Certaines associations opèrent uniquement par le don de livres. D'autres en diffèrent fondamentalement, voulant intervenir sur l'ensemble du circuit du livre et sur les réseaux de bibliothèques. Elles mettent en place des programmes d'ingénierie, d'établissements et de réseaux, ainsi que des programmes de formation professionnelle, en liaison ou non avec le monde universitaire et de l'enseignement.

Quels que soient leurs modes d'intervention, ces associations doivent respecter des règles de base que l'on retrouve dans un document synthétique La charte du don de livres (voir en annexe), que l'on peut très brièvement résumer :

Il faut tout d'abord s'inscrire dans le cadre d'un partenariat, qui demande au minimum la connaissance et la reconnaissance de ses interlocuteurs ainsi qu'une analyse précise des besoins et des attentes, la définition d'un programme commun d'objectifs et d'action, l'élaboration d'une planification des actions, la description des outils et des moyens nécessaires, et enfin la mise en place d'outils de suivi et d'évaluation. Aucune association, si modeste soit elle, ne doit oublier que l'aide au développement de la lecture et des bibliothèques demande des compétences professionnelles et le respect d'un minimum de normes internationales. L'improvisation ne peut mener qu'à des actions éphémères et à des déceptions. Enfin dans le vaste domaine du livre et de la lecture qui touche à la fois aux droits de l'homme, à la démocratie, à l'éducation, à la culture et à l'économie, aucune initiative ne doit être prise sans au minimum un contact, et au mieux une vraie coopération avec les institutions locales. Dans ce domaine, sans doute plus que dans d'autres, aucune action ne peut rester isolée. Il est nécessaire, à terme, de parvenir à constituer des réseaux, en oeuvrant au renforcement de la chaîne du livre, de l'auteur au libraire, en passant par l'éditeur et le diffuseur. Il faut ensuite agir pour le renforcement des réseaux de bibliothèques en réaffirmant le rôle des bibliothèques nationales, en travaillant au développement des bibliothèques universitaires et spécialisées, en aidant à la mise en place de réseaux de lecture publique et de bibliothèques scolaires. Il est indispensable pour elles de promouvoir le libre accès à toutes les ressources (catalogues en ligne, accès Internet...). Elles doivent aider au renforcement des réseaux professionnels : mise en place de formations initiale et continue, création et

Chapitre 3 : acteurs et modèles opérationnels de la coopération décentralisée

soutien des associations professionnelles en favorisant la participation aux rencontres et aux travaux internationaux...

On le voit, le domaine est vaste, tout comme le sont les programmes internationaux. Les actions de partenariats, modestes et locales, y trouvent leur place à condition de s'inscrire dans un partenariat plus global connecté avec les enjeux du développement.

C. Quelques structures représentatives

C.1 - Adiflor

Présentation générale

L'Association pour la Diffusion Internationale Francophone de Livres, Ouvrages et Revues (ADIFLOR) a été créée en 1985 afin d'encourager la lecture en français et promouvoir la diversité culturelle francophone. Basée à Paris, et disposant d'antennes régionales qui constituent des plateformes de collecte et de tri d'ouvrages (Région Ile de France, Champagne-Ardenne), l'association est soutenue par un ensemble de maisons d'édition, de transporteurs, de médias et de partenaires institutionnels locaux, nationaux et internationaux, qui confortent ses actions de don de livres qui entrent dans de véritables projets de coopérations.

Objectifs généraux

L'association soutient de nombreux projets autour du livre en français et du développement de la lecture publique dans les pays en voie de développement. Elle cherche particulièrement à valoriser le don de livre comme un élément complémentaire et indispensable dans la chaîne économique du livre. Dans ce but, l'association tente de pérenniser une politique de mécénat favorable au développement du don, en apportant aux donateurs les garanties de la bonne utilisation de leur don. Parallèlement, l'association souhaite contribuer au développement de l'image positive de l'édition en français auprès du lectorat des pays francophones.

Action

ADIFLOR est principalement investie dans des actions de promotion du livre et de la lecture. Les projets mis en œuvre sont soit réalisés à la demande d'un partenaire (qui finance dans ce cas le transport, le dédouanement et les autres frais liés à l'envoi des livres), soit des projets initiés par ADIFLOR qui se charge dans ce cas de l'ensemble de la logistique.

Chapitre 3 : acteurs et modèles opérationnels de la coopération décentralisée

Plus de 50 % des livres envoyés sont des livres neufs, qui sont pour une part cédés par des maisons d'édition, et pour une autre part achetés, dans le cas des livres qui correspondent à une demande récurrente non couverte par les dons. Certains de ces livres sont achetés directement auprès d'éditeurs ou de libraires locaux pour soutenir la chaîne économique du livre dans les pays concernés.

Les autres sont des livres d'occasion de qualité et en bon état, obtenus auprès de bibliothèques, d'universités, d'établissements scolaires et de particuliers.

L'ensemble de ces livres est envoyé en fonction des demandes reçues à des établissements d'enseignement et à des bibliothèques.

L'association accorde une attention particulière au tri des ouvrages d'occasion pour s'assurer de leur bon état physique, de leur date d'édition et de leur adaptation au contexte du pays bénéficiaire. L'achat d'ouvrages neufs permet dans un deuxième temps le rééquilibrage du stock et une meilleure coïncidence entre l'offre et la demande. Enfin, l'association se veut exigeante sur le suivi des dons et de leur affectation. L'association tient à assurer la traçabilité des dons de livres, notamment par la mise à disposition, grâce à son site Internet, de l'inventaire des ouvrages en stock, par la publication de l'état de répartition des dons par pays et structures destinataires, et par le tamponnage systématique des ouvrages ayant fait l'objet de dons.

De plus, l'association tente de mener des opérations conjointes avec d'autres associations pour harmoniser les initiatives, assurer une complémentarité entre les dons et mutualiser les coûts de transport. À ce titre, une concertation constante est maintenue avec ces autres opérateurs pour éviter les doublons et améliorer la couverture des dons.

Enfin, Adiflor participe à la promotion du livre en français mais aussi de la langue française et des cultures francophones à l'occasion de manifestations nationales ou internationales comme Lire en Fête ou la Semaine de la langue française. L'association a pour cela créé en 2007 le concept de la « Petite Bibliothèque Francophone ». Elle se compose d'une soixantaine d'ouvrages représentatifs des diversités culturelles qui font la Francophonie. Elle a pour objectif de sensibiliser les jeunes lecteurs de 5 à 11 ans au plaisir et à l'intérêt de la lecture, facteur de maîtrise du français et de réussite scolaire. Elle permet également de leur faire découvrir le monde de la Francophonie et contribue ainsi à l'amélioration des relations interculturelles. Elle voyage dans une malle et a déjà trouvé sa place dans des écoles et bibliothèques en France comme à l'étranger.

Chapitre 3 : acteurs et modèles opérationnels de la coopération décentralisée

Depuis 1985, l'association a soutenu près de 1000 projets dans une centaine de pays, avec une moyenne annuelle de 200.000 ouvrages envoyés.

Pour plus d'informations

Site Internet d'Adiflor : www.adiflor.org

Chapitre 3 : acteurs et modèles opérationnels de la coopération décentralisée

C.2 - Biblionef

Présentation générale

Biblionef, fondée en France en 1989, est une organisation non-gouvernementale reconnue par l'Unesco, l'UNICEF et le Conseil de l'Europe pour sa contribution au développement de la lecture publique et scolaire dans les pays en voie de développement. Biblionef existe aussi sous forme d'association ou de fondation aux Pays-Bas, en Belgique flamande, en Afrique du Sud et au Surinam, et appuie son action sur un vaste réseau de partenaires locaux dans les pays où elle intervient.

Objectifs généraux

Face aux enjeux mondiaux de l'analphabétisme, de l'illettrisme et de la déscolarisation, Biblionef affirme que sans livres, les portes de la connaissance, du progrès, et de la liberté sont fermées.

En effet, si la couverture des besoins sanitaires et nutritionnels est une urgence dans les pays en voie de développement, l'avenir des populations – et des enfants en particulier – passe nécessairement par l'accès à l'éducation et à la culture qui sont les conditions essentielles de la formation, de l'intégration sociale et du développement économique.

Pour Biblionef, le livre n'est donc jamais un luxe : il est une priorité. L'objectif est donc de favoriser dans ces pays l'ancrage d'habitudes durables de lecture en revalorisant le livre en tant qu'objet et en tant que vecteur de connaissance.

Biblionef, membre fondateur de la Charte du don de livres parue en 1998, fait du don de livres un partenariat exigeant pour le développement de la lecture, visant à une meilleure connaissance réciproque du donateur et du bénéficiaire, à une recherche de rationalité et d'efficacité, et à une réflexion commune sur les besoins à satisfaire.

Par ailleurs, pour l'association, le don de livre doit s'insérer dans la chaîne du livre comme un complément indispensable et non comme une concurrence à l'édition : les dons, souvent unique mode d'intervention possible viennent ainsi satisfaire un besoin de lecture qui ne serait pas pris en compte par l'offre locale, défailante ou le plus souvent inexistante. Au lieu de fragiliser

Chapitre 3 : acteurs et modèles opérationnels de la coopération décentralisée

l'émergence d'une activité locale d'édition et de librairie, cette pratique peut indéniablement avoir des effets structurants et participer à une politique de coopération culturelle.

Actions

Face à l'ampleur des besoins de lecture dans les pays à très faible pouvoir d'achat et qui connaissent une pénurie de livres immense, l'association a fait le choix de n'envoyer que des livres neufs et récents. Selon Biblionef, le recours à des collectes de livres usagés entraîne souvent des dons inadaptés aux besoins du destinataire, composés parfois de livres en mauvais état physique où dont le contenu est obsolète et inadéquat. Parallèlement, l'association affirme que le respect et la considération dus au bénéficiaire imposent d'envoyer des livres neufs, qui ont d'ailleurs une plus grande durée de vie dans des pays où les conditions climatiques entraînent une dégradation rapide. Cette pratique est donc ancrée, d'autant plus que les livres neufs excédentaires sont pilonnés massivement chaque année dans les pays industrialisés. Il convient d'en utiliser une partie de manière plus utile. La donation raisonnée crée un environnement et des besoins, incite à la lecture, permet de diversifier des perspectives et points de vue, maintient le contact avec la langue française.

L'association a spécialisé son activité de don en direction du public des enfants et adolescents dont les besoins sont perçus comme prioritaires. Selon l'Unicef, 250 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école grandissent en marge de toute éducation de base dans les pays en voie de développement. En dessous du seuil de 50 % d'alphabétisation, aucun développement n'est durable. C'est pourquoi Biblionef s'est donné comme objectif de procurer à ces enfants et adolescents des livres adaptés à leur culture et à leurs goûts. Ils ne connaissent trop souvent que de rares et vétustes manuels alors qu'ils ont besoin d'apprendre le monde et de rêver sur des encyclopédies récentes et des livres bien illustrés (à coût de fabrication élevée).

L'association base son action sur une méthodologie rigoureuse qui assure la rationalité et l'efficacité du don.

- ❖ Elle offre toutes les garanties de bonne utilisation des livres par les destinataires, que ce soit au niveau de leur présentation, de leur diffusion ou de leur traitement. Biblionef dispose pour cela d'un réseau de

Chapitre 3 : acteurs et modèles opérationnels de la coopération décentralisée

correspondants locaux sûrs, éliminant ainsi les risques de revente ou de non-utilisation faute de personnel adéquat.

- ❖ L'association apporte le plus grand soin à la sélection des structures bénéficiaires, qu'elles soient bibliothèques scolaires et publiques, centres ressources et culturels.
- ❖ Les livres sont choisis en totalité par ces partenaires sur la base d'un catalogue de l'offre proposée par Biblionef : ils ne sont donc jamais imposés, ce qui permet une meilleure adaptation aux besoins et à la culture du pays.
- ❖ Enfin, les actions de don sont complétées par des actions de formation des bibliothécaires sur les problématiques de la gestion et de l'animation des fonds documentaires, pour garantir leur meilleure utilisation possible. Toutes les opérations de don font l'objet d'une évaluation rigoureuse assortie de photos.

La chaîne du don de livres telle qu'organisée par Biblionef comporte plusieurs étapes : acquisition de livres chez les éditeurs (dons ou coûts de déstockage), transport des livres jusqu'à l'entrepôt de l'association, réception et traitement des ouvrages par l'équipe, gestion du stock et préparation des dotations, conditionnement et expédition des ouvrages, réception et traitement par le bénéficiaire, et enfin évaluation globale de l'opération. Cette procédure qui assure une adéquation maximale entre l'offre et la demande de livres, a un coût qui est pris en charge d'une part par une contribution symbolique demandée au porteur de projet, et d'autre part par des financements publics et privés.

Biblionef apporte ainsi son aide à des organismes désirant développer la lecture à l'étranger en les faisant profiter de son expérience, en les aidant à renforcer leurs actions sur le terrain par la mise à disposition de stocks de livres de qualité : associations, fondations, SCAC, alliances françaises, réseaux de bibliothèques scolaires et publiques. L'association participe aussi à des réflexions internationales sur les pratiques de dons de livres, le développement de la lecture publique, le livre de jeunesse, afin de promouvoir ses principes et ses valeurs.

Biblionef expédie chaque année près de 200 000 livres pour soutenir des projets sélectionnés au préalable selon des critères exigeants, et dispose d'un stock roulant de près de 300 000 ouvrages pour maintenir une offre large et diversifiée. Depuis sa création, l'association a contribué à la création de

Chapitre 3 : acteurs et modèles opérationnels de la coopération décentralisée

bibliothèques et appuyé le développement de leurs fonds documentaires dans plus de 90 pays sur tous les continents.

Pour plus d'informations :

Site Internet de Biblionef : www.biblionef.com

Dominique Pace, directrice générale de Biblionef, pages 198-205 du Rapport Hervé Gaymard « Situation du Livre, Evaluation de la loi relative au prix unique du livre et Questions prospectives ». Verbatim des auditions. (2009)
Rapport téléchargeable sur le site du ministère de la Culture.

Chapitre 3 : acteurs et modèles opérationnels de la coopération décentralisée

C.3 - Bibliothèques Sans Frontières

Née en 2007 à l'initiative de Patrick Weil (directeur de recherche au CNRS et historien), Bibliothèques Sans Frontières (BSF) est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général et dont le siège est à Paris. Une antenne de l'association a par ailleurs vu le jour en 2008 aux Etats-Unis.

Bibliothèques Sans Frontières intervient aujourd'hui au Cameroun, au Congo, en RDC, à Madagascar, au Mali, au Niger, en Haïti, en Géorgie mais aussi aux Etats-Unis et en France.

Objectifs généraux et missions

Bibliothèques Sans Frontières favorise l'accès au savoir partout dans le monde à travers la création de bibliothèques, la professionnalisation des filières du livre, la dotation de livres et l'appui au développement des nouvelles technologies (informatisation et bibliothèques numériques).

Dans ce cadre, l'action de Bibliothèques Sans Frontières s'articule essentiellement autour de trois programmes cadres :

- l'éducation formelle et informelle ;
- l'accès à la lecture pour tous (programme lecture publique) ;
- la promotion du patrimoine et des savoirs locaux.

Activités

Bibliothèques Sans Frontières conduit ses programmes autour de 8 activités principales :

- ❖ La création de bibliothèques, de centres culturels et de centres de documentation
- ❖ Des dotations d'ouvrages très ciblées dans le cadre de projets où BSF intervient à part entière
- ❖ La formation de personnels de bibliothèques (bibliothécaires, relieurs, documentalistes, archivistes, informaticiens)

Chapitre 3 : acteurs et modèles opérationnels de la coopération décentralisée

- ❖ L'appui et le conseil en matière de structuration de réseaux régionaux et nationaux de lecture publique
- ❖ La sauvegarde de fonds documentaires et la promotion des patrimoines culturels locaux
- ❖ La mise en œuvre de partenariats entre les bibliothèques du Nord et celles du Sud
- ❖ L'informatisation des bibliothèques et la création d'outils Web et multimédia (réseaux sociaux, sites de bibliothèques, catalogues en ligne, etc.)
- ❖ La recherche sur les pratiques innovantes en matière d'écrit et de NTIC.

« Au-delà du don de livres

Depuis sa création, Bibliothèques Sans Frontières défend la nécessité de repenser l'appui aux filières du livre dans le monde en développement. Si l'action de l'association demeure en priorité l'appui aux bibliothèques dans leur rôle de vecteur de savoir et d'éducation, les erreurs du passé ont montré la nécessité de mener des approches transversales et innovantes. Le don de livres n'apparaît que comme une étape dans les projets de l'association. Lorsque BSF monte un programme, c'est le plus souvent de l'après-don qu'il est question et des dynamiques à mettre en œuvre pour que la chaîne du livre se structure autour de la bibliothèque et des lecteurs.

Une plateforme de ressources et d'échange

En 2010, Bibliothèques Sans Frontières lance l'Exchange Library Projet, un portail de ressources et de partage pour les bibliothécaires des pays francophones. À la fois réseau social et centre de ressources participatif, cette plateforme a vocation à tisser des liens durables entre les professionnels francophones et à valoriser les savoir faire et bonnes pratiques au sein du réseau.

À retrouver sur <http://www.e-l-p.org>

Financements et partenaires

Bibliothèques Sans Frontières bénéficie du soutien financier ou technique de bailleurs institutionnels publics (tels que le ministère de la

Chapitre 3 : acteurs et modèles opérationnels de la coopération décentralisée

Culture, la Mairie de Paris ou le Conseil général de l'Essonne), d'entreprises privées (Veolia, Prisma Presse, Opinion Way...), d'éditeurs et de particuliers.

Bibliothèques Sans Frontières est parrainée par Christophe Bataille, Yamina Benguigui, Azouz Begag, Geneviève Brisac, Marie Darrieussecq, Arnaud Delalande, Sylvie Germain, Stéphane Hessel, Jean Malaurie et Lyonel Trouillot.

Pour en savoir plus

Site Internet de Bibliothèques Sans Frontières : www.bibliosansfrontieres.org

Chapitre 3 : acteurs et modèles opérationnels de la coopération décentralisée

C.4 - Collectif de bibliothécaires et intervenants en action culturelle (COBIAC)

Présentation générale

Association loi 1901, le COBIAC a été créé en 1979 avec l'objectif de favoriser l'accès de toutes et tous à la culture, à la lecture et aux savoirs. C'est en 2000 que le COBIAC a initié ses activités de coopération internationale en créant une « Banque Régionale du Livre » implantée à Charleval (13).

Le COBIAC se donne pour mission de venir en appui aux bibliothèques de pays partenaires en mobilisant un réseau régional de bénévoles et une équipe de 3 salariés.

Activités

Pour atteindre ses objectifs, le COBIAC a développé 5 axes d'intervention :

- ❖ la constitution de collections et le don de livres grâce à la Banque Régionale du Livre
- ❖ l'ingénierie de projets de bibliothèques
- ❖ la formation de bibliothécaires
- ❖ les échanges professionnels et interculturels
- ❖ le pôle ressource régional, de conseil et de formation pour le livre et la coopération internationale.

Le COBIAC s'appuie sur un réseau régional de bénévoles qui apporte son soutien à l'association. Il bénéficie d'un soutien financier de la part de l'Union européenne, de la Région Provence – Alpes – Côte d'Azur (PACA), des Conseils généraux des Bouches-du-Rhône, du Var, du Vaucluse, des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Villes d'Aix-en-Provence, de Gardanne, de Rousset et de Septèmes-les-Vallons.

Chapitre 3 : acteurs et modèles opérationnels de la coopération décentralisée

La Banque Régionale du Livre

Faisant le constat que de nombreux livres sont pilonnés en France alors même que des pays francophones en manifestent le besoin, une Banque Régionale du Livre a été mise en place en 2000 dans le but de récolter les livres sortis des collections des bibliothèques ou déstockés par des éditeurs et libraires. De nombreuses bibliothèques de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur participent à ce dispositif, permettant ainsi de constituer des collections de livres pour les bibliothèques à l'international.

Le COBIAC effectue également au cas par cas des acquisitions de livres neufs pour constituer ou compléter les fonds de livres des bibliothèques. Pour cela, il sollicite les librairies de la région ou les librairies et éditeurs des pays partenaires, ce qui permet notamment de soutenir l'édition locale dans la langue du pays.

L'ingénierie de projets

Il s'agit d'élaborer et de conduire des projets de coopération structurants autour du livre et de la lecture dans les pays partenaires. Le COBIAC a ainsi développé une expertise autour des axes suivants :

- identification des acteurs de la chaîne du livre pour mener des actions concertées avec les politiques locales de lecture publique
- évaluation des politiques de lecture publique et des projets
- aide à la construction et à l'aménagement de bibliothèques
- soutien à la mise en place de réseaux de bibliothèques : conseil, coordination
- actions d'urgence et post-urgence en cas de catastrophe naturelle

La formation

Le COBIAC conçoit et met en œuvre des actions de formation en direction des personnels de bibliothèque. Il propose notamment :

- ❖ des sessions de formations théoriques dans les pays partenaires ou en France
- ❖ l'accueil de bibliothécaires étrangers en stage pratique dans des bibliothèques de la région

Chapitre 3 : acteurs et modèles opérationnels de la coopération décentralisée

- ❖ l'organisation de formations de formateurs pour des missions internationales
- ❖ l'accueil de bibliothécaires de la région pour des stages de sensibilisation à la coopération internationale
- ❖ conseil, dons de livres et journées de formations pour des associations

Les échanges professionnels et interculturels

Le COBIAC initie des actions favorisant les échanges entre professionnels du livre et de la lecture et différents publics en France comme à l'étranger :

- participation à des salons du livre et à des colloques en France et à l'étranger
- accueil ou rencontres de professionnels du livre français et étrangers
- échanges avec les associations professionnelles du livre régionales, nationales et internationales et participation à des réseaux de coopération internationale
- échanges interculturels autour du livre et de la lecture
- diffusion d'expositions

Le pôle ressource régional de conseil et de formation

Le COBIAC anime un pôle ressource sur le livre et la coopération internationale qui propose les services suivants :

- ❖ mise à disposition d'un fonds documentaire sur la coopération internationale et les éditions de pays partenaires
- ❖ appui aux bibliothèques : conseil sur la sélection de livres pour le don, formations de groupe
- ❖ appui et conseil aux structures de la région qui portent des projets de lecture à l'étranger

Pour plus d'informations

Site Internet du COBIAC : www.cobiac.org

Chapitre 3 : acteurs et modèles opérationnels de la coopération décentralisée

C.5 - Lire en Afrique

Présentation générale

En 1987 l'Association des Ressortissants Yoffois en France (ARYF) est créée par des sénégalais habitant la région parisienne, dans le but de contribuer au développement économique, social et culturel du village de Yoff au Sénégal. Cette association a contribué à la mise en place de trois bibliothèques à Yoff, les villages voisins ont à leur tour demandé à bénéficier d'une bibliothèque sur le même modèle. Pour répondre à ces besoins, l'association Lire en Afrique s'est alors créée en 1997, dédiée à la mise en place de bibliothèques au Sénégal. Elle milite depuis pour le développement de la lecture publique en contribuant aux projets de bibliothèques portés par les populations.

Objectif général

Dans le contexte socio-économique du Sénégal, les bibliothèques communautaires constituent le seul moyen d'accéder aux livres, à condition d'offrir la gratuité. Pour y parvenir, elles doivent inventer un fonctionnement adapté et s'éloigner des schémas convenus, inspirés de modèles institutionnels étrangers aux réalités locales. Cette invention se manifeste dans le réseau Lire en Afrique par un modèle de fonctionnement né du terrain.

Mode d'action

L'initiative des projets appartient aux populations qui sollicitent Lire en Afrique pour les appuyer et assureront la gestion à long terme de leur bibliothèque.

Le fonds est conçu pour répondre aux premiers besoins des lecteurs mais élargi à la lecture de loisir. Si la demande exprimée à l'origine porte toujours sur le besoin scolaire, un travail commun de réflexion permet d'en élargir le cadre : l'accès au livre doit être direct et le lecteur libre de ses choix, en dehors des prescriptions scolaires.

Chapitre 3 : acteurs et modèles opérationnels de la coopération décentralisée

La littérature africaine ne doit pas être réduite aux œuvres inscrites au programme des lycées et collèges.

L'offre de lecture s'articule autour de quatre fonds en adéquation étroite avec les besoins :

- ❖ la panoplie de l'élève (produit d'appel) : usuels, manuels, œuvres littéraires au programme des collèges et lycées, ouvrages pédagogiques et documentaires...
- ❖ le fonds jeunesse, qui représente 50 % des collections ;
- ❖ la littérature - littérature africaine et classiques de la littérature mondiale ;
- ❖ le fonds loisirs, constituée de BD, policiers, romans sentimentaux, ludothèque, etc.

Ces livres ne font pas l'objet d'un don mais sont mis à la disposition des bibliothèques dans le cadre d'une convention. Ce procédé est un moyen d'assurer la bonne utilisation finale des livres, en véhiculant par ailleurs le principe d'un engagement sur le long terme.

En outre, le fonctionnement des bibliothèques est organisé sur la base d'un budget 0. La mise à disposition gratuite de locaux par la communauté, du fonds documentaire et des fournitures par Lire en Afrique, la gestion bénévole autorisée par des heures d'ouverture limitées, sont autant de dispositions qui allègent les budgets d'investissement et de fonctionnement. Ce mode de fonctionnement, qui assure une réelle appropriation des bibliothèques par ses usagers, permet de plus de proposer une adhésion gratuite aux lecteurs.

Lire en Afrique assure son approvisionnement en livres auprès d'une multiplicité de sources pour des livres de qualité et en quantité. Une solution associant diverses sources d'approvisionnement produit un effet démultiplicateur qui accélère la mise en place des bibliothèques et le renouvellement des fonds existants : désherbage des bibliothèques de lecture publique, accès aux associations spécialisées dans la collecte des déstockages des éditeurs – Adiflor et Biblionef notamment – , acquisition d'ouvrages neufs choisis en fonction d'actions thématiques.

Par ailleurs, Lire en Afrique conçoit et diffuse la formation des bibliothécaires.

Deux stages annuels sont proposés sur des thèmes liés à la gestion et à l'animation d'une bibliothèque. Cette formation vient enrichir le modèle des

Chapitre 3 : acteurs et modèles opérationnels de la coopération décentralisée

bibliothèques Lire en Afrique en s'appuyant sur les meilleures pratiques déployées dans le réseau.

Chaque année Lire en Afrique visite les bibliothèques du réseau, pour une séance d'évaluation menée sur un mode participatif. Ces visites permettent aussi le règlement des problèmes résiduels et facilitent la mobilisation des bibliothécaires sur les campagnes de promotion de la lecture lancées en appui des dotations thématiques. L'accompagnement sur le long terme est un gage de pérennité pour ces bibliothèques.

Un séminaire annuel regroupe les bibliothécaires, isolés chacun dans leur localité, et leur donne l'occasion de nouer des relations et partager leurs expériences. L'appartenance à ce réseau des bibliothèques Lire en Afrique conforte les bibliothécaires dans leurs pratiques et renforce leur légitimité au plan local. Ce suivi permet le développement et la dynamisation des bibliothèques.

De plus, de manière globale, l'association assure une bonne part de son financement, n'étant tributaire de financements publics que pour l'acquisition d'une partie des fonds documentaires (environ 20 % des ouvrages), le transport international des ouvrages, l'équipement des bibliothèques, et la logistique liée à la formation des bibliothécaires et à l'animation du réseau.

Le réseau de bibliothèques Lire en Afrique croit à raison de plusieurs bibliothèques par an. L'association a reçu 12 projets qui seront réalisés sur la période 2009/2010.

En 20 ans d'existence, Lire en Afrique a mis en place 46 bibliothèques au Sénégal et créé le Réseau de bibliothèques « Lire en Afrique ». C'est au total plus de 250.000 livres qui ont été envoyés, -15.000 à 35.000 ouvrages par an - au bénéfice de milliers de lecteurs sénégalais.

Chapitre 3 : acteurs et modèles opérationnels de la coopération décentralisée

C.6 - Malira

Présentation générale

MALIRA (Mali/Rhône-Alpes), association loi 1901, a été créée en 2000 à l'initiative de Mady Volle et Louis Rigollet (Bron, Rhône-Alpes) avec pour objet l'appui au développement de la lecture dans la région de Tombouctou au Mali. Le choix de la région de Tombouctou, 6ème région du Mali, a été induit par le principal financeur de l'association, la Région Rhône-Alpes, qui depuis plus de vingt ans soutient le développement de cette zone dans le cadre d'une coopération décentralisée. Aujourd'hui MALIRA compte une centaine d'adhérents et un conseil d'administration de 15 membres.

Objectifs généraux et missions

La région de Tombouctou dispose d'une chaîne du livre très peu structurée. Le secteur de l'édition et les circuits de diffusion sont insuffisamment développés et ne peuvent répondre aux besoins des populations.

Dès l'origine, l'objectif de MALIRA a été clairement défini : contribuer au développement de la lecture au Mali, notamment en appuyant la création et le développement de bibliothèques scolaires dans des villages enclavés de la région de Tombouctou, ainsi que la formation des bibliothécaires.

Activités

Pour poursuivre ses objectifs, MALIRA a développé les axes d'intervention suivants :

- réfection ou construction de bâtiments appropriés
- formation des bibliothécaires
- appui à la constitution de fonds documentaires
- acquisition d'ouvrages de littérature africaine

Afin d'éviter la collecte de livres inadaptés aux attentes des lecteurs maliens, MALIRA a fait le choix de développer une politique d'acquisition de livres neufs de littérature africaine, ou encore d'ouvrages de vulgarisation scientifique, édités soit en France, soit en Afrique, de façon à soutenir les éditeurs et libraires maliens.

Chapitre 3 : acteurs et modèles opérationnels de la coopération décentralisée

- atelier d'équipement des livres

Afin de faciliter le travail des bibliothécaires, MALIRA a mis en place un atelier d'équipement des livres achetés en France (cotation, couverture, consolidation, réparation, enregistrement), en sollicitant les adhérents de l'association et la mise à disposition d'un local au sein de la bibliothèque municipale de Bron.

- organisation d'ateliers d'écriture et édition d'ouvrages

À la suite d'un atelier d'écriture organisé en 2007 avec la participation de Jean-Yves Loude et Christian Epyana, Malira a notamment édité les deux ouvrages Douk le Malin et Lettres de Tombouctou et de Gourma-Rharous.

- diffusion des livres édités

- création d'événements autour du livre et de la lecture

MALIRA a notamment organisé la Fête du Livre de Tombouctou en 2004 et celle de Gourma-Rharous en 2006, en collaboration avec une association locale. Elle organise également des concerts-lecture ou des spectacles destinés à promouvoir les ouvrages édités.

- salons du livre

Depuis sa création, MALIRA participe aux différentes fêtes ou salons du livre de la région Rhône-ALpes (Bron, Villeurbanne, St Priest, St Etienne, Chazay d'Azergues...) où elle anime des stands, rencontres ou ateliers.

- interventions en milieu scolaire en Rhône-Alpes

Les interventions en milieu scolaire à Bron et dans des écoles d'autres municipalités de la région ont pour but de faire connaître les actions de l'association au moyen de diaporamas, expositions ou vidéos.

Partenaires financiers et techniques

- ❖ Région Rhône-Alpes
- ❖ Ville de Bron
- ❖ Grand Lyon
- ❖ Bibliothèque Jean Prévost à Bron
- ❖ Médiathèque départementale du Rhône
- ❖ Secteur Afrique de La Joie par les Livres
- ❖ Culture et Développement
- ❖ Gospel Amazing Group

Pour plus d'informations

Site de Malira : www.malira.org

Chapitre 4 : conditions dans lesquelles opèrent les partenaires étrangers : besoins & obstacles

Par Francisco d'Almeida

Délégué général de Culture et développement

Les conditions dans lesquelles opèrent les partenaires étrangers

Coopérer avec des collectivités territoriales étrangères pour développer l'accès au livre et à la lecture conduit à se confronter en permanence aux conséquences économiques, institutionnelles, techniques et culturelles liées à l'asymétrie des mondes en présence.

Si la coopération avec des collectivités roumaines, par exemple, peut parfois présenter quelques décalages sur le plan économique ou culturel, il n'en demeure pas moins que « l'effet-différence » est moindre. L'état roumain a mis en place une politique du livre et les institutions nécessaires à sa mise en œuvre. Une production éditoriale s'y développe et répond assez largement aux besoins d'information et de culture de la population et, malgré les déséquilibres entre le monde urbain et le monde rural, un réseau de bibliothèques publiques permet l'accès au livre. Un catalogue des publications et des foires du livre permet de faire connaître les ouvrages publiés.

S'agissant de la coopération avec les pays dits du Sud, la situation du livre et de la lecture varie considérablement. Elle peut connaître en Amérique du Sud un niveau de développement comme celui du Mexique ou du Brésil où l'État a adopté une politique nationale du livre et de la lecture, et où le marché éditorial est autonome, actif et en croissance. En Afrique, la situation du livre et de la lecture diffère selon les pays. Par exemple, au Sénégal, malgré l'existence d'une Direction du livre et de la lecture, il n'y a pas encore de politique publique pour structurer une chaîne du livre articulée ni les diverses ressources nécessaires au développement de ce secteur. Il convient donc de tenir compte des décalages et des carences liées à l'environnement dans lequel opèrent ces partenaires.

Chapitre 4 : conditions dans lesquelles opèrent les partenaires étrangers : besoins & obstacles

Les décalages économiques

La situation économique générale du secteur culturel de ces pays se caractérise par :

- ❖ un bas niveau de revenu et donc un pouvoir d'achat limité : le livre tend à être un produit de « luxe » ;
- ❖ des marchés culturels relativement étroits – à l'exception du Brésil ou du Mexique – et parfois morcelés au plan linguistique, empêchant le développement d'une production éditoriale ayant la taille de marché suffisante ;
- ❖ de ce fait, le prix du livre devient un paramètre déterminant qui conduit, notamment en Afrique au développement d'un marché informel du livre d'occasion.

Les décalages institutionnels

- l'administration chargée de la mise en œuvre manque de moyens et est freinée dans ses missions ;
- les organisations professionnelles n'existent pas toujours dans tous les métiers du livre et, par manque de moyens, sont faiblement organisées ;
- la décentralisation – notamment culturelle – n'est pas effective partout et parfois, elle est très récente. En outre, les collectivités territoriales n'ont pas toujours les ressources humaines et financières ni l'expérience nécessaires à l'exercice des compétences qui leur sont transférées.

Les décalages techniques

- ❖ En Afrique, la production éditoriale existe souvent à l'état embryonnaire et l'information bibliographique est souvent réduite. Bien qu'en croissance, les réseaux de diffusion et de commercialisation du livre ne couvrent que certaines zones géographiques ;
- ❖ Les conditions d'accès à Internet sont faibles et freinent le recours aux TIC dans la communication de l'information.

Chapitre 4 : conditions dans lesquelles opèrent les partenaires étrangers : besoins & obstacles

Les décalages culturels

La forte prégnance de la culture orale engendre un certain rapport au livre tout en rendant possible une intéressante combinaison des supports écrit et audio de diffusion de l'information. Dans certaines régions, les radios sont les principaux vecteurs de promotion du livre et de la lecture. Le niveau limité de la population scolarisée ou alphabétisée engendre un lectorat réduit qui pourrait s'élargir lorsque le prix du livre correspondra au pouvoir d'achat.

De ces situations fort différentes découle l'hétérogénéité des statuts des acteurs et des attitudes à l'égard du livre et de l'écrit, qui diffèrent d'un contexte à l'autre. À titre d'exemple, dans de nombreux pays africains, les bibliothécaires n'ont pas de statut.

C'est donc dans un environnement contrasté et marqué par l'insuffisance de tous les éléments qui constituent un environnement favorable pour l'écrit qu'opèrent les acteurs du développement du livre et de la lecture : auteurs, éditeurs, libraires, associations culturelles, collectivités territoriales et pouvoirs publics nationaux.

Pourtant, l'activité littéraire souvent vivace dans ces pays et les manifestations culturelles consacrées au livre – notamment à la bande dessinée – autorise à poursuivre le travail d' « ensemencement » qui contribuera à la création d'un environnement dynamique du livre.

Une mosaïque de besoins

L'importance accordée par l'ensemble de ces pays à l'éducation et à la qualification de leur population active pour la rendre apte à contribuer au développement ainsi qu'à exprimer leur créativité et leur imaginaire littéraire implique de prendre en compte l'ensemble des besoins à satisfaire pour l'émergence d'un environnement dynamique pour le livre. Ceux-ci concernent la promotion du livre et de la lecture, le renforcement du réseau de lecture publique et le soutien à la chaîne locale du livre.

En conséquence, l'action des collectivités territoriales françaises devra viser à prendre en compte la mosaïque des besoins qui s'expriment sans pour autant chercher à les satisfaire simultanément. Divers et variant selon les contextes considérés, ces besoins portent sur les aspects suivants :

Chapitre 4 : conditions dans lesquelles opèrent les partenaires étrangers : besoins & obstacles

1- Appui à la constitution d'un environnement institutionnel favorable

Héritant de compétences récemment transférées par les états, bon nombre de collectivités territoriales ont besoin d'un appui pour mettre en place un service chargé d'élaborer et de mettre en œuvre une politique locale du livre et de la lecture. Cet appui constitue le préalable et la condition indispensables à la structuration et à la pérennisation d'un environnement favorable à l'écrit. Par conséquent, l'apport d'expertise et les échanges d'expérience entre professionnels du livre et de la lecture mais aussi entre élus locaux sont fort utiles.

2- Développer à l'échelle locale des réseaux d'accès à l'information, au savoir et aux loisirs

Doter leur territoire de points d'accès en le maillant autant que possible afin d'intégrer le plus grand nombre quel que soit le lieu de sa résidence constitue une deuxième priorité pour les élus locaux. Il s'agit ainsi de mettre en place non seulement des points de lecture mais aussi des réseaux locaux de production de diffusion et de promotion de l'écrit.

3- Les ressources et les outils

La construction ou la réhabilitation de bibliothèques, de centres de documentation et de production d'écrits ainsi que l'implantation d'espaces multimédias dotés du mobilier et des moyens de travail adéquats constituent l'un des principaux enjeux pour permettre aux collectivités partenaires d'assurer un service efficace d'accès à l'écrit.

4- L'appui en documents

Compte tenu du développement lent des éditions locales et de leurs difficultés à satisfaire toute la demande locale, l'appui en documents s'avère nécessaire pour construire ou enrichir les collections. Dans certains contextes, il constitue pour certains une priorité par rapport à l'existence de lecteurs et de cadres pérennes pour les servir. Compte tenu de la spécificité des demandes des lecteurs, et si l'on prend en considération les besoins de scolarisation, d'ouverture sur le monde et de dialogue des cultures, la proportion de livres scolaires et de littérature générale d'une part, et d'autre part, de documents

Chapitre 4 : conditions dans lesquelles opèrent les partenaires étrangers : besoins & obstacles

publiés localement et ceux importés constitue un exercice délicat à effectuer mais plein d'enseignement sur le développement culturel.

5- La formation

Elle constitue l'un des besoins les plus couramment exprimés. Qu'il s'agisse de la formation à la bibliothéconomie, à l'aménagement d'une bibliothèque, à la gestion de réseaux, à la communication et à la production d'information technique et professionnelle, à la gestion de librairies, à la promotion de la lecture et à la médiation autour du livre, les besoins sont nombreux. Les niveaux de développement et de professionnalisation étant différents d'un continent à l'autre, voire d'un pays à l'autre, les besoins de formation varient eux aussi.

6- Le développement de l'économie locale du livre

Pour permettre au plus grand nombre d'avoir accès à l'écrit, les collectivités partenaires ont besoin de contribuer à leur échelle à la constitution d'une économie du livre. Appui à l'édition, au développement de librairies, à la création d'ouvrages et à la constitution de centrales d'achat de livres : tels sont des besoins fondamentaux qui pourraient faire l'objet de coopération avec des collectivités françaises.

7- Des échanges culturels pour sortir de l'isolement

Le partage de savoir faire et d'expériences, l'échange d'informations professionnelles et le « compagnonnage » technique, la participation à un projet commun de création d'ouvrages ou d'animation autour de l'écrit constituent un besoin exprimé fréquemment par les professionnels de la lecture.

Les obstacles à prendre en compte

Bien qu'elle soit aussi source d'enrichissement professionnel à travers la connaissance des autres et de leur culture, la coopération en matière de livre et de lecture doit pour donner pleine satisfaction, prendre en considération les obstacles suivants.

Chapitre 4 : conditions dans lesquelles opèrent les partenaires étrangers : besoins & obstacles

Fragilité des politiques locales et des services de développement de la lecture

L'absence fréquente d'administration dédiée au livre et à la lecture et l'insuffisance de pérennisation des stratégies de développement ajoutées à l'expérience parfois limitée de collectivités locales dans l'exercice de fonctions assurées par les États peu avant, fragilisent les collaborations et limitent l'impact des efforts accomplis.

Si le nombre de points d'accès à l'écrit est en augmentation, il demeure encore insuffisant par rapport aux besoins. L'insuffisance de bibliothèques-médiathèques, de centres de documentation et de bibliobus constituent un réel handicap qui implique d'investir aussi dans la construction et dans l'équipement en moyens de travail qui sont souvent insuffisants.

Insuffisance de personnel formé

Le nombre de personnel qualifié pour faire vivre les lieux d'accès à l'écrit est lié à l'existence ou non dans le pays concerné d'organismes ou de programmes nationaux de formation aux métiers de l'information. Il varie selon les zones géographiques et constitue, s'il est insuffisant, un obstacle majeur pour l'adéquation des actions aux besoins d'information des populations et pour la qualité du service à l'utilisateur.

Difficultés de suivi et d'évaluation

L'expérience récente des élus des collectivités partenaires en matière de lecture entraîne un suivi réduit ou inexistant des points d'accès à l'écrit. Or, dans les situations où les agents chargés de faire vivre ces lieux ne connaissent pas suffisamment les orientations majeures de leur mission et les objectifs à atteindre, l'absence fréquente de rapports d'activités et de mesures de la fréquentation ou de la consultation des documents par exemple, ne permet pas de suivi de l'évolution de la bibliothèque et de faire des choix concernant son orientation.

Partie 2

Les axes de partenariat en matière
de livre et de lecture

Par Françoise Danset

Présidente du Collectif de Bibliothécaires et Intervenants en Action Culturelle (COBIAC)

Participer au développement des bibliothèques, même dans le cas de petites unités comme pour la mise en place d'une bibliothèque scolaire par exemple, c'est d'emblée se placer dans un processus de développement de la culture, de l'information et de la connaissance. Une démarche de coopération dans le domaine de la lecture publique implique dès l'introduction du premier livre le respect de la pluralité, de l'encyclopédisme, de la liberté d'expression.

Le projet

La décision d'ouvrir une bibliothèque ou de participer à son développement et à sa mise en valeur, relève nécessairement d'un projet :

- ❖ avec des auteurs et des acteurs du projet clairement identifiés ;
- ❖ avec un objet défini, par exemple : la création d'une bibliothèque de lecture publique, dans un lieu déterminé ;
- ❖ avec des objectifs précis : offrir un complément de l'enseignement et améliorer les chances de réussite scolaire, participer au développement des connaissances, à l'ouverture sur le monde extérieur, proposer des loisirs ;
- ❖ localisé : la bibliothèque sera située dans un lieu géographique déterminé et dans un environnement qui sera à étudier avec précision.

L'analyse de l'environnement

Avant toute mise en place, on ne manquera pas de se rappeler qu'une bibliothèque ne peut en aucun cas constituer une structure

Chapitre 1 : l'ingénierie de services

isolée, vivant en vase clos et indépendant de tout environnement. Même s'il s'agit d'un projet modeste, une étude préalable de l'environnement dans lequel il sera mis en œuvre s'impose.

L'environnement administratif

Le cadre doit être défini et les différents échelons de responsabilité repérés selon que la bibliothèque s'inscrit dans un cadre administratif national relevant d'un service ministériel (Education nationale, Développement rural, Culture...), territorial (municipal, régional), associatif... Les contacts sont à prendre tant au niveau décisionnel qu'au niveau budgétaire : il est nécessaire d'obtenir des autorisations d'installation, des accords sur le fonctionnement, de déterminer qui finance quoi, selon quelles modalités, pour quelle durée. Une convention dûment signée par toutes les parties permettra de fixer les accords et les décisions.

L'environnement culturel

Il conviendra de régler les problèmes de langue, de traditions, de comportement des différentes couches socioculturelles parfois influencées par les religions. Il faudra tenir compte éventuellement des aspects pluri- ou multiculturels, de prendre connaissance dans un large périmètre de proximité, de l'existence d'autres établissements ou lieux susceptibles de faire une offre éducative ou culturelle afin d'éviter de se placer en position de concurrence mais rechercher plutôt les complémentarités et même établir des partenariats avec les autres professionnels travaillant dans les mêmes domaines.

L'environnement social

Il est nécessaire de mener une étude sur la population : classes d'âge, catégories socio culturelles et socio professionnelles, niveaux d'études. Elle permettra de mieux cibler une offre culturelle, c'est-à-dire de déterminer des publics cibles à toucher en priorité, et des utilisateurs qui pourront être touchés au second degré, par exemple les parents lorsque l'on a fait une offre essentiellement orientée vers la jeunesse.

Le recueil de ces informations essentielles doit permettre de formuler un projet réaliste, de prévoir et de réaliser son insertion dans un

milieu préalablement défini. Les bons contacts à prendre avec les personnes ressources seront ainsi facilement détectés, en particulier pour ce qui concerne les autorisations administratives, les financements, les partenariats indispensables.

Le programme

Il détermine le cadre de travail, la liste des tâches, le calendrier...

L'aménagement d'un lieu

Il peut s'agir de la construction d'un bâtiment, d'une réhabilitation ou d'un aménagement. La taille en sera évidemment variable. Cela nécessite éventuellement d'établir des plans, avec le concours d'architectes ou d'aménageurs en fonction des objectifs de fonctionnement et délimitant de façon plus ou moins classique les espaces d'accueil et d'information, les espaces de présentation des différents documents, les espaces de travail solitaire ou en groupe, les espaces de travail interne pour le personnel, de stockage, de réunion, les espaces d'animation. On n'oubliera pas que la délimitation des différents espaces doit tenir compte d'impératifs de fonctionnement : articulation des espaces entre eux, plans de circulation pour les usagers, le personnel, articulation fonctionnelle qui devra aussi être recherchée dans les petites unités où une délimitation des espaces n'est pas envisageable.

La constitution des collections

S'il existe des standards pour la constitution des collections, on n'oubliera pas qu'il s'agit avant tout de réaliser un bon équilibre entre une offre et une demande. La bibliothèque doit effectivement offrir dans une approche pluraliste de principe, des documents sur tous les sujets, pour tous les publics, des ouvrages classiques et des ouvrages d'actualité. Mais une bibliothèque est avant tout au service de son public. Il importera donc de s'adapter à l'environnement social. Dans la plupart des cas, les pays aidés n'ont pas de tradition de lecture publique, ou ont un faible taux d'alphabétisation. On sait qu'alors le public sera majoritairement jeune. On optera pour un renforcement du secteur jeunesse. Éventuellement on adoptera une approche multilingue

et, si les conditions techniques le permettent, on fera une large place au multimédia et aux accès en ligne. Le choix des documents doit aussi prendre en considération les conditions particulières dictées par l'environnement culturel (cas des zones où la liberté d'expression est difficilement acceptée, où le poids des coutumes ou des croyances religieuses est fondamental). On devra alors veiller avec les partenaires locaux, au choix de graphismes non agressifs pour les BD par exemple, à l'absence de livres de religion, de politique... mais aussi au respect du pluralisme de l'information.

Achat ou don, achat et don

Si à l'évidence dans un pays riche bénéficiant d'une édition diversifiée, d'un bon réseau de librairies et de crédits d'acquisition, le problème des dons de livres ne se pose pas, dans le cadre de la coopération, il en est question bien souvent. Constituer ou enrichir des collections suppose un plan d'acquisition qui détermine les documents qu'il est nécessaire de se procurer. Si un budget d'acquisition est envisageable, si les livres ou autres supports sont disponibles sur place, il est préférable d'acheter et de conforter ainsi l'économie locale. Si ce n'est pas le cas, il faut faire appel aux dons ou aux achats extérieurs, mais le plan d'acquisition devra, dans ses grandes lignes, être respecté. À l'évidence aucune action de coopération ne devrait donner lieu à une opération ostentatoire de dons : les bibliothèques partenaires ne sont pas a priori les déversoirs des trop pleins des bibliothèques ou des éditeurs du nord, et une chaîne locale de production de livre, de l'auteur au libraire, doit pouvoir vivre et se développer. Par contre dans un cadre de pénurie, de bons ouvrages, bien sélectionnés pourront, par le biais des dons, trouver une deuxième vie auprès d'un nouveau public.

Le public

Dans le cas de l'ouverture d'une nouvelle bibliothèque publique, le public, par définition, n'existe pas. C'est donc dans l'environnement de la bibliothèque qu'il faudra le trouver, l'informer, le fidéliser. Les horaires d'ouverture, les conditions d'accueil, l'organisation des animations, l'orientation de la communication se feront en référence à sa composition. Ainsi, dans un environnement d'établissements scolaires, il faudra particulièrement cibler les jeunes et les enfants. De la même manière, on tiendra compte des particularités des zones rurales ou des

quartiers populaires, ou éventuellement des zones administratives ou d'activités, dont les habitants ou usagers doivent pouvoir aussi bénéficier de ces nouveaux services d'information. Il faut noter par ailleurs que la transmission d'informations passe très souvent par les femmes et leurs groupements ou associations.

La professionnalisation

Dans tous les cas d'actions de coopération dans le domaine du livre, de la lecture et des bibliothèques, la professionnalisation des personnes qui auront en charge le projet constitue un facteur essentiel de réussite et de pérennité. Rappelons que si tout travail mérite son salaire, en particulier dans les pays à faible niveau de vie, la professionnalisation n'est pas obligatoirement antagoniste d'une activité bénévole.

Dans le projet initial devra donc figurer en bonne place le volet formation professionnelle : formation de base initiale, formation de perfectionnement (gestion, constitution et organisation des collections...) et de spécialisation (lecture jeunesse, documents multimédia, réseaux et communications électroniques...). Les formations, en particulier les formations de base, se feront de préférence sur site, et en faisant appel le plus possible à des intervenants locaux, mais les perfectionnements nécessiteront dans certains cas une infrastructure importante qui pourra ou non être disponible localement. Par ailleurs le stage pratique effectué dans un établissement et en particulier à l'étranger, permet de se confronter à d'autres pratiques et à d'autres environnements, de bénéficier d'expériences diversifiées.

On ne manquera pas d'informer sur les réseaux professionnels locaux et internationaux, sur l'appui qu'ils peuvent apporter tant aux professionnels qu'aux établissements (cf. les manifestes et les campagnes de l'Unesco, les textes de référence et les manuels publiés par l'IFLA, les outils produits par des Associations ou services spécialisés comme la Joie par les livres...)

Enfin une bibliothèque ne peut vivre sur ses seules compétences et ressources. C'est à tous les niveaux, d'abord local, que s'établiront des collaborations et des partenariats, selon les publics concernés et les actions envisagées (partenariats avec les enseignants, les parents, les animateurs sportifs ; éventuellement avec les secteurs de la santé et de la prévention, avec les associations de femmes, le monde du spectacle, les auteurs, les conteurs, les artistes...). Tout le monde est susceptible

d'apporter sa collaboration à la bibliothèque, tout le monde est susceptible d'y trouver un intérêt et un lieu de vie et de contact.

Évolution et développement

Enfin comme toute bibliothèque s'inscrit par nature dans la durée, on rappellera, qu'une action de coopération doit inscrire la durée et le développement dans son projet. Les liens établis doivent non seulement durer mais aussi se développer avec plus de partenaires et de nouveaux projets, évoluer vers de nouvelles applications, suivre l'évolution technologique. L'ère de l'Internet et de la messagerie électronique facilite aujourd'hui grandement le suivi des contacts, les échanges d'idées et de pratiques, les échanges culturels. Les voyages sont rapides, les accueils doivent rester à la hauteur des attentes qui ont pu être suscitées.

Par ailleurs comme pour toute action, un volet évaluation sera mis en place, afin que les informations circulent, que de faux espoirs ne soient entretenus et que les erreurs tout comme les succès puissent être connus et analysés.

A- Information et formation autour du livre et de la lecture jeunesse

A- 1. Services et outils au CNLJ-JPL pour les acteurs de la coopération décentralisée

Par Viviana Quinones

BnF/Centre national de la littérature pour la jeunesse – La Joie par les livres

Qu'est-ce que le Centre national de la littérature pour la jeunesse - La Joie par les livres ?

Créé en 1965, le CNLJ-JPL est un service du Département Littérature et art de la Bibliothèque nationale de France depuis le 1er janvier 2008.

Ses missions

- ❖ encourager l'accès des enfants au livre, à la lecture et à la culture
- ❖ repérer le meilleur de la production jeunesse et promouvoir une littérature jeunesse de qualité
- ❖ assurer la conservation et la mise à disposition de l'ensemble de la production française de littérature pour la jeunesse
- ❖ proposer aux professionnels, et en particulier aux médiateurs du livre, l'information et la formation nécessaires sur la littérature de jeunesse

Ses actions

- ❖ un centre de ressources spécialisé, accessible sur place (à la Bibliothèque nationale de France, site François Mitterrand, salle I) et à

distance sur <http://lajoieparleslivres.bnf.fr>

- ❖ des publications
- ❖ des formations
- ❖ des actions internationales de promotion du livre pour enfants et de développement de la lecture et notamment des actions de coopération avec les acteurs de la lecture jeunesse en Afrique, dans le Monde Arabe, les Caraïbes et l'Océan Indien : documentation spécialisée, réseau de lecture critique avec des bibliothèques des différents pays, promotion de leur littérature jeunesse, actions de formation.

Pour connaître les acteurs du livre et de la lecture du pays et s'insérer dans ces réseaux

Le CNLJ-JPL offre des contacts dans les pays : institutions liées au livre et à la lecture, bibliothèques, éditeurs, auteurs et illustrateurs, libraires, associations professionnelles... Ces informations, importantes pour une bonne insertion des actions de coopération dans leur contexte, se trouvent dans des carnets d'adresses sur le site Internet <http://lajoieparleslivres.bnf.fr> (onglet Bibliothèque numérique, page Outils documentaires, Outils de référence). Des informations plus précises peuvent être données par téléphone ou par mail.

Pour connaître réalités et actualités de la lecture des enfants

- La revue annuelle Takam Tikou présente des articles et des informations sur la lecture des enfants en Afrique, le Monde Arabe, les Caraïbes et l'Océan Indien. Tous les numéros sont en ligne (onglet Bibliothèque numérique, page Takam Tikou , puis rechercher par numéro de revue) à l'exception des deux derniers.
- Les rendez-vous, les actualités Afrique et Monde Arabe paraissent sur le site (onglet Rendez-vous, page Événements, rubriques Afrique Monde Arabe et International) et peuvent aussi être envoyés par e-mail (pour ceci : onglet S'inscrire, bouton Accéder au formulaire d'inscription, en bas du formulaire cocher Abonnements aux recherches suivies : Actualités, rubrique International, dont Afrique et Monde Arabe).

Pour choisir et acheter les livres de la bibliothèque

Un choix de livres de qualité, adaptés aux âges et aux compétences des lecteurs, respectant un équilibre entre productions africaines et françaises, est essentiel. Le CNLJ-JPL conserve et analyse l'ensemble des livres de jeunesse publiés en Afrique, dans le Monde Arabe, les Caraïbes et l'Océan Indien, ainsi que ceux publiés en France, afin d'aider les professionnels à choisir.

Le CNLJ-JPL propose ainsi des services et des outils pour le choix de livres :

- ❖ son Centre de ressources où peuvent être consultés les livres de jeunesse publiés en Afrique, dans le Monde Arabe, les Caraïbes et l'Océan Indien (en français mais aussi en langues africaines, en arabe, en créole) ainsi que l'intégralité de la production française pour la jeunesse.
- ❖ Des guides pour le choix de livres publiés en Afrique, dans le Monde Arabe, les Caraïbes et l'Océan Indien :
 - La revue Takam Tikou propose dans chaque numéro une sélection commentée des nouveautés parues dans les pays et des livres français les concernant (sélections en ligne sauf pour les deux derniers numéros : onglet Bibliothèque numérique, page Takam Tikou, puis rechercher par numéro de revue, et dans chaque numéro la rubrique « Choisir ses livres »).
 - La publication Escales en littérature de jeunesse (Cercle de la librairie, 2007) et les numéros 237, 243 et 249 de La Revue des livres pour enfants proposent un choix de livres publiés dans ces pays, convenant plus particulièrement à un public français
 - Le catalogue en ligne du Centre de ressources permet de lire les critiques des titres : onglet Catalogues, page Fonds jeunesse : les critiques
 - Le site propose des bibliographies, comme « Kan ya ma kan : Le Monde arabe en 100 livres pour la jeunesse » (onglet Bibliothèque numérique, page Outils documentaires)
 - des séances de présentation critique des nouveautés de ces pays 3 fois par an, à Paris (sur inscription ; calendrier sur le site, rubrique L'actualité de La Joie par les livres, Séances de présentation critique de l'actualité éditoriale)

- ❖ Des adresses et des conseils pratiques pour les achats : l'achat de livres publiés dans les pays n'est pas chose facile, mais elle est très importante. Les coordonnées complètes des éditeurs et des distributeurs se trouvent sur le site (onglet Bibliothèque numérique, page Outils documentaires, Takam Tikou n°15, Coordonnées des éditeurs et distributeurs). Des indications pratiques plus précises peuvent être données par téléphone ou par e-mail.
- ❖ Des guides pour le choix de livres publiés en France :
 - Escales en littérature de jeunesse (Cercle de la librairie, 2007) propose une sélection des meilleurs livres jeunesse de l'édition française (index thématique, indications d'âge...) Cette sélection est complétée par les numéros 237, 243 et 249 de La Revue des livres pour enfants qui présentent les meilleurs livres parus en 2007, 2008 et 2009.
 - Le catalogue en ligne du centre de ressources permet de choisir des titres : onglet Catalogues, Fonds jeunesse : les critiques, bouton Choisir dans une liste, Rechercher, par genre et/ou par âge. On peut également chercher par d'autres critères.
- ❖ Enfin, des conseils sur le choix de livres adaptés à un cas précis, sur les critères pour opérer des tris parmi des livres donnés et sur les démarches pratiques pour les achats peuvent être donnés par téléphone ou par e-mail

Pour la formation des bibliothécaires

Des bibliothécaires formés, lecteurs assidus de livres de jeunesse, motivés, sont aussi indispensables qu'un bon choix de livres. Formation à la littérature de jeunesse, à l'animation, au travail avec des partenaires divers, à la gestion et au « marketing » de la bibliothèque...

Le CNLJ-JPL propose :

- ❖ Des publications :
 - Faire vivre une bibliothèque jeunesse : Guide de l'animateur (La Joie par les livres, 2005), un manuel d'autoformation au travail en direction des enfants et des jeunes en bibliothèque. Il comporte une section « Animer des formations ».
 - Le numéro 13 de Takam Tikou, « Formation aux métiers du livre » (en ligne, onglet Bibliothèque numérique, page Takam Tikou, n° 13), recense les organismes de formation en Afrique,

dans le Monde Arabe et les Caraïbes, et propose une sélection d'ouvrages pour animer des formations ou pour se former, dans tous les domaines de la chaîne du livre

- Guide pratique de l'illustrateur (Culturesfrance). Dans la même collection, il existe un Guide pratique du bibliothécaire et un Guide pratique du libraire.
- ❖ Des formations :
 - stages sur place, sur demande : des stages pratiques pour de petits groupes, sur les livres de jeunesse et l'animation en bibliothèque
 - en France, des stages sur les littératures des pays (inclus dans le programme annuel des formations du CNLJ-JPL), des stages de formation de formateurs pour des acteurs de la coopération décentralisée (sur demande), des interventions pour le public français (sur demande)
 - accueil de collègues étrangers en stage (ils peuvent également s'inscrire aux formations du programme annuel), organisation de stages sur mesure
 - des conseils pour l'animation de formations
- ❖ Un programme spécial « lecture des enfants » pour des bibliothèques partenaires : les animations communes autour de la lecture des enfants créent des liens forts entre les bibliothèques partenaires. Elles sont des occasions de faire vivre le fonds de livres, et de formation professionnelle « informelle ». Le CNLJ-JPL propose aux bibliothèques partenaires de faire partie du programme IFLA (Fédération Internationale d'Associations de Bibliothèques) « Bibliothèques partenaires pour la lecture des enfants » qui sera lancé en 2010.
- ❖ Le CNLJ-JPL propose aussi des expositions pour partir à la découverte des littératures de jeunesse d'autres pays, comme « Kan ya ma kan, le monde arabe en 100 livres pour la jeunesse » (onglet Nous connaître, page Expositions)

Pour en savoir plus

Viviana Quiñones
viviana.quinones@bnf.fr

Chapitre 2 : information et formation professionnelles

Bibliothèque nationale de France
Département Littérature et Art
Centre national de la littérature pour la jeunesse - La Joie par les livres
Secteur International
Quai François-Mauriac
75706 Paris cedex 13

Tél. 33 (0)1 53 79 52 86, fax 33 (0)1 53 79 41 80

<http://lajoieparleslivres.bnf.fr>

A- 2. Un projet d'accompagnement de bibliothécaires roumains à la médiation du livre de jeunesse en Seine-et-Marne

Par Nathalie Mansuy-Todeschini

Conservateur de bibliothèques à la Médiathèque départementale de Seine-et-Marne

Et Astrid Hennekinne-Le Berre

Chef du service Actions européennes et internationales au Conseil général de Seine-et-Marne

Le Département de Seine-et-Marne met en place dans le cadre de sa coopération avec le Conseil départemental du județ de Teleorman (Sud-est de Bucarest, frontière bulgare) un projet d'appui à la mise en place d'une politique de lecture publique à destination des enfants de 3 à 7 ans en milieu rural. Il s'agit plus précisément de permettre aux enfants des villages roumains d'accéder au livre et à la lecture dès les premières années de scolarisation (dès 3 ans, à la maternelle).

Ce projet est au carrefour de 3 priorités de l'accord de coopération entre les départements de Teleorman et de Seine-et-Marne : protection de l'enfance, culture et éducation.

Origine du projet

En 2007 en Seine-et-Marne, une délégation d'élus roumains a montré un grand intérêt pour la politique de lecture publique seine-et-marnaise et notamment pour le bébébus (destinés aux enfants 3 mois à 3 ans).

La médiathèque départementale de Seine-et-Marne a accueilli une délégation de bibliothécaires de la médiathèque départementale de Teleorman, ainsi qu'une jeune enseignante pour un stage qui était à la fois d'observation (accueil des maternelles en bibliothèque, visite de médiathèques rurales

Chapitre 2 : information et formation professionnelles

récentes, visite d'une librairie jeunesse, participation tournée de bibliobus, découverte du Salon du Livre pour la jeunesse de Montreuil) et de formation (découverte de l'album par la JPL-Centre National de la littérature pour la jeunesse).

Ainsi, en fin de stage, il a été possible d'élaborer ensemble un projet d'appui à la mise en place une politique de lecture publique en milieu rural à destination des enfants de 3 à 7 ans, cofinancé par le Ministère français des Affaires étrangères et européennes.

La première étape consistait à créer un fonds de livres spécifiques pour cette tranche d'âge (3-7 ans = préscolaires) c'est-à-dire un fonds d'albums. En effet, l'édition d'albums pour le niveau maternelle est très peu développée en Roumanie. Les livres existants sont des produits commerciaux de moindre qualité.

Nous nous sommes inspirés de l'expérience de la Joie par les Livres qui dans les années 60 a introduit en France des albums novateurs qui venaient des pays anglo-saxons. Pour les lire aux enfants français, l'association a dû traduire ces livres de façon artisanale. Nous avons choisi de procéder de la même façon pour proposer aux bibliothécaires roumains et aux enfants, un aperçu de la richesse de la production éditoriale française. Il sera ainsi possible de recourir à des lectures bilingues pour les plus grands ou pour les élèves d'écoles qui ont un programme de sensibilisation aux langues étrangères. Les albums sélectionnés sont des créations littéraires et artistiques qui permettent à l'enfant de s'ouvrir au monde et de se construire. Ainsi, dans un contexte de mondialisation des biens culturels, il s'agissait de promouvoir des œuvres qui soient davantage pérennes et universelles.

Nous avons également constitué un fonds d'albums en langue roumaine moins important compte tenu de la production éditoriale à la fois rare et peu diversifiée. Au total, 1200 livres ont été acquis.

Les bibliothécaires : des médiateurs de la littérature jeunesse

La deuxième étape consistait à former des bibliothécaires formateurs en capacité de former d'autres bibliothécaires.

Les bibliothécaires de la bibliothèque départementale ont bénéficié d'un second stage de formation sur site par des bibliothécaires français spécialistes de la médiation. L'objectif était de les former à la consolidation de leur connaissance en matière d'albums, à la conception et à l'animation de stages,

Chapitre 2 : information et formation professionnelles

au suivi de l'action des bibliothécaires locaux et à la méthodologie de conduite de projet.

La troisième étape consistait à co-animer avec les bibliothécaires départementaux roumains, un stage de découverte de la littérature de jeunesse en direction des bibliothécaires municipaux du milieu rural pour que ceux-ci deviennent passeurs

Notre voyage d'étude dans les villages a révélé le fait que le livre de jeunesse était essentiellement présent dans les CDI c'est-à-dire dans les bibliothèques d'écoles primaires et collèges. Les bibliothèques municipales ne sont pas dotées de livres pour les plus petits et disposent de fonds vétustes. Le livre à la bibliothèque reste un outil pédagogique.

Il apparaissait donc important de faire en sorte que le livre de jeunesse trouve sa place en bibliothèque et retrouve ainsi sa vocation culturelle et son rôle social dans les villages afin de permettre aux enfants et aux familles d'avoir une pratique de la lecture dans l'espace bibliothèque.

La première journée de stage a été conçue pour réunir les 35 enseignants de maternelle des 20 villages retenus pour ce projet et les bibliothécaires municipaux. L'objectif était de construire autour de ce projet, un véritable partenariat autour du livre et de la lecture pour permettre aux classes des écoles maternelles de fréquenter régulièrement la bibliothèque.

Les deux autres jours de formation ont été consacrés à la formation de 20 bibliothécaires à l'appropriation des collections constituées, à leur médiation et plus largement à l'animation d'un espace jeunesse de bibliothèque municipale créé à l'occasion du projet. À cette occasion, les bibliothécaires roumains ont découvert la charte de l'Unesco sur la bibliothèque publique.

Les bibliothécaires ont pu ainsi acquérir des compétences de médiateurs (passeurs) capables d'analyser les collections et de se situer dans une perspective d'offre et non pas exclusivement de réponse à la demande.

Selon les bénéficiaires, ces 3 jours leur ont permis de légitimer leur place dans la communauté, de valoriser leur fonction et de découvrir une autre facette du métier qui ne se résumait pas seulement à celle du bibliothécaire technicien.

Cette étape de formation a été capitale et n'a été rendue possible qu'en associant les maires auxquels le projet a été présenté. Il fallait qu'ils adhèrent au projet pour laisser partir leur salarié en formation pendant 3 jours. Et ils se sont engagés à créer un espace jeunesse dans leur bibliothèque communale et à communiquer largement sur cette action.

La quatrième étape prendra la forme de lectures-rencontres dans plusieurs bibliothèques de villages avec Ramona Badescu, jeune auteur française d'origine roumaine, qui écrit des albums pour la jeunesse. Ces rencontres cibleront le public des bibliothécaires, enseignants et autres acteurs socioculturels qui découvriront à cette occasion le point de vue d'un auteur engagé dans la création littéraire de livres de jeunesse. Une bibliothécaire jeunesse de la Médiathèque départementale de Seine-et-Marne participera à ces rencontres et les organisera avec nos homologues roumains.

Conclusion

Il nous est apparu que le Conseil général était un acteur territorial pertinent pour organiser des coopérations lecture à l'échelle européenne et internationale pour plusieurs raisons :

- une longue expérience d'animation du territoire autour du livre,
- une expérience récente dans la conduite de projets dans une logique territoriale et dans le fait de fédérer des partenariats,
- des capacités à former les bibliothécaires grâce à un bon niveau de compétence des bibliothécaires départementaux
- et plus particulièrement pour la Seine-et-Marne : une expérience de développement d'actions culturelles en faveur de la création littéraire et artistique, avec un important programme de lectures rencontres d'auteurs dans les villages et les établissements scolaires (et spécialement les collèges) qui permet de mettre en lien les œuvres d'auteurs vivants avec les publics (particulièrement à travers des résidences d'auteurs).

Une étude de l'Ambassade de France en Roumanie a mis en exergue le peu de formation continue dont bénéficient les bibliothécaires roumains. Or, dans un contexte de mutation des bibliothèques en Europe et dans le monde, il apparaît essentiel de toujours se former.

Nous avons constaté en l'espace de deux ans, l'émergence d'une édition indépendante pour la jeunesse ce qui nous conduit à penser qu'il serait temps de favoriser l'édition d'albums de création en langue roumaine voire des coéditions avec par exemple la Bulgarie voisine (qui a un contexte éditorial assez similaire).

Il serait également intéressant de valoriser une partie du fonds existant en mauvais état mais d'un intérêt toujours actuel, ce qui implique des rééditions. Il serait également opportun de rendre possible, en Roumanie, des cadres de création littéraires et graphiques pour faire émerger des éditions d'albums de jeunesse propices à l'éveil culturel et citoyen des enfants.

B. Information technique et professionnelle

B.1 - Centres de documentation et coopération décentralisée

*Par Geneviève Leprince
Culture et développement*

Dans les pays en développement, l'accès aux informations nécessaires à l'amélioration des conditions de vie et d'activités de la société civile, que ce soit à titre professionnel ou familial, nécessite en général de faire appel à de multiples sources orales ou écrites. Il est donc souvent hors de portée de la population.

Les centres de documentation sont un lieu privilégié d'accès à l'information pratique, technique et économique, en particulier dans les pays en développement où les formations scolaires, techniques et universitaires ne sont pas accessibles à tous. Les documents, les conseils, les accès au réseau Internet que l'on y trouve permettent, aussi bien aux adultes qu'aux jeunes, soit de compléter et de mettre à jour des connaissances acquises en milieu scolaire ou universitaire, soit de découvrir de nouvelles techniques, de nouvelles méthodes, de nouveaux produits. Ce sont des centres de ressources indispensables pour appuyer le développement.

Présentation, objectifs, actions des centres de documentation

Leur objectif est de proposer des informations sélectionnées en fonction de centres d'intérêt déterminés à l'avance et sous des formes adaptées aux utilisateurs des centres. Ils jouent un rôle d'appui au développement économique et social d'une région, d'une ville ou d'une communauté.

Chapitre 2 : information et formation professionnelles

Donner accès à l'information nécessaire, selon leurs moyens humains et financiers, la mise en œuvre de produits et services plus ou moins complexes :

- ❖ Un fonds documentaire composé d'ouvrages, de revues, de fiches et de dossiers techniques....
- ❖ Des accès à Internet et aux bases de données techniques, économiques...
- ❖ La valorisation de l'information (bases de données, éditions, synthèses, réalisées par la structure)
- ❖ L'organisation d'ateliers d'information sur les thèmes techniques, sociétaux, économiques organisés par les documentalistes en collaboration avec des spécialistes
- ❖ L'orientation vers les sources d'information spécialisées...

Les statuts des centres de documentation sont variables en fonction de leur environnement, tant institutionnel que géographique ou social. Ils peuvent être une association, faire partie d'une association ayant des objectifs plus étendus, relever de l'Administration, d'une collectivité territoriale, d'un organisme de formation... Quel que soit leur statut, leur fonction principale est de répondre à des besoins d'utilisateurs précis qui cherchent à améliorer leurs conditions de vie ou de travail, et leur niveau de connaissance.

Plusieurs appellations recouvrent des entités ayant des objectifs similaires ou complémentaires : centres de documentation, centres d'information ou centres de ressources (alliant l'information, le conseil, la formation...). Leur utilisation simplifie considérablement la vie des professionnels et des familles, à condition qu'ils soient adaptés.

En fonction des thèmes qu'ils se proposent de couvrir et des publics qu'ils veulent appuyer, ils doivent répondre aux critères suivants :

- Proposer des informations sélectionnées, régulièrement actualisées et de qualité ;
- Choisir des supports d'informations et des outils de transmission adaptés aux niveaux et aux besoins du public ;
- Être installés dans des locaux faciles d'accès, bien situés et conviviaux ;
- Avoir un personnel formé aux techniques documentaires, connaissant les thèmes et les spécialités du centre, capable de transmettre l'information et d'accueillir le public ;

Chapitre 2 : information et formation professionnelles

- Être équipés (bureautique, informatique, reprographie, téléphone, accès Internet...) de manière adaptée à l'environnement local et à leur mission ;
- Avoir des moyens assurés de fonctionnement statutaires et financiers ;
- Être intégrés à l'environnement local ou régional (partenariat avec les centres de formation et de recherche, les organismes d'appui aux entreprises, les associations d'appui aux familles, les radios locales, l'administration...).

Pour garantir l'efficacité de ses structures, il semble impératif de respecter les conditions suivantes :

- Avoir fait l'objet d'une étude préalable pour déterminer les besoins en information et les produits et services y répondant. Cette étude doit être complétée par une autre concernant les coûts d'investissement et de fonctionnement.
- Avoir un personnel d'un niveau d'étude suffisant et dont la formation spécialisée permettra de répondre aux demandes, chercher les informations, animer le centre, promouvoir ses actions.
- Être situé dans un lieu convivial, facilement accessible aux types d'utilisateurs visés et possédant les infrastructures permettant de répondre à leur mission (électricité, téléphone, accès au réseau Internet).
- Avoir des moyens financiers suffisants pour fonctionner efficacement, sachant que ce type de structure relève du service public plus que du secteur marchand, même si une participation financière peut être demandée aux usagers dans certaines conditions.

Certains centres, rassemblant les conditions énoncées ci-dessus, fonctionnent dans plusieurs pays et remplissent des fonctions de centres de documentation, d'information et de ressources.

Exemples

- À Madagascar : l'ONG : Centre d'Information Technique et Economique à Antananarivo (CITE) : <http://www.cite.mg>
- Au Cameroun : l'ONG : Services d'Appui aux Initiatives Locales de Développement à Yaoundé (SIALD) : <http://www.saild.org>

D'autres sont des centres de documentation et/ou d'information couvrant des secteurs précis d'activité (santé, agriculture...). Ils proposent des

documents, des données ou des orientations sur des thèmes spécifiques. Ces structures peuvent être installées dans des organismes publics, des ONG, des Chambres de Commerce, des centres de formation, des centres de recherche, des bibliothèques de lecture publique... Ils proposent de plus en plus, là où c'est possible, des accès Internet. Pas toujours ouverts au public, ils sont en général utilisés par un public « éduqué ».

Nombreux dans tous les pays, ils sont, souvent, peu fonctionnels, peu fréquentés et peu actualisés, faute de moyens et de personnels formés. Presque tous les pays ont fait des répertoires de ces centres, certains sont consultables sur Internet mais pas toujours à jour. Pour les connaître, il est nécessaire d'avoir un point d'information dans le pays même (associations, collectivités locales...), de consulter Internet ou de se renseigner en France auprès d'organismes travaillant dans ces pays. Il est donc difficile de donner des exemples précis. Ils ont, d'une manière générale, un point commun : le manque de moyens que ce soit en matière de support, de locaux, de personnel et de budgets de fonctionnement.

Coopérer avec un centre de documentation : quelques pistes

Les collectivités territoriales françaises souhaitant appuyer de telles structures peuvent agir de différentes façons, à partir des critères énumérés ci-dessus. Le choix des centres à soutenir ou à créer, qu'ils soient de l'un des trois types ou qu'ils les combinent, doit être basé sur la pertinence et le rayonnement de la structure si elle existe déjà ou, si elle est à créer, sur le respect des sept critères.

Plus concrètement, les actions ci-dessous peuvent particulièrement améliorer l'efficacité des centres et leur participation au développement d'une région, d'un secteur d'activité ou de la société civile en général. Elles peuvent être l'objet d'aides au financement, d'appui technique, de parrainage, de dotation....

Agir pour le fonctionnement général de la structure

- Réalisation d'études de faisabilité sur la création ou le développement de centres

Le financement total ou partiel de ces études est souvent nécessaire pour répondre aux demandes des autorités ou des associations travaillant au

développement d'une région ou d'une ville. Elles doivent être réalisées en partenariat avec des organismes locaux, des responsables régionaux... Elles peuvent s'intégrer à un programme plus général de mise en valeur d'une région ou à la promotion d'un secteur technique ou social : développement rural, santé, appui aux TPME, aux artisans.

- Soutien à la mise en place de centres

Il peut prendre diverses formes :

- Dons ou participations financières à l'acquisition de documents et de matériel d'équipement des locaux et de bureautique
- Participation financière à la formation du personnel, à l'envoi de spécialistes en information pour le démarrage du centre en appui au personnel local, à l'envoi de stagiaires français spécialisés en information ou dans les secteurs techniques d'activités du centre...

- Participations au fonctionnement du centre

Il s'agit là de participer au financement d'une partie des activités du centre dans le cadre d'une convention portant sur X années et faisant l'objet d'évaluations régulières. La convention doit préciser les actions, les services et les produits financés dans le cadre de cette convention : participation au financement des coûts de fonctionnement du centre, envoi de stagiaires, financement d'actions ponctuelles, abonnements divers (téléphone, revues, banques de données...), expositions, sessions d'information, collaboration avec les radios et la presse locales...

Des actions ponctuelles

Elles se font presque toujours en partenariat avec d'autres organismes. Elles peuvent compléter des financements ou des actions d'appui plus importantes, être réalisées à la demande. Elles peuvent aussi donner « le coup de pouce » qui permettra à un projet de se lancer ou de repartir après une période difficile. Elles sont nombreuses et répondent à des demandes précises. Ci-dessous, une liste non exhaustive des actions possibles et ayant déjà été réalisées par des collectivités locales françaises.

- Appui à l'accès à l'information

- Dotation d'ouvrages spécialisés ou participation au financement d'organismes spécialisés dans ce type d'activité. Cette action doit être bien ciblée et étudiée pour répondre précisément aux besoins du centre.

Chapitre 2 : information et formation professionnelles

- Abonnement à des fournisseurs d'accès à Internet et aux bases de données spécialisées.
- Abonnement à des revues spécialisées (formule papier, ou Internet) et à des sites Web payants.
- Acquisition de logiciels de gestion (information, documentation, bureautique).
 - Appui à l'acquisition de matériel et aménagement des locaux
- Construction ou réhabilitation des locaux
- Équipement des locaux (meublier, matériel)
- Équipement bureautique (copieurs, ordinateurs, imprimantes)
- Équipement nécessaire à des expositions, des animations...
 - Appui à la formation et à l'édition
- Formation de personnel spécialisé : organisation de stages locaux en partenariat avec des organismes nationaux ou financement de participation à des stages en France ou dans d'autres pays.
- Équipement en matériel spécialisé (reprographie ou mini imprimerie, logiciels)
- Participation aux actions de co-édition, de traduction, de diffusion...
- Financement de l'achat d'un logiciel d'édition.
 - Appui à l'organisation de manifestations et d'actions d'information
- Mise en relation avec des organismes français travaillant dans les mêmes secteurs et susceptibles de sponsoriser des expositions, des conférences, des ateliers...
- Sponsorisation directe de ces manifestations.
- Envoi de supports d'expositions (affiches, documents, films...)
- Envoi de conférenciers et de formateurs...
- Appui à l'organisation (ou à la participation à) d'un réseau susceptible de relayer l'information rassemblée par le centre (radios nationales, locales, presse, sites Web spécialisés...).

 - Actions de formation et de conseil

- Formation du personnel du centre (mise à niveau, formation aux NTIC, aux techniques d'animation et de promotion. Envoi de spécialistes via des associations ou des sociétés spécialisées...)
- Financement de stages pour les techniciens du centre, en France ou dans d'autres pays, dans des organismes spécialisés ou des centres nationaux de référence.
- Financement de la participation à des congrès ou à des foires artisanales.

Chapitre 2 : information et formation professionnelles

- Formation des utilisateurs du centre (pour les centres de ressources) : financement des stages (animateur spécialisé, logistique...)
- Prise en charge des coûts d'intervention de spécialistes dans les thèmes du centre : conseils aux artisans, aux responsables de TPME, aux femmes...

- Mise en relation avec des organismes français spécialisés

Dans ce cadre, les actions peuvent être très diverses : envoi régulier de documents ou d'informations via Internet, appui à la création de sites Web, participation à des bases de données, échange de stagiaires. Elles peuvent prendre la forme de jumelage, de parrainage, d'échange ... en fonction de l'importance du centre appuyé.

B.2 - L'expérience du Gret au service de la coopération décentralisée en matière d'information technique

Par Danièle Ribier

Responsable des éditions, Gret

Qu'est-ce que le Gret ?

Créé il y a 30 ans, le Gret est une association professionnelle de solidarité et de coopération internationale. Présent dans une quarantaine de pays, en Afrique, en Asie, en Amérique latine, mais aussi en Europe, le Gret veut contribuer à un développement durable et solidaire et lutter contre la pauvreté et les inégalités structurelles. Les intervenants du Gret conçoivent et mettent en œuvre des projets de terrain, réalisent des expertises, des études et évaluations et des recherches appliquées, animent des réseaux d'information et d'échanges.

Ses domaines d'action

Les activités sont organisées autour de 6 champs thématiques :

- ❖ Alimentation et agriculture durable
- ❖ Accès aux services essentiels : eau potable, assainissement, énergie, habitat social, nutrition
- ❖ Microfinance et petite entreprise,
- ❖ Développement institutionnel, acteurs et territoires, professionnalisation des médias
- ❖ Politiques publiques et régulations internationales.
- ❖ Information et communication pour le développement, (TIC, services d'information, édition)

Un accent important est mis sur la capitalisation d'expériences et la communication pour le développement, en particulier à travers les publications.

Pour connaître le public ciblé et les attentes en matière d'information professionnelle

Quand on parle d'information technique et professionnelle, on couvre un champ très large de thématiques (on pourrait dire toutes les professions !), mais aussi de mode de traitement de l'information (du général théorique ou plus concret et détaillé). Le public ciblé est également large et hétérogène, il va des étudiants en formation, aux professionnels (opérateurs économiques : producteurs, artisans, entrepreneurs) cherchant à renforcer leurs compétences (étant déjà en activité ou voulant s'investir dans une nouvelle activité) en passant par les techniciens, les animateurs des ONG, les bureaux d'études... Les attentes sont, de ce fait, variées. Il est difficile dans ce cas de dresser un inventaire exhaustif des thèmes et de cerner les priorités par type d'acteurs.

L'expérience du Gret permet d'analyser la situation pour les thématiques concernées par ses activités.

Ce qui ressort :

- ❖ **Priorité aux thèmes concrets, structurés et d'ordre méthodologique.** L'information pertinente est celle qu'ils peuvent mobiliser localement pour résoudre des problèmes spécifiques et contextualisés. Ils veulent des outils méthodologiques et des conseils techniques pour les aider et les faire évoluer dans l'exercice quotidien de leur profession. L'information doit être structurée, synthétique et prendre en compte des paramètres concrets et des problèmes précis (étude de cas).
- **Importance des données locales mais avec une mise en perspective.** Les thèmes doivent être traités avec le souci de faire référence aux pratiques existantes et d'informer sur « ce qui marche » localement, mais les opérateurs ressentent également le besoin d'ouvrir leur référentiel habituel en puisant des informations issues d'autres milieux, rendant possible l'innovation.
- **Prise en compte des dimensions économiques et de gestion.** Dans le domaine du développement rural ce sont les thèmes traitant de la macroéconomie qui font l'objet de demandes en information. Du côté des entrepreneurs, si la demande est récurrente sur les aspects techniques de production (notamment dans l'agroalimentaire), elle s'oriente aujourd'hui davantage vers les informations économiques et

commerciales (qualité, marketing), ainsi que vers les informations juridiques, fiscales, et la gestion.

Pour savoir quelles sont les sources d'information professionnelle et comment y accéder

Généralités en matière d'édition technique et professionnelle

Nous nous limiterons à l'offre en ouvrages francophones – et donc à la zone de lecture francophone.

Les besoins en documents techniques ne sont généralement pas couverts par les productions éditoriales locales. Cette quasi-absence de documents écrits tient en grande partie à la difficulté à formaliser par écrit les savoir-faire locaux. Les praticiens du développement sont producteurs d'information de première main, mais ils ont du mal à en faire part et à la valoriser. L'autre problème est la difficulté de financer ces activités de rédaction et de publication, afin de mener une stratégie éditoriale sur le long terme. Les ouvrages qui circulent proviennent majoritairement de l'hémisphère Nord, ou tout au moins d'auteurs des pays du Nord. Se pose alors le problème de l'acheminement pour une diffusion locale. Il serait intéressant d'appuyer la production locale d'écrits à partir des données et des besoins locaux, particulièrement là où un manque de références a été identifié. Dans ce cas, il faut prévoir un repérage des auteurs potentiels, un appui personnalisé sur le terrain, des ateliers d'écriture... Au Nord, la production d'ouvrages techniques en français sur des thématiques concernant les pays du Sud est restreinte. Elle concerne essentiellement le secteur du développement rural. Toutefois, il existe de nombreuses études, bases de données, publications non éditées et peu ou mal exploitées, car peu diffusées. Il y a un réel problème de disponibilité de l'information.

Dans le cas du Gret

- Les publications du Gret

Le Gret publie depuis pratiquement son origine. L'activité éditoriale majeure du Gret concernant l'information technique a eu lieu dans les années 1990, grâce à des aides publiques. Les ouvrages édités restent parmi les meilleures ventes. Aujourd'hui, le Gret n'a plus aucun programme pluriannuel d'information et d'édition comme précédemment, en raison de l'arrêt des soutiens publics. La plupart des publications traitent des méthodes de

développement et des réflexions sur les manières d'intervenir en coopération. Les activités de capitalisation, de production de connaissance et de publication (édition et diffusion) de savoirs pratiques sur le développement restent une priorité et se poursuivent cependant, notamment grâce au soutien financier structurel du ministère français de la Recherche (environ 7 % du budget total du Gret). À côté des livres édités vendus dans les circuits commerciaux, le Gret a une activité de publications d'études, rapports, articles, capitalisations de projets etc. Près de 500 documents ont été mis en téléchargement gratuit sur le site Internet du Gret (www.gret.org)

- Gret et coopération décentralisée

Le Gret n'a pas de lien avec les collectivités territoriales sur des projets éditoriaux. Toutefois, quelques livres sont issus de capitalisation de projets appuyés par la coopération décentralisée.

Pour connaître les modalités d'accès à l'information professionnelle et ses difficultés

Les écrits ce n'est pas seulement les livres, mais aussi autres supports papier (fiches, affiches, revues), et supports numériques via écran ordinateur avec CD, DVD, Internet. Par ailleurs, en matière d'information professionnelle, le rôle des autres médias est loin d'être négligeable. La radio est le principal vecteur d'information, particulièrement dans le monde rural. Mais la télévision, la téléphonie mobile ont également une place croissante. Toutefois les supports écrits restent la source d'information initiale qu'utilisent les autres médias et organismes d'appui. Il faut certainement renforcer les dispositifs de couplage des différents vecteurs de l'information.

Accès physique pour le lecteur

Ce sont les lieux de disponibilité de l'information. Tant les librairies, lieux d'achat des ouvrages, que les bibliothèques et centres de documentation, lieux de consultation d'ouvrages ou de produits numériques, sont présents uniquement dans les grandes villes, peu nombreuses et peu dédiées aux livres techniques et professionnels. Le public qui recherche de l'information technique et professionnelle (petits entrepreneurs par exemple) n'a pas l'habitude de fréquenter les bibliothèques car il n'a plus (ou pas) l'habitude de lire des livres ; l'information doit donc lui être présentée sous des formes

Chapitre 2 : information et formation professionnelles

variées et adaptées. Encore faudrait-il que les bibliothèques et centre de documentation soient équipés de lecteurs de CD et de DVD.

Quelques recommandations :

- Favoriser la production locale d'ouvrages techniques (coédition, cession de droit)
- Élargir le programme Plus aux ouvrages techniques
- Amener les écrits sur les lieux de fréquentation des professionnels : bibliothèques décentralisées à proximité des lieux d'activité. Par exemple : rue commerçante, proximité des marchés ou centres de documentation insérés dans des centres de ressources plus élargis (cf. infra).
- Avoir des catalogues thématiques des ouvrages et offrir la possibilité de recherche à partir d'une base de données
- En termes de mise en valeur, la mise à disposition de l'information peut varier pour s'adapter au public. Par exemple, pour un public habitué à venir chercher et exploiter l'information de façon autonome : consultation et prêt de publications, consultation sur Internet, librairie. Pour un public moins habitué : orientation vers le document ou service le plus approprié, conseil pour préciser la demande en information, service Questions-réponses. Pour ouvrir aux personnes qui méconnaissent : organisation d'événements, journées d'animations thématiques, émissions radios...

Accès au niveau compréhension

L'accès à l'information peut d'abord être rendu difficile par la question de la langue. Le français est la langue nationale pratiquée dans les pays francophones, mais le public ciblé peut avoir des difficultés à le lire. Ensuite, l'accès à l'écrit dépend du degré d'alphabétisation et de formation du lecteur. L'information technique, même si illustrée d'exemples, doit souvent être « digérée », déclinée sur des supports adaptés (petits fascicules, affiches, schémas, power points). Un travail pédagogique d'accompagnement est souvent nécessaire.

Les bibliothèques n'ont en général pas la capacité d'offrir ce soutien ; c'est pourquoi nous pensons que les bibliothèques les plus efficaces en la matière sont surtout des centres de documentation spécialisés adossés à des structures qui offrent d'autres services (formation professionnelle, appui-conseil).

Chapitre 2 : information et formation professionnelles

Quelques structures dynamiques avec lesquelles le Gret a travaillé sont à mentionner :

- ❖ Le Cite à Madagascar
- ❖ Le Sald -CDDR au Cameroun
- ❖ Le Cedac au Cambodge

Pour plus d'informations

Site Internet du Gret : www.gret.org

B.3 - TIC et accès à l'information : l'action de l'Association Internationales des Maires Francophones (AIMF)

Parce que le livre n'est plus le seul support possible de la connaissance et de l'information, et parce que l'espace urbain offre de nouvelles opportunités en termes d'aménagement numérique du territoire, les TIC ou NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication) constituent désormais un outil incontournable pour le développement de l'accès aux savoirs et à la formation à l'échelle de la ville.

Quels publics ? Avec quels besoins ?

Dans l'espace urbain, plusieurs types de publics et plusieurs types de besoins ont été identifiés en matière de TIC et d'accès à l'information :

- Pour les élus et les cadres territoriaux
le besoin d'accéder à des informations sur les expériences et les bonnes pratiques d'autres villes, dans le domaine de la gestion locale notamment
- Pour les citoyens
le besoin de se former à l'usage des TIC, d'accéder aux informations municipales (état civil, éducation, santé, emploi...) ; et inversement, pour la municipalité, le besoin de renforcer la communication et le lien avec ses administrés
- Pour les jeunes et les étudiants
le besoin de se former à l'usage des TIC, d'accéder à l'information sur les possibilités de formation qui leur sont offertes, et d'accéder aux connaissances sur les matières étudiées
- Pour les enseignants
le besoin de se former à l'usage des TIC, d'accéder à des informations spécifiques sur leur domaine d'enseignement, et de renforcer la communication et les liens avec leurs collègues et leurs étudiants

L'action de l'AIMF

Cadre général

Dans le cadre de ses programmes relatifs à la solidarité numérique, l'AIMF (Association internationale des Maires francophones) a développé des axes d'intervention exemplaires, destinés à appuyer les collectivités locales dans le développement de l'accès aux TIC, en adéquation avec les besoins de leurs administrés :

- ❖ appui à la création de centres multimédias municipaux
- ❖ appui à la mise en place de Maisons des Savoirs
- ❖ renforcer l'accès aux TIC dans les établissements d'enseignement
- ❖ sensibiliser les élus et les cadres municipaux aux enjeux locaux liés aux TIC

Développer des centres multimédia municipaux

Depuis une dizaine d'années, l'AIMF a financé dans ses villes membres la création de « centres multimédias municipaux ». Accessibles à des tarifs « sociaux » et dispensant des formations de qualité, ces centres multimédias constituent des équipements de proximité qui offrent aux populations (notamment les jeunes générations) la possibilité de se former à l'usage des TIC et d'accéder à Internet à un coût abordable.

L'exemple de Ouagadougou (Burkina Faso)

Avec l'appui de l'AIMF et du Département de la Vienne, la municipalité de Ouagadougou s'est dotée d'un réseau de six centres multimédias qui couvrent l'ensemble des arrondissements de la ville.

Outre l'accès libre aux équipements informatiques, les centres offrent :

- ❖ une formation de qualité à la bureautique et à l'utilisation d'Internet. Les formations dispensées sont sanctionnées par une attestation délivrée par la municipalité.
- ❖ une collection de CD-ROM à caractère éducatif
- ❖ des informations destinées à aider les jeunes dans leur orientation universitaire et professionnelle

Chapitre 2 : information et formation professionnelles

Les centres sont également mobilisés pour la formation du personnel municipal à l'usage des NTIC. Plus largement, ils constituent des lieux de rassemblement pour les jeunes qui s'y retrouvent après les cours pour travailler.

Le budget des centres est pris en charge à hauteur de 50 % par la municipalité, les 50 % restants étant couverts par les droits d'inscription payés par les utilisateurs.

Le bon fonctionnement des centres est assuré par un agent municipal, en charge des TIC, de l'animation et de la coordination du réseau, en partenariat avec des associations locales.

La mise en place de ce type de centres dans plusieurs pays permet aujourd'hui de tirer les enseignements suivants :

- ❖ Il est nécessaire de définir avec précision les missions et les activités de ces structures afin qu'elles ne viennent pas concurrencer les cybercafés privés : la mise en place d'abonnements obligatoires, l'accessibilité des tarifs, l'encadrement des activités, la qualité des services dispensés sont donc des éléments essentiels, garants du caractère « service public » du dispositif.
- ❖ Il importe d'identifier des personnes ressources formées et compétentes qui disposent d'un double profil d'informaticien et d'animateur.
- ❖ L'entretien et le renouvellement du matériel doit faire l'objet d'une attention particulière et permanente pour que les centres conservent leur attractivité et leur performance, aux côtés de structures privées souvent à la pointe de la technologie informatique.

Implanter des Maisons des Savoirs

Le programme Maisons des savoirs (MDS), initié lors du dernier Sommet de la Francophonie en 2006, fait l'objet d'un pôle de coopération intégré qui rassemble plusieurs opérateurs de la Francophonie : l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'AIMF, l'Agence universitaire de la Francophonie et TV5.

À la suite d'un appel à candidature diffusé auprès des villes membres de l'AIMF, quatre villes ont été identifiées pour l'implantation des quatre premières MDS qui devraient voir le jour en 2009 : Chisinau (Moldavie), Hué (Vietnam), Kinshasa (République démocratique du Congo) et Ouagadougou (Burkina Faso).

Chapitre 2 : information et formation professionnelles

Ces Maisons des Savoirs seront des espaces ouverts mis à la disposition d'un public diversifié d'apprenants, de formateurs et de citoyens. Elles seront dotées de ressources pédagogiques (livres, presse, CD-ROM...) et d'équipements multimédias.

Les MDS seront des lieux de formation et d'autoformation dont la vocation sera de donner accès à l'information sur :

- ❖ l'activité municipale
- ❖ les offres de formation initiale et professionnelle
- ❖ l'activité des associations locales.

Elles seront dirigées par un comité de gestion présidé par le Maire et constitué de représentants du tissu associatif et du monde de l'éducation.

Les animateurs seront recrutés par la municipalité. Trois profils ont été identifiés : un animateur en charge de l'organisation des formations et des activités de la MDS, un documentaliste, un informaticien.

Les partenaires de la Francophonie prendront en charge l'équipement des Maisons des Savoirs et la formation des animateurs. Les municipalités assureront l'entretien des MDS et prendront progressivement en charge l'ensemble des coûts de fonctionnement. Les MDS seront dotées d'un budget propre et ont vocation à devenir financièrement indépendantes.

TIC et enseignement

Sur financement du ministère de l'Education nationale, l'AIMF a mis en place en 2006 un programme d'appui aux établissements d'enseignement du secondaire.

Ainsi, cinq centres multimédias ont été ouverts dans des établissements du Niger, du Cameroun et du Bénin. Pour assurer une connexion Internet de qualité, un dispositif innovant de partenariat public – privé a été mis en place. Après une première année de fonctionnement prise en charge par l'AIMF, le coût de la connexion haut débit est partagé entre les partenaires publics et privés.

Les espaces sont utilisés par les élèves, mais également par les enseignants, qui sont progressivement formés par des enseignants - animateurs à la bureautique, à l'utilisation d'Internet et des supports numériques pour l'enseignement.

Les enseignants - animateurs ont eux-mêmes reçu une formation à la recherche de supports pédagogiques sur Internet et à la création de supports pédagogiques numériques. Pour mutualiser leurs connaissances, ces enseignants - animateurs mettent actuellement en place un site Internet qui

Chapitre 2 : information et formation professionnelles

leur permettra de partager leurs productions via une banque de données commune.

Sensibilisation des élus et des cadres municipaux

Pour les élus et les cadres territoriaux, trois types de besoins liés aux TIC ont été identifiés :

- ❖ la prise en compte et l'utilisation des TIC et d'Internet pour le fonctionnement de l'administration municipale
- ❖ la prise en compte et l'utilisation des TIC et d'Internet dans la gestion de la relation administration - administrés, de la relation élus - citoyens, et comme outil de démocratie locale
- ❖ la prise en compte et l'utilisation des TIC et d'Internet comme outil d'échange et d'accès aux connaissances sur la gestion locale

L'AIMF a mené sur ces thématiques un travail de sensibilisation à travers un colloque organisé à Paris en 2004 sur le thème « Villes et NTIC ». Elle a par ailleurs appuyé ses villes membres pour l'informatisation de certains services et l'accès à Internet, et travaille actuellement sur la mise en place de « guichets uniques » permettant de renforcer la communication entre administration et administrés et d'offrir à ces derniers un accès plus facile aux informations municipales (projets en cours à Dakar et Niamey).

Par ailleurs, l'AIMF a récemment signé un accord de partenariat avec l'association Villes Internet qui développe depuis plusieurs années en France des échanges d'expériences autour des pratiques de l'Internet au niveau local et décerne chaque année un label. Ce partenariat devrait permettre, dans les prochaines années, d'étendre le label au continent africain pour mettre en avant les bonnes pratiques des municipalités et soutenir leur diffusion.

Enfin, pour ce qui concerne l'accès à l'information sur la gestion locale, l'AIMF met en place une banque de données thématique qui permet aux villes membres d'avoir accès en ligne à des guides pratiques et aux expériences d'autres villes. À l'heure actuelle, les thèmes suivants ont été traités : l'Agenda 21, la démocratie locale, l'administration électronique, la microfinance, l'économie informelle, la question du genre...

Pour plus d'informations

Site de l'AIMF : www.aimf.asso.fr

Chapitre 3 : l'appui en documents

*Par Jean-Claude Le Dro
Culture et développement*

En matière de soutien en documents, l'intervention des partenaires du Nord est attendue et peut être efficace. Nous évacuons la question de l'utilité des bibliothèques, posée par une bibliothécaire kenyane en 1986 (Durrani, Shiraz.- Bibliothèques inutiles. In : Dossiers d'éducation internationale). L'article mettait en garde contre un trop grand ethnocentrisme occidental. La question est provocatrice, mais elle mérite vraiment qu'on s'y attarde...

Avant de parler de l'appui en documents, il convient de rappeler que l'objectif est de développer une stratégie visant à intégrer la lecture dans une action globale de développement : alphabétisation, éducation (mais aussi valorisation du patrimoine culturel, notamment oral), éducation à la santé et à la protection de l'environnement, aide à la fourniture d'une documentation technique adaptée, utilisable pour les différents métiers et artisanats... D'où l'importance d'une réflexion (et d'une sensibilisation) sur la place du livre et de la lecture dans le processus de développement.

Quelques principes élémentaires doivent guider l'action. Il faut non seulement réunir les documents diversifiés dont les bibliothèques ont besoin aujourd'hui mais aussi, afin de se donner des critères de choix, évaluer rigoureusement les centres d'intérêt des lecteurs (en n'oubliant pas les analphabètes ou les néo-alphabétisés). Ce n'est pas si simple ; cela implique une bonne connaissance du public que l'on prétend aider et une connivence réelle avec les partenaires responsables sur le terrain.

L'offre du « Nord »

L'offre dominante des bibliothécaires du Nord, concerne les dons de documents (livres, CD, DVD...) qui se pratiquent partout. On confond en ce domaine, souvent, le caritatif et l'aide au développement. Très peu de donateurs se soucient de savoir ce qui est vraiment utile aux partenaires. Un incroyable trésor d'astuces est déployé pour obtenir la gratuité (qui consiste, comme chacun sait, à faire en sorte que d'autres paient) pour des expéditions de rebuts de greniers, de manuels scolaires, dépassés ici, inadaptés là-bas.

Chapitre 3 : l'appui en documents

On devrait plutôt aider les éditions nationales ! Si on persiste à vouloir donner des livres, rebutés ou non, il faut définir des critères de choix (au demeurant peu évidents), et dialoguer avec son partenaire ! Les demandes sont très diversifiées ou ... inexistantes ! Dans ce cas, le partenaire du Nord assume tout.

Les éditeurs, parfois prêts à donner au nom de l'aide humanitaire, entendent préserver des champs commerciaux éventuels. Ils n'acceptent pas de donner pour des partenariats dans lesquels ils voient une concurrence possible, à leurs yeux, déloyale.

En ce qui concerne les CD et les DVD, le problème du don est compliqué. Il n'est pas question, par les dons, d'alimenter l'industrie du piratage. D'autre part, la projection de films ne peut se faire sans un accord préalable. Beaucoup de pays n'ont guère de Bureau du droit d'auteur.

Abonner la bibliothèque partenaire à des revues est une pratique courante, notamment en ce qui concerne les revues pour enfants ou pour les femmes, les périodiques de sport. Il existe aussi une pratique d'envois de ces revues périmées mais qui seront toujours utilisées.

Notre impression est que les initiatives sont nombreuses mais brouillonnes, non concertées. Il manque un point de passage conseillé, mais pas obligé, qui assurerait le suivi, l'aide technique, le conseil, la formation, la mise en relations, l'information.

Les demandes du Sud

En Afrique, comme ailleurs, les attentes sont aussi nombreuses et diverses que les lecteurs. Ceux-ci sont démunis en matière de livres, de bibliothèques, de maisons d'édition, de librairies. Ils manquent d'outils pour bien connaître le livre francophone. Une grande prudence est de mise devant les affirmations péremptoires selon lesquelles le partenariat culturel ne doit passer que par la fourniture de livres africains. Ces livres échappent, à l'évidence, à toute forme de don du Nord vers le Sud.

En Afrique, la lecture est fonctionnelle ou utilitaire. Une enquête (ancienne) faisait apparaître qu'au Ghana, 75 % des personnes s'estimaient en droit d'attendre une récompense pour les connaissances acquises par la lecture. Ceci peut expliquer pourquoi les manuels scolaires sont si recherchés (alors que les bibliothécaires du Nord estiment qu'ils n'appartiennent pas à leur champ). Projeter, sans précaution, un modèle français nous paraît donc très critiquable. Il est évident que les réseaux de lecture publique et de lecture

Chapitre 3 : l'appui en documents

scolaire se confondent pour une bonne part en Afrique. Des actions doivent donc, en France, se mener conjointement par les enseignants et les bibliothécaires.

Le public est surtout constitué de scolaires, d'enseignants. Dans l'équilibre souhaitable des envois, il faut en tenir compte et se pencher sur la question de la place des manuels scolaires dans les bibliothèques publiques. La politique d'expéditions massives de manuels scolaires est parfaitement inappropriée mais, à titre d'usuels, et en nombre restreint, ils ne relèvent pas de l'aberration. Bien au contraire.

Les envois massifs désorganisent nos partenaires. Les problèmes d'entrée dans le pays leur incombent ainsi que les opérations matérielles de remise en état, de catalogage, de répartition. De ces monceaux d'ouvrages d'intérêt douteux, les bibliothécaires ne s'occupent pas et ils ne seront, dans bien des cas, jamais lus. Même s'il est décourageant pour le donateur de trouver, quelques années plus tard, ses cartons de livres non ouverts ! Ou apprendre incidemment qu'ils ont alimenté quelques "librairies par terre" de grandes villes.

La coopération décentralisée peut aider l'édition, souvent inorganisée, qui cherche à soutenir et faire progresser l'alphabétisation. Favoriser le développement des éditions nationales en leur trouvant un public ou en acquérant une partie de leurs productions lorsqu'elles sont de qualité est un objectif intéressant pour les partenaires du Nord.

Le vice manifeste du partenariat est qu'il y a une offre et, à la limite, pas de demande vraiment formulée. Le receveur (est-il demandeur ?) n'a d'autre possibilité que laisser décider de tout le partenaire du Nord. La courtoisie africaine exigeant qu'on accepte tout cadeau, il n'exerce pas d'esprit critique sur les dons. L'essentiel est d'aider à choisir dans une production à faire connaître. La formation d'un esprit critique (pouvant amener jusqu'au rejet du don) chez les bénéficiaires de nos "largesses" est nécessaire.

Tout en laissant ouvertes les discussions, on peut proposer que des envois structurés de documents se rapprochent du tableau suivant, qu'un contact direct et suivi avec le partenaire peut modifier. Il ne nous semble absolument pas opportun de raisonner « à la française » en termes de pourcentages dûment fixés (et rigides) des diverses classes de documents :

- a) Ouvrages de référence : dictionnaires, atlas, encyclopédies... pas trop anciens.
- b) littérature africaine (mais les donateurs n'en ont guère à donner ; ils peuvent cependant en acquérir)
- c) littérature française et universelle

Chapitre 3 : l'appui en documents

- d) histoire et géographie de l'Afrique
- e) histoire et géographie universelles
- f) économie, développement, santé ; élevage, agriculture ; technologie
- g) sport ; hygiène, puériculture ; arts ménagers
- h) philosophie ; religion
- i) bandes dessinées
- j) livres et albums pour la jeunesse.

De manière générale, on peut proposer : un tiers de fiction, un tiers de documentaires, un tiers de livres pour les enfants. Lorsque c'est possible, il faut songer à inclure des ouvrages en langues nationales.

Les livres pour les enfants et les adolescents méritent une plus grande attention que les autres en Afrique, car la rareté des textes créatifs qui leur sont destinés est criante. Cette omission est très pénalisante puisqu'elle concerne une part importante de la population (les 4-15 ans en représentent 40 %), à laquelle sont destinés seulement 5 % des livres.

Quelques problématiques

Des objectifs pertinents pour le donateur

- ❖ évaluer les actions pour affiner la politique de dons ou d'achats de documents...
- ❖ informer collectivités territoriales,
- ❖ associer les autres associations à notre réflexion...
- ❖ peut-être faudrait-il, aussi, et avant tout, agir fermement pour faire reconnaître pleinement en Afrique le métier de bibliothécaire trop souvent tenu par des animateurs socioculturels (ce qui, dans le contexte africain, et pour les réseaux de lecture publique en milieu rural, est une excellente chose), des enseignants, des fonctionnaires, des bénévoles...
- ❖ un partenariat moins dissymétrique. Le détenteur de l'argent est en position dominante, quel que soit son talent pour essayer de le faire oublier. Les partenaires du sud pourraient, par exemple, être associés à la définition des projets, dès leur élaboration !

Chapitre 3 : l'appui en documents

Les problèmes spécifiques à la coopération en matière de bibliothèques

Ceux-ci restent nombreux :

- Éviter l'aumône, l'assistance paternaliste, le néo-colonialisme ;
- Accorder une grande importance au partenariat ;
- Préserver les langues locales ;
- Mettre les bibliothécaires en situation de choisir leurs livres ;
- Tenir compte de la liaison, inévitable pour le moment, école culture ;
- Donner la priorité aux jeunes, aux femmes...
- Ne pas imposer le schéma occidental mais aller vers le lieu de vie ;
- Penser aux problèmes de formation ;
- Intégrer les analphabètes aux activités.

La place des analphabètes

On aurait tendance à penser que les analphabètes n'ont guère besoin de documents. Toutefois, parler d'eux signifie que la bibliothèque doit prendre en compte l'oralité, qui peut revêtir de multiples facettes. Les analphabètes peuvent participer à certaines activités traditionnelles ; telle l'heure du conte ou la plupart des animations (conférences, concerts, projections, théâtre) – qui peuvent donner une place aux langues nationales. Ce domaine particulier, et par lequel on aborde rarement le rôle et la place des bibliothèques, semble pourtant essentiel. Par lui on touche à la place à accorder aux néo-alphabétisés. Ceux-ci ont une connaissance peu approfondie de la langue française et exigent, pour la conforter, des textes adaptés à leur maturité, mais écrits dans une langue simple. Il est bien difficile pour le bibliothécaire et pour ses partenaires de trouver cette littérature, pratiquement inexistante en France. Il est possible de la susciter à partir d'ateliers d'écriture, par exemple.

Quelques rappels concernant le don de livres

Pour réussir un programme de dons de livres il existe des éléments clés, dont plusieurs déjà cités :

- ❖ Le don de livres répond à une demande formulée. Les bénéficiaires participent au choix et, le cas échéant, peuvent refuser. Le donateur connaît les besoins et les problèmes du bénéficiaire.
- ❖ Il faut trier avant l'envoi. Des livres qui ne conviennent pas font plus de mal que de bien. Ils reportent le tri sur le destinataire qui, des deux, est le moins équipé pour le faire.

Chapitre 3 : l'appui en documents

- ❖ Il est essentiel de s'attarder sur des questions pratiques : les cartons (facilité à les manier : forme régulière afin d'autoriser un empilement, jamais plus de 20 kg) ; la fourniture d'une documentation claire et précise (pour le dédouanement), de fiches (pour le catalogage, l'indexation, le tri...) ...
- ❖ Les deux partenaires ont la responsabilité commune de promouvoir les ouvrages. Le donateur s'assurera que le receveur saura les utiliser. Il se souciera de la formation des professionnels....
- ❖ Tous les programmes de dons doivent comporter un mécanisme d'évaluation de leur intérêt aux yeux des publics, de l'usage qui en est fait.
- ❖ Une offre suffisante peut empêcher les néo-alphabétisés de retomber dans l'analphabétisme.
- ❖ L'offre doit dépasser le cadre de l'école pour que le plaisir de lire devienne réalité.
- ❖ Ne pas oublier que le don de livres est un pis-aller et que d'autres partenariats sont possibles : financer les achats sur place ; se procurer des livres publiés dans un pays en développement et le diffuser dans un autre ; subventionner l'impression de livres ; acheter des droits d'auteur pour des ouvrages qu'on imprimera localement ; renforcer les capacités des maisons d'édition nationales...

A. L'édition

Par Laurence Hugues

Alliance internationale des éditeurs indépendants

Créée en 2002, l'Alliance internationale des éditeurs indépendants est une association à but non-lucratif, qui anime un réseau international composé de 80 maisons d'édition et collectifs d'éditeurs de 45 pays. L'Alliance organise des rencontres internationales et mène des actions de plaidoyer en faveur de l'indépendance. Elle soutient aussi des projets éditoriaux internationaux – soutien qui peut prendre la forme d'une aide à la traduction ou à la coédition. Enfin, l'Alliance contribue à la promotion et à la diffusion des productions du Sud au Nord et tente, modestement, d'inverser le sens unique des flux commerciaux. L'Alliance participe ainsi à une meilleure accessibilité des œuvres et des idées, à la défense et à la promotion de la bibliodiversité.

Les conditions utiles à l'émergence des éditeurs de pays émergents ou en voie de développement

Un ensemble cohérent de conditions favorisent l'existence et la pérennité de l'édition locale. Ces conditions rappelées brièvement ici peuvent bien entendu donner lieu à des actions concrètes dans le cadre d'une politique décentralisée.

- ❖ Il est important que les pays se dotent d'une politique du livre permettant le renforcement et la consolidation de l'ensemble de la chaîne du livre : auteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires (cf. loi Lang en France ou loi 51 au Québec) ;
- ❖ Il est important aussi qu'ils ratifient et respectent les conventions sur la diversité culturelle et principalement la Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO ;

Chapitre 4 : partenariats avec les éditeurs et les libraires

- ❖ Les professionnels du livre et en particulier les éditeurs doivent respecter le droit des auteurs (contractualisation, respect de la rémunération des créateurs) ;
- ❖ Il est essentiel de renforcer la professionnalisation des acteurs du livre (formations adaptées et concrètes in situ, au sein même des maisons d'édition et des librairies) ;
- ❖ Il convient d'appuyer et d'accompagner le regroupement des acteurs du livre en association ou syndicat professionnel ;
- ❖ Il est nécessaire d'agir en faveur d'un rééquilibrage des flux commerciaux du livre Nord-Sud : la mainmise (voire la prédation) des grands groupes français sur les marchés du livre scolaire au Sud empêche durablement l'émergence d'un secteur éditorial local. Les marchés scolaires doivent être attribués préférentiellement aux éditeurs locaux. De même, il est nécessaire d'appuyer la présence des livres produits au Sud sur les marchés du Nord ;
- ❖ Il est important que les catalogues des éditeurs se diversifient : romans policiers, romans sentimentaux, essais, littérature de jeunesse, livres pratiques, etc. Cette diversification est d'autant plus possible que les éditeurs locaux ont accès aux marchés scolaires – les seuls marchés fortement rémunérateurs dans ce contexte ;
- ❖ Il semble indispensable d'aider le livre à « sortir » des librairies (cf. infra Caravane du livre) mais également inventer des systèmes de diffusion plus proches du lectorat ;
- ❖ Une des principales conditions d'émergence à la fois de l'édition et d'un lectorat stable réside toute entière dans la capacité des éditeurs à adapter les prix de vente des livres aux réalités économiques locales. Cette adaptation des prix peut être soutenue par le Nord comme le prouve l'action de l'Alliance (cf. ci-dessous les co-éditions solidaires) ;
- ❖ Il s'agit de favoriser des partenariats commerciaux solidaires entre éditeurs, ce qui est une façon concrète de partager à la fois les risques, les coûts et le savoir-faire ;
- ❖ Il convient de renforcer la valeur symbolique du livre auprès du lectorat local : favoriser l'implantation du livre « plaisir » à côté du livre scolaire ; combattre la gratuité absolue du livre (relevant bien souvent de l'assistanat et de la charité) qui s'est toujours avérée néfaste à la lecture et aux industries culturelles locales.

Une action exemplaire menée par l'Alliance: les coéditions solidaires

Depuis 2008, l'Alliance internationale des éditeurs indépendants initie, coordonne et soutient des coéditions solidaires. Si les coéditions permettent d'enrichir et de diversifier les catalogues des éditeurs, le processus de coédition présente également d'autres intérêts majeurs dans le développement des éditeurs. Il permet en effet la mutualisation des coûts (l'économie d'échelle qu'engendrent les coéditions a un impact direct sur le prix du livre, qui devient alors plus accessible) ; l'échange de savoir-faire et d'expériences professionnelles ; le renforcement des librairies locales ; la sensibilisation des auteurs sur l'importance de réserver leurs droits pour l'Afrique au moment où ils signent un contrat avec un éditeur au Nord ; la sensibilisation des éditeurs au Nord de l'importance d'une telle solidarité avec les éditeurs au Sud (les éditions Actes Sud, Le Serpent à plumes, Philippe Rey, Dapper, Phébus, Anne Carrière, Hachette... jouent pleinement le jeu de cette solidarité-là et soutiennent ces projets de coédition) ; et une large diffusion. Si la coédition n'est bien évidemment pas une panacée, elle n'en représente pas moins une action concrète, précise, à dimension économique, renforçant durablement les éditeurs locaux.

Cette action pour les coéditions solidaires ne doit pas faire oublier que l'Alliance mène d'autres actions en faveur de l'édition dans les pays du Sud : études, plaidoyers, représentation au Nord de livres édités au Sud, organisation de rencontres internationales, professionnalisation des éditeurs...

Quelques pistes de réflexion utiles aux actions de coopération décentralisée

Soutenir la modernisation du don de livres

La modernisation du don de livres passera forcément par une meilleure concertation entre les besoins réels du terrain – « la demande » – et la collecte des livres au Nord – « l'offre ». Cette adéquation ne peut se faire sans une meilleure connaissance mutuelle, une coopération négociée et une solidarité accrue entre bénéficiaires et donateurs.

Il convient de favoriser à chaque fois que possible les achats plutôt que des dons de livres usagés, auprès des éditeurs locaux plutôt que de proposer

Chapitre 4 : partenariats avec les éditeurs et les libraires

des livres produits au Nord. Quoi qu'il en soit, la « monétarisation » (plutôt que donner un livre, donner l'équivalent de la valeur de ce livre en argent) partielle ou complète du don de livres paraît souhaitable. Pourquoi ne pas imaginer par ailleurs que pour chaque don de livres dans un pays, une partie du budget soit réservée à l'achat de livres édités par les éditeurs africains du pays partenaires, pour doter les fonds des bibliothèques en France de livres édités au Sud. Nous voyons en effet que la demande en livres africains est importante au Nord (le Salon du livre de jeunesse de Montreuil a permis à certains éditeurs d'Afrique des recettes allant jusqu'à 4000 €) et qu'un vrai échange, du Nord vers le Sud mais également du Sud vers le Nord permettrait plus d'allers-retours entre pays.

En attendant une « monétarisation » du don de livres, il convient de revoir les processus de recension des besoins et leur mise en adéquation avec les dons. Pourquoi ne pas imaginer un système où les livres sont collectés au Nord uniquement à partir d'une liste de titres établis préalablement au Sud ? Ainsi, les besoins sont à l'origine du don – et non l'inverse.

Favoriser la mise en relation sur des bases de solidarité...

... entre les éditeurs d'une collectivité territoriale donnée et des éditeurs du Sud (actions en direction des acteurs privés) ;

Permettre une meilleure connaissance du contexte, voire de l'existence, des éditeurs locaux...

...de leurs productions et de leurs problématiques spécifiques pour toutes les structures intervenant dans le champ de la solidarité internationale (actions en direction des structures à but non-lucratif) ;

Favoriser la commercialisation Sud-Nord ...

...des livres à l'occasion d'événements culturels organisés ou soutenus par les collectivités territoriales ;

Sensibiliser les bibliothécaires à la problématique de l'émergence du secteur éditorial au Sud ...

... à la problématique du don de livres ; à la possible diversification de leurs fonds par l'achat d'ouvrages produits au Sud – particulièrement pertinent pour

Chapitre 4 : partenariats avec les éditeurs et les libraires

des territoires où réside une forte population issue de l'immigration (action en direction de la lecture publique).

Plus d'informations

Site Internet de l'Alliance : www.alliance-editeurs.org

A. La librairie

Par Anne-Laure Schmitt

Association Internationale des Libraires Francophones (AILF)

La librairie représente l'ultime maillon de la chaîne marchande du livre. C'est par une offre sélective et personnalisée qu'elle présente un choix au consommateur final. C'est aussi à travers elle que les écrits et les auteurs rencontreront leur public. Par là même, le libraire est passeur d'idées et véhicule, à travers son choix, un regard sur la société et sur le monde. Mais c'est aussi un commerçant culturel qui joue un rôle économique délicat. Il doit faire vivre une entreprise tout en continuant à diffuser un produit culturel qui n'est pas accessible à tous, et de surcroît dans des contextes politiques et économiques fragiles, soumis à de multiples soubresauts, notamment dans les pays de la Francophonie du Sud.

Présentation de l'AILF

L'AILF, née en 2002 lors du Salon du Livre de Paris à la suite du Sommet de la Francophonie de Beyrouth en 2001, est une association de professionnels poursuivant un double objectif : favoriser l'accès au livre et valoriser le métier de libraire tout en s'attachant à sa professionnalisation.

L'association reçoit des financements de l'Organisation Internationale de la Francophonie, du ministère de la Culture, du ministère des Affaires Étrangères, de Dilicom, du FONJEP.

Il y a derrière ses missions, une volonté de partage et de solidarité qui se concrétise notamment par la mise en place d'actions collectives et d'actions individuelles. Avec en filigrane, le souhait de développer des réseaux sous-régionaux de coopération périphérique engageant le partage de savoir et de compétences

Chapitre 4 : partenariats avec les éditeurs et les libraires

entre pairs. Ces réseaux souhaitent suivre le modèle de certains pays de la Francophonie du Nord de l'Europe dont les mouvements associatifs constituent des groupes de pression sur le plan politique et sont les garants de la survie de la librairie.

L'AILF souhaite poursuivre le développement de projets collectifs permettant de créer des dynamiques sous-régionales, au travers de la formation (avec le Bureau International de l'Édition Française – BIEF, puisque quatre formations ou séminaires sont organisés par an) ou d'animations culturelles comme la Caravane du livre. Ces actions ont le mérite d'insuffler une véritable coopération entre des libraires qui, in fine, cherchent à promouvoir la culture et le livre francophone.

L'AILF apporte également des aides individuelles nécessaires à l'exercice de leur métier à travers des accompagnements individualisés, des remises pour l'acquisition d'outils bibliographiques comme Electre et Livres Hebdo ou pour la participation à des stages de l'INFL. L'association cherche à répondre à différentes interrogations sur l'informatisation et à des questionnements relatifs à la librairie à l'étranger grâce à un forum, à l'accès à une base de données en littérature francophone et au développement d'un portail de libraires. Le tout faisant l'objet du développement actuel de son site www.librairesfrancophones.org.

La diversité des profils, liée au fait que l'entrée à l'association n'est pas sélective, lui permet de compter 80 membres représentant 51 pays parmi lesquels on compte principalement des représentants de pays du Sud, et dans une moindre mesure des pays du Nord. En outre, de plus en plus de libraires sont originaires de zones non-francophones (7 pays membres en Amérique latine dont 5 nouveaux depuis 2007). C'est donc le métier de libraire qui est le dénominateur commun même si la pratique révèle des disparités à l'image de la personnalité du libraire et de la culture qui le façonne.

État des lieux de la librairie francophone : de la difficulté d'exercer le métier de libraire à l'étranger

Beaucoup de libraires se trouvent dans des situations de fragilité structurelle, en particulier les petits établissements ; ils doivent faire face à une série de difficultés à commencer par celles d'ordre économique. Selon une étude que nous avons réalisée entre 2005 et 2007 auprès de 57 membres représentant principalement des petites et moyennes librairies, il apparaît que ce commerce est difficilement lucratif puisque le chiffre d'affaires annuel varie de 100 000 à plus de 250 000 €. Pour assurer une pérennité à leur commerce, beaucoup de libraires misent sur le scolaire qui tient la première place en Afrique subsaharienne alors qu'il égale l'universitaire et le professionnel dans le Maghreb et l'océan Indien. Seule exception, le Proche et Moyen-Orient qui place ces domaines comme secondaires, après la littérature.

Répartis aux quatre coins du monde, à des dizaines de milliers de kilomètres de la France, ces libraires souffrent d'un isolement alors même que 80 % de leur fonds provient d'éditeurs français. Les visites des représentants sont irrégulières, et c'est principalement à travers l'accès à Internet que l'information circule, que ce soit par la consultation du site des éditeurs ou de Dilicom, ou par les messageries électroniques qui permettent aux libraires de recevoir de plus en plus de catalogues ou de bons de commandes. À ce titre, il est important de préciser que l'ADSL et le haut débit ne sont pas opérationnels dans tous les pays concernés. Toujours selon notre échantillon, seuls 25 % bénéficient de l'ADSL. Enfin, le traitement des commandes destinées à l'exportation n'est pas forcément une priorité pour les éditeurs français.

Aujourd'hui, de nouvelles formes de concurrence apparaissent et soulignent certains obstacles que rencontrent les libraires : le développement de librairies en ligne qui attirent non seulement des clientèles potentiellement intéressées par la librairie et qui servent rapidement à des prix « aménagés ». Difficile pour les libraires de rivaliser quant on connaît les délais d'acheminement et de réception de la commande en librairie qui varient de 50 à 150 jours pour le maritime, et de 14 à 35 jours pour l'aérien, bien évidemment plus cher.

La question du prix du livre est délicate notamment en l'absence de réglementation de prix unique du livre à l'international. Le consommateur final a du mal à accepter de payer le livre plus cher qu'il ne l'est. Pourtant il est

Chapitre 4 : partenariats avec les éditeurs et les libraires

évident que le libraire se doit de répercuter sur le prix de vente les frais d'approche, qu'il ne pourra amortir en tant que détaillant indépendant, dont le livre est le seul produit de vente. Certaines grandes chaînes de distribution, certains importateurs ou librairies de grands éditeurs français monopolisent ces marchés et offrent des remises aux établissements scolaires qui sont quasiment équivalentes à celles qui sont proposées aux libraires (la Librairie Nationale filiale d'Hachette, au Maghreb ou aux éditions de l'Harmattan en Afrique).

De même, les potentiels commanditaires institutionnels locaux qui pourraient permettre aux libraires de vivre plus confortablement ont encore du mal à parcelliser les appels d'offres pour les rendre plus accessibles aux libraires. L'ensemble de ces pratiques fragilisent terriblement l'économie locale et en particulier la chaîne marchande du livre – éditeurs comme libraires – qui, sur des registres différents, se voient privés d'un marché lucratif.

La proposition de l'AILF : répondre à un niveau individuel et collectif

Outre ses missions au niveau individuel, l'AILF se consacre au développement de projets collectifs. Au nombre de ceux-ci, revenons ici plus particulièrement sur l'initiative de la Caravane du livre.

La Caravane du Livre et de la lecture en Afrique propose une sélection de titres écrits par des auteurs africains reconnus et publiés au Nord et au Sud à des prix accessibles au lectorat africain. Les expositions ventes sont accompagnées d'animations culturelles et littéraires associant des compagnies théâtrales ou musicales notamment en milieu scolaire. Les libraires deviennent de véritables agents culturels et coordonnent un travail avec d'autres partenaires locaux (enseignants, bibliothécaires, responsables des projets de lecture publique mais également centres culturels, écoles et universités) pour aider au développement de la lecture en offrant un choix allant au-delà de titres prescrits qui ne représentent d'ailleurs souvent pas la production francophone mais plutôt la production française. La défense de la diversité culturelle chère à la francophonie inscrit cette action dans une démarche d'ouverture vers les cultures qui ont la langue française en partage plutôt qu'une démarche d'exportation de la culture française. Les auteurs publiés au Sud sont de plus en plus mis en avant dans la sélection de titres.

Chapitre 4 : partenariats avec les éditeurs et les libraires

Après quatre années d'existence, l'opération, portée par plus de 30 libraires dans 9 pays (Sénégal, Côte d'Ivoire, Mali, Burkina-Faso, Bénin, Tchad, Niger, Togo, Ghana) commence à récolter les fruits de sa moisson. En 2007 ce sont plus de 60 000 personnes qui ont participé aux manifestations organisées par la Caravane du Livre. Les commandes sont en constante progression ce qui a permis d'acheter en 2007 pour plus de 168 000 € de livres de littérature. Le site présente cette sélection et inclut les notices critiques des éditeurs du Sud partenaires de la Caravane, grâce à un partenariat avec la Joie Par les Livres.

L'opération agit comme un véritable laboratoire permettant de faciliter l'accès au livre francophone. Les libraires commandent davantage auprès d'éditeurs africains, dans certains cas, des associations de libraires ont été créées pour proposer un stock national, dans d'autres cas, les coordinations sont composées, en plus de libraires, de responsables culturels, d'associations, professeurs. Des auteurs peu connus du public ont pu rencontrer des lecteurs et participer à des discussions. Au Bénin, les écrivains Hilaire Dovonon et Habib Dakpogan sont invités, pour la seconde année consécutive, à la demande des écoliers et collégiens.

Un très gros effort est donc fait pour que la librairie réponde aux enjeux de notre temps, pour sensibiliser les jeunes et les différents acteurs culturels au nécessaire développement de la lecture.

Conclusion : Quelle stratégie de développement pour consolider une coopération décentralisée ?

Lorsque l'on interroge les libraires sur leurs attentes vis-à-vis d'une association internationale de libraires, trois aspects reviennent : faciliter l'accès à l'information (nouveau titres et manifestations littéraires, vitrine de la librairie francophone), développer la professionnalisation sous la forme de « stages en librairie » ou encore « d'ateliers de réflexion entre libraires et éditeurs ou diffuseurs » avec une nécessaire « cohésion avec la réalité du terrain » et « la nécessité d'une mise à niveau pour des personnes qui se sont pour la plupart formées sur le tas ». Enfin, le volet communautaire est associé à l'idée d'entraide et d'échanges, que ce soit sur des aspects culturels et littéraires « nouveautés, développement d'un fonds, diffusion de la langue française, activités culturelles de la francophonie » ou sur des interventions plus

Chapitre 4 : partenariats avec les éditeurs et les libraires

politiques notamment sur les accords de Florence, ou sur un statut spécifique aux librairies francophones.

L'AILF répond en partie à certaines de leurs attentes, et notamment à travers la Caravane du livre car elle permet de toucher un large public, tout en consolidant un réseau culturel local et national mélangeant les secteurs marchands ; éditeurs locaux, libraires locaux et non-marchands ; bibliothèques, CCF, ONG... Ce modèle de développement, qui a fait ses preuves en Afrique, devrait vraisemblablement atteindre de nouveaux horizons en 2009 en atteignant le Maghreb et les Caraïbes. C'est par ce type d'action associative soutenue par les pouvoirs publics et amenant la construction de réseau culturel favorisant l'accès au livre que la coopération décentralisée pourra se développer. A court terme, les opérations organisées dans le cadre de Lire en fête qui représente surtout les réseaux non-marchands du livre et celles organisées dans le cadre de la Caravane, pourraient être davantage réalisées en concertation.

Le développement d'animations culturelles reposant sur un multi partenariat réunissant bibliothécaires, établissements scolaires et libraires francophones est à soutenir et à encourager. Cela permettrait dans un deuxième temps de resserrer les relations entre de potentiels commanditaires locaux et les libraires, de développer l'accès aux marchés publics et aux commandes des écoles et des universités, de consolider le réseau de libraires, tout en aidant à sa professionnalisation.

Pour plus d'informations

Site Internet de l'AILF : www.librairesfrancophones.org

C. De l'édition à la distribution : l'expérience de l'association Afrilivres

Présentation générale

Construite autour de la volonté de donner à la production des éditeurs francophones au sud du Sahara, une visibilité sur les différents marchés du livre, l'association Afrilivres regroupe des éditeurs francophones indépendants répartis un peu partout sur le continent au Sud du Sahara et y vivant effectivement.

Née à Dakar en mai 2002, l'association à but non-lucratif, régie par la loi 1901, est dénommée « Association des éditeurs francophones au sud du Sahara », Afrilivres. Elle a son siège à Cotonou, au Bénin. Son administration est assurée par un salarié permanent tandis que l'association est gérée par l'Assemblée Générale des Editeurs, représentée par un bureau exécutif composé de trois membres.

Afrilivres regroupe à ce jour 39 éditeurs situés dans 15 pays d'Afrique : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Madagascar, Mali, Île Maurice, Rwanda, Sénégal et Togo. L'Assemblée Générale statutaire qui se déroulera dans le courant de cette année procèdera à la validation de quelques autres éditeurs du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger et du Sénégal qui ont fait leur demande d'adhésion.

Objectifs poursuivis

Les objectifs poursuivis par Afrilivres se résument en ces points :

- ❖ mise en commun d'outils d'aide à la promotion, à la diffusion et à la structuration d'un réseau de distribution des livres et documents, quels

Chapitre 4 : partenariats avec les éditeurs et les libraires

que soient les supports, édités par les membres de l'association dans leurs pays respectifs et dans tous les autres pays ;

- ❖ la création d'un espace de promotion du livre, d'échanges et de réflexions sur la vision du développement culturel dans les pays africains ;
- ❖ la recherche de débouchés pour les créateurs africains afin de rendre leurs œuvres plus visibles et plus accessibles.

Moyens d'action

Pour atteindre ces objectifs, les outils suivants sont utilisés :

- ❖ la création et la consolidation d'un environnement favorable à l'édition par des actions collectives sur le plan institutionnel, tant à l'intérieur des états, qu'au niveau régional et international ;
- ❖ l'édition d'un catalogue collectif des livres disponibles des membres de l'association ;
- ❖ un site Internet pour la diffusion de ces livres ;
- ❖ une centrale de distribution, hébergée au siège, pour la commercialisation de la production des associés sur le continent ;
- ❖ des partenaires pour la distribution dans les pays du Nord ;
- ❖ La participation aux manifestations du livre (salons, foires, caravanes et autres).

Les éditeurs associés se sont fédérés autour d'un site Internet, www.afrilivres.com qui, destiné à donner à leurs productions de la visibilité sur les marchés dans le monde, n'est actuellement pas fonctionnel.

Présentation de la Centrale de Distribution Sud

La Centrale de Distribution Sud d'Afrilivres a été pensée à l'origine comme un moyen pour l'association d'avoir une activité génératrice de ressources financières d'une part, et comme une solution au problème de la circulation du livre africain sur le continent d'autre part. Aujourd'hui, après quelques mois d'expérimentation, elle se révèle un précieux outil dont les activités contribuent à accroître la visibilité et les capacités de distribution du livre africain aussi bien sur le continent qu'en dehors.

En plus de la mission essentielle qui lui avait été confiée, à savoir, rendre la production du livre africain plus accessible sur le continent, la

Chapitre 4 : partenariats avec les éditeurs et les libraires

Centrale a pu rendre les productions de bon nombre d'éditeurs membres d'Afrilivres présentes sur les marchés du livre au Canada, en France et bien sûr sur le continent africain.

Ces présences sporadiques sur quelques marchés et manifestations du livre ne se sont hélas pas faite sans difficulté. Des difficultés qui ont considérablement limité les capacités de la structure. Au nombre de ces difficultés, on peut citer la non-disponibilité de bon nombre de titres en stock, l'insuffisance du stock en lui-même, les difficultés liées au transport des livres, celles qui sont liées aux conditions d'achat, etc. Toutes ces difficultés ont leurs origines dans l'inexistence d'une claire définition de la structure, son organisation, son fonctionnement et cette absence criante d'adhésion des éditeurs associés. À tout cela vient s'ajouter un total déficit d'information sur la structure à l'endroit de tous les partenaires et autres acteurs du livre.

Réalisations

Pendant un peu plus de deux ans (fin 2006 à fin 2008), les hésitantes activités qui y ont été menées sans grande offensive commerciale ont tout de même permis :

- ❖ de faire connaître Afrilivres comme structure de distribution ;

Exemples

- commande de livres par les Editions « Mémoires d'encre » de Québec qui venaient tout juste de prendre connaissance de l'existence d'une structure de distribution au sein de Afrilivres ;
- Une association française, dans le cadre de la réalisation d'une de ses activités de monter une bibliothèque dans un village au Togo, a contacté Afrilivres pour passer la commande d'un certain nombre de titres sélectionnés sur le site.

- ❖ de rendre présents les livres des maisons d'édition membres de l'Association, sur différents marchés et manifestations du livre en Afrique et hors Afrique ;

Exemples

La caravane du livre de 2006 et 2007 avec la Librairie St Paul de Parakou (Bénin), le salon du livre jeunesse de Montreuil 2006, le salon du livre de Paris 2007, le salon du livre de Québec 2007, manifestation du livre de Tunis 2007...

Chapitre 4 : partenariats avec les éditeurs et les libraires

- ❖ de répondre aux besoins de librairies et même d'autres maisons d'édition ;

Exemples

Vente de livres à la librairie Bon Pasteur de Lomé en 2008, vente de livres aux éditions du Flamboyant en 2008, vente de livres à la librairie Bufalo dans le cadre d'un appel d'offre qu'elle a gagnée...

Les gains de ces activités constitueraient une source de revenus de plus pour l'association plutôt que d'alimenter les comptes d'un distributeur.

En 2007, les activités de la Centrale ont contribué pour 26,34 % et en 2008 pour 86,37 % aux dépenses ordinaires et non-subsventionnées de l'Association.

Partenaires et sources de financement d'Afrilivres

Des structures et organismes qui ont cru et continuent de croire aux objectifs poursuivis par l'association, l'accompagnent dans l'exécution de ses projets dans un partenariat soutenu.

- le ministère français des Affaires Étrangères, par le biais du Service de Coopération et des affaires culturelles de l'ambassade de France près le Bénin, soutient financièrement l'association dans les travaux de délocalisation du site Web vers le siège ;
- Toujours le ministère soutient aussi l'association dans la réalisation de la Centrale de distribution au siège de l'association ;
- L'Alliance des Editeurs Indépendants accompagne l'association à travers des échanges, l'élaboration de projets, mais aussi la prise en charge financière d'une part importante du secrétariat permanent au siège ;
- Africultures a conçu et élaboré le site Web de l'association et l'a administré pendant des années avant sa délocalisation au siège ;
- Enfin, l'Organisation Internationale de Francophonie.

En dehors des partenaires qui financent certains de ses projets et l'Alliance internationale des éditeurs indépendants qui l'accompagne dans le financement du fonctionnement du secrétariat permanent au siège, il est

Chapitre 4 : partenariats avec les éditeurs et les libraires

demandé à chaque éditeur membre de l'association, une contribution financière de 100 francs par jour, soit, pour une année, 36500 francs CFA (un peu plus de 55 euros)

Pour en savoir plus

Phocas EKOUEJIN, secrétaire permanent de l'association Afrilivres
phocasekouedjin@yahoo.fr

D. Un dispositif de partenariat entre éditeurs, libraires et bibliothèques publiques : Quatuor du Livre en Afrique

Par Culture et développement

Présentation du dispositif Quatuor du livre en Afrique

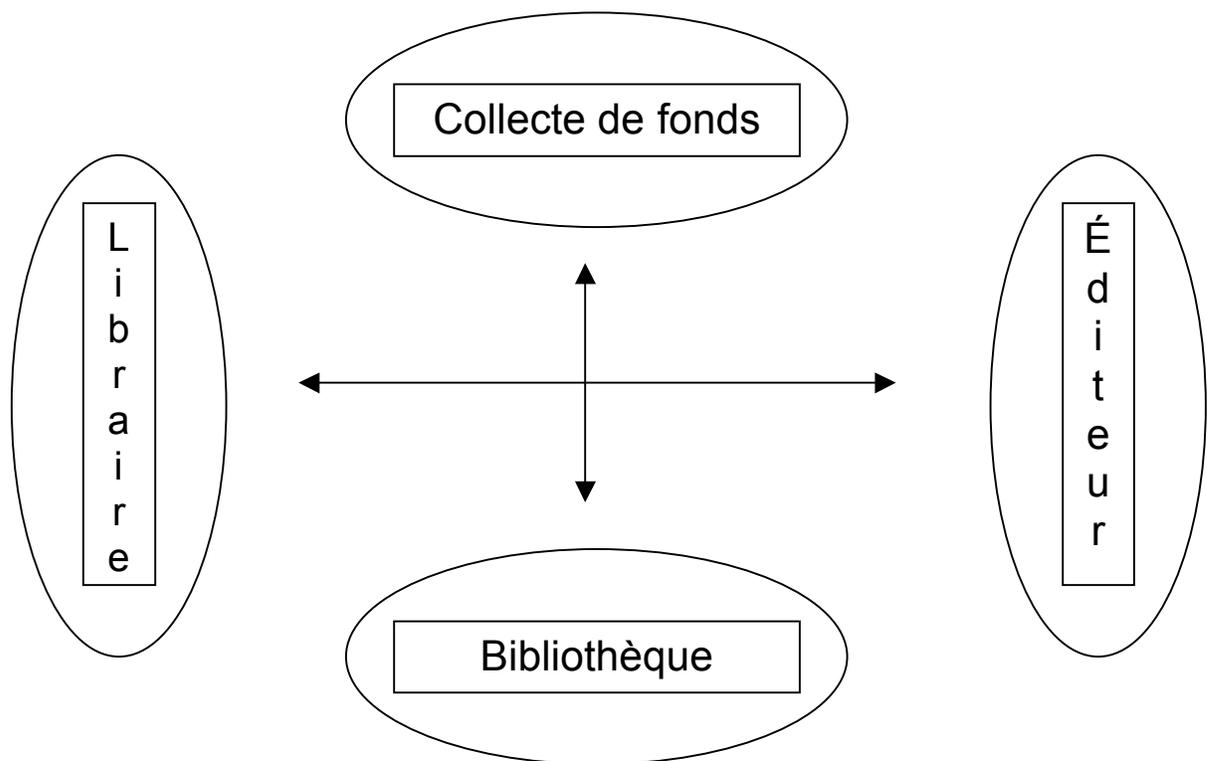


Schéma récapitulatif du dispositif Quatuor du Livre

Chapitre 4 : partenariats avec les éditeurs et les libraires

Afin de proposer une alternative à la pratique de dons de livres, Culture et développement a choisi en 2002 d'élaborer et de mettre en oeuvre un nouveau programme d'appui au développement de la lecture sous la forme du dispositif nommé Quatuor du livre en Afrique.

Il s'agit de collecter des fonds au Nord – auprès de mécènes, d'entreprises, de particuliers, de collectivités et d'organisations internationales – pour acheter des livres édités dans les pays concernés directement en librairie locale, pour en faire don aux bibliothèques soutenues. Ces quatre acteurs – mécène, libraire, éditeur et bibliothèque – forment un quatuor oeuvrant au développement du livre et de la lecture en Afrique. Ce dispositif exemplaire a reçu le soutien de l'Unesco pour sa contribution au maintien de la diversité culturelle dans les pays en développement.

Les objectifs

- ❖ Conforter l'activité économique des librairies africaines ;
- ❖ Conforter le maillon de l'édition dans la chaîne du livre en Afrique ;
- ❖ Permettre aux bibliothèques d'offrir à leur lectorat des livres d'auteur nationaux, parfois en langue nationale, au contexte adapté aux attentes des lecteurs ;
- ❖ Favoriser la collaboration entre libraires et bibliothécaires en suscitant une coopération lors du choix des livres.

La méthode « Quatuor du Livre »

- ❖ Favoriser la coopération entre libraires et bibliothèques et animer des concertations et des enquêtes pour assurer une adaptation entre offre et besoins de livres ;
- ❖ Signer des conventions triennales avec les libraires pour leur assurer des commandes régulières ;
- ❖ Conforter les projets d'édition dans les pays par les achats, en aidant quand cela est possible les maisons d'édition nationales à chercher des co-éditeurs ;

Chapitre 4 : partenariats avec les éditeurs et les libraires

- ❖ Assurer aux mécènes la traçabilité de leur don en leur fournissant des informations détaillées sur les acquisitions, leur destination et leur utilisation ;
- ❖ Ne fournir aux bibliothèques que des ouvrages neufs.

Pour plus d'informations

Site Internet de Culture et développement
www.culture-developpement.asso.fr

La notion de dialogue interculturel est très en vogue actuellement. Pourtant, il n'existe pas de définition acceptée par tous, tandis que la question de la « rencontre des cultures » se pose de manière évidente à mesure que se développent les moyens de transport et les nouvelles technologies.

La mobilité des personnes et la porosité croissante de nos identités donnent à mieux connaître les cultures des pays partenaires. Dans ce contexte, le dialogue interculturel est de plus en plus considéré comme le moyen de promouvoir la compréhension mutuelle et un meilleur vivre ensemble.

De nombreuses actions autour du livre permettent, par le truchement de l'écrit, de l'illustration ou de la lecture de textes, de faire des découvertes littéraires et, au-delà, de découvrir une culture méconnue.

Co-publications et co-éditions

Pour densifier la présence et l'offre de lecture dans les pays partenaires, les collectivités territoriales peuvent favoriser la publication d'ouvrages édités par des professionnels français ou co-édités avec des professionnels étrangers. Co-publier ou co-éditer permet d'approfondir les partenariats en les élargissant aux auteurs et aux éditeurs des territoires en présence.

Les exemples se multiplient entre collectivités locales des différents continents et donnent naissance à une diversité de documents et d'expériences littéraires qui contribuent au partage des imaginaires et à la promotion de la diversité culturelle à l'échelle internationale.

L'intervention peut prendre la forme d'appuis financiers et techniques à l'organisation de résidences d'écriture et à la production d'un ouvrage. Elle peut également intervenir sous forme de préachat de l'ouvrage coédité.

L'exemple des coéditions réalisées avec l'éditeur palestinien Le Petit Shorouk

En collaboration avec le Service culturel du Consulat de France à Jérusalem et en lien avec le Centre de promotion du livre de jeunesse – Seine-

Chapitre 5 : action culturelle et échanges

Saint-Denis, le ministère palestinien de la Culture a initié deux projets éditoriaux destinés à développer le livre et la lecture pour la jeunesse.

Ainsi, Un monde palestinien a fait l'objet d'une coédition entre les Éditions Thierry Magnier et Le Petit Shorouk tandis que Le bûcheron et La petite fève, ouvrage bilingue, a été co-édité par l'éditeur Syros Jeunesse avec Le Petit Shorouk.

La diffusion de ces ouvrages en Palestine, par Le Petit Shorouk, et en France par le pré-achat d'ouvrages – par les conseils généraux de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, l'Institut du Monde Arabe et la Caisse Centrale d'Activités Sociales du Personnel des Industries électriques et gazières – a permis de partager dans ces deux pays une culture méconnue et de financer des initiatives éditoriales similaires à l'avenir.

Résidences d'écriture

Les échanges entre auteurs et collectivités à l'occasion de résidences littéraires permettent de faire connaître les littératures étrangères tout en favorisant les dialogues autour d'écrits communs, en milieu scolaire ou à l'occasion d'animations en bibliothèques ou hors des murs accueillant habituellement ce type de manifestations culturelles.

Plus généralement, les rencontres d'auteurs étrangers ou autour d'ouvrages écrits dans un contexte culturel différent permettent de susciter chez le public une réflexion sur l'altérité, au moyen de l'outil-livre et grâce au pouvoir de la rencontre et de l'oralité.

L'exemple du programme Ateliers 77 de l'Institut Français de Roumanie

Depuis 2006, l'Institut français à Bucarest propose un programme littéraire intitulé Ateliers 77. Chaque mois, un écrivain ou un lecteur français effectue la lecture d'extraits d'un livre publié en Roumanie, en dialogue constant avec un comédien roumain, tandis qu'un musicien accompagne cet échange.

Ont participé notamment à ces Ateliers 77 : Philippe Grimbert, Fatou Diome, Michel Schneider, Philippe Claudel, Régis Jauffret...

L'opération « Je t'offre ma ville »

Ce projet a été initié en 1998 par les bibliothèques municipales de Grenoble et la ville de Ouagadougou, au Burkina Faso. L'objectif est d'enrichir

la coopération entre ces deux villes d'échanges authentiques révélant à chacun des partenaires, au Nord et au Sud, ses formes de culture et les ressources de sa créativité. Pour cela, l'idée a été de placer le livre au cœur de l'échange et d'y faire participer les jeunes.

Un écrivain, Jean-Yves Loude et un plasticien, Nemo, avec les élèves d'établissements scolaires à Grenoble d'une part, à Ouagadougou d'autre part, ont créé ensemble, grâce à deux résidences successives dans ces deux villes, deux ouvrages permettant de croiser les regards portés par chacun sur sa ville.

Expositions

L'exposition offre au public la mise en scène d'une culture, d'un message, par des moyens qui peuvent se décliner en textes, illustrations, photographies... Ces expositions permettent de faire connaître les cultures partenaires dans leurs diverses facettes.

Certaines manifestations conjuguant exposition, lectures de textes et festivités conviviales contribuent tout particulièrement à l'échange culturel autour du livre et de la lecture publique.

Escale Brésil : plongée au cœur de la littérature brésilienne en Seine-Saint-Denis

Dans le cadre de l'année du Brésil en France, l'ex-AFAA, l'association Bibliothèques en Seine-Saint-Denis et la ville de Montreuil ont lancé une centaine d'initiatives en prélude au Salon du livre jeunesse. Cet événement a donné lieu à un ouvrage, Escale Brésil.

À titre d'exemple, on peut citer l'exposition Cobra Norato, ouvrage classique de la littérature brésilienne de Raul Bopp illustré par des dessins sur tissus de la créatrice Sandra Machado. L'exposition réalisée en coproduction avec la médiathèque de Bagnolet a circulé dans tout le département de Seine-Saint-Denis.

Salons et festivals du livre

Les salons, festivals, foires et caravanes du livre constituent d'excellentes occasions pour la promotion collective de l'édition du pays partenaire. Ils permettent d'impliquer auteurs, associations de libraires,

Chapitre 5 : action culturelle et échanges

d'éditeurs et permettent au grand public de découvrir des espaces littéraires nouveaux et les nouvelles publications.

Fest'Africa à Lille

L'association Arts et Médias d'Afrique est née en 1992 de la volonté de placer la littérature au cœur d'un événement destiné à faire découvrir des aspects méconnus de la création contemporaine africaine et de la diaspora (Caraïbes, Brésil...) : Fest'Africa. Dès la cinquième édition, en 1998, des créateurs français et européens ont également été invités. Le festival mêle littérature et autres disciplines artistiques, permettant de faire vivre le livre et la lecture dans un événement festif remplissant pleinement auprès du public son rôle de découverte et d'échange culturel.

La Caravane du Livre

Organisée par l'Association Internationale des Libraires Francophones avec le soutien de l'OIF, du CNL et du ministère des Affaires Etrangères et Européennes, la Caravane du livre sillonne les routes d'Afrique chaque année depuis 2004. Son objectif est de promouvoir la littérature africaine francophone en Afrique, en proposant des livres à un prix accessible pour tous.

La Caravane du livre en Afrique de l'Ouest propose une sélection de 1500 titres de littérature africaine dont la moitié sont publiés par des éditeurs indépendants, et organise des animations dans plus de 10 pays en partenariat avec des bibliothèques, des établissements scolaires. En 2009, l'opération est organisée pour la première fois au Maghreb, en Algérie, au Maroc et en Tunisie.

Circulation de malles de livres

La circulation de malles de livres consacrés à un pays, une région, permet de prolonger les échanges tout au long de l'année et de répondre aux besoins des bibliothèques d'un territoire d'accueil.

Exemple des malles à livres « Aux couleurs du Brésil »

À l'occasion de l'année du Brésil en France, le Conseil général de la Seine-Saint-Denis et le Centre de Promotion du Livre Jeunesse (CPLJ) ont conjugué leurs efforts pour faire connaître le livre jeunesse brésilien. Un

Chapitre 5 : action culturelle et échanges

comité de lecture fut mis en place pour préparer les rencontres scolaires. Pour familiariser en amont le public avec la littérature jeunesse et l'illustration brésiliennes, des malles à livres thématiques sélectionnées par la fondation du livre jeunesse de Rio ont été mises en circulation.

Bibliographie sélective

Webographie générale

Afrilivres – Association des éditeurs francophones au Sud du Sahara
www.afrilivres.com

Association internationale des libraires francophones
www.librairesfrancophones.org

Bibliothèque nationale de France
www.bnf.fr

Bureau international de l'édition française (BIEF)
www.bief.org

Et notamment des études sur les marchés du livre dans de nombreux pays étrangers www.bief.org/Operations-7-Etudes/Etudes-de-marche.html

Centrale de l'édition
www.centrale-edition.fr

Centre d'exportation du livre français
www.celf.fr

Centre national du livre
www.centrenationaldulivre.fr

Comité Français IFLA (CFI)
www.cfifla.asso.fr

Culturesfrance
www.culturesfrance.com

Groupe de Réalisations et d'Animations pour le Développement
www.grad-france.org

Ministère de la culture et de la communication
www.culture.gouv.fr

Ministère des affaires étrangères et européennes
www.diplomatie.gouv.fr

Organisation internationale de la francophonie
www.francophonie.org

The French Publishers' Agency
www.frenchpubagency.com

Webographie – par pays

Allemagne - Foire du livre de Francfort
<http://www.book-fair.com>

Argentine - Camara Argentina del libro
Service destiné aux éditeurs, distributeurs, libraires.
<http://www.editores.com>

Australie - Australian Booksellers Association (libraires)
<http://www.aba.org.au>
Australie - Australian Publishers Association (éditeurs)
<http://www.publishers.asn.au>

Belgique - Libraires Francophones
<http://www.libraires.be>

Canada - Canadian Publisher's Council
<http://www.pubcouncil.ca>

Chili - Foire du livre de Santiago
<http://www.camlibro.cl>

Chine - Francebooks
Pont entre les éditions françaises et chinoises. Des ouvrages, des auteurs, des catalogues...
<http://www.francebooks.info>

Corée du Sud - Korean Publishers Association
<http://www.kpa21.or.kr>

Cuba - Institut Cubain du Livre
Présentation complète du monde de l'édition à Cuba (en espagnol)
<http://www.cult.cu>

Espagne - CELESA
Équivalent ibérique de notre CELF (Centre d'Exportation du Livre Français)
<http://www.celesa.es>

Estonie - Association des Editeurs Estoniens
Courriel : astat@eci.ee

États-Unis - Book Industry Study Group
Des informations sur l'industrie américaine du livre : chiffres, tendances, actualités...
<http://www.bookwire.com>

Grèce - Hellenic Bookspace
Site officiel du Centre National du livre en Grèce (en anglais)
<http://book.culture.gr>

Israël - Book publisher's association of Israël
Regroupement des éditeurs israéliens et centre des échanges internationaux
<http://www.tbpai.co.il>

Lettonie - Association des Editeurs Lettons
<http://www.gramatizdeveji.lv>

Liban - Bibliothèques
Données sur les Bibliothèques libanaises, projet de création d'une Bibliothèque Nationale pour le Liban, études et recherches liées au patrimoine écrit du Liban.
<http://www.biblib.com>

Liban - Foire du livre de Beyrouth - Lire en français et en musique
<http://www.lireenfrancais.org>

Lituanie - Association des Editeurs Lituaniens
Courriel : ila@centras.lt

Mexique - Foire du livre de Guadalajara
<http://www.fil.com.mx>

Portugal - Association portugaise des éditeurs et des libraires - APEL
Base de données riche, aperçus sur la législation, statistiques sur le livre au Portugal
<http://www.apel.pt>

Québec/Canada - Association nationale des éditeurs de livres - ANEL
<http://www.anel.org>

Roumanie - Biblioteca Romaneasca
La première bibliothèque virtuelle roumaine (en roumain)
<http://www.starnets.ro/Biblioteca>

Royaume-Uni - Book Industry Communication (BIC)
Partenaires britanniques du livre : Publishers Association, Booksellers Association, Library Association, British Library.
<http://www.bic.org.uk>

Turquie - Foire du livre d'Istanbul
<http://www.tuyap.com>

Documentation générale

Ouvrages

L'édition scolaire dans les pays du Sud : enjeux et perspectives, Bordeaux, Agence de la Francophonie (ACCT), 1997

Actes du colloque *L'aide internationale en matière de livres et de lecture*, Coopération des bibliothèques en Aquitaine, Bordeaux, 7 et 8 avril 1994

Guide de la coopération décentralisée pour la solidarité numérique, DgCiD, série « Partenariats », Ministère des Affaires étrangères et européennes, 2008

Guide du partenariat Nord-Sud pour le livre et la lecture, Grenoble, Culture et développement, 2003

La circulation internationale du livre, E. Wegman, Études sur le livre et la lecture, Paris, UNESCO, 1982

La Donation du livre pour le développement, Grenoble, Culture et développement, 2006

La politique nationale du livre : un guide pour le travail sur le terrain, 2^{ème} édition révisée et augmentée, Paris, UNESCO, 2005

Livre, lecture et coopération décentralisée, Grenoble, Culture et développement, 1989

Mémento de l'élus local pour le développement de la lecture, Grenoble, Culture et développement, 2006

Sanz Pascal (sous la direction de), *Guide de la coopération entre bibliothèques*, éditions du Cercle de la librairie, Paris, 2009

Revue

Où va le livre en Afrique ?, *Africultures* n° 57, octobre-décembre 2003

Bibliothèque(s) Revue de l'association des bibliothécaires de France

Et notamment *Bibliodiversité*, Bibliothèque(s) n° 39, juillet 2008

Bulletin des Bibliothèques de France

Et notamment :

BBF 2009, Paris, t. 54, n° 2 : dossier « Bibliothèque, formation, insertion » (dossier téléchargeable sur le site du BBF)

BBF 2008, Paris, t. 53, n°1 : dossier « Europe 27 » (dossier téléchargeable sur le site du BBF)

BBF 2007, Paris, t. 52, n° 1 : dossier « Construire la bibliothèque »

BBF 2004, Paris, t. 49, n° 3 : dossier « Édition »

« Guide de la coopération entre bibliothèques », BBF 2009, n° 4, p. 112-113 (document consultable sur le site du BBF)

Benrubi David-Jonathan, « Un regard sur le livre et les bibliothèques au Pérou », BBF 2008, n° 3, p. 84-93 (document consultable sur le site du BBF)

Cartellier Dominique, Delcarmine Nadine, « La politique documentaire de l'université de Bamako entre modernisation et professionnalisation : quelques réflexions à l'occasion d'un partenariat », BBF 2009, n° 2, p. 77-83 (document consultable sur le site du BBF)

Chapuis Lise, « Collaborations Nord-Sud, TIC et bibliothèques », BBF 2008, n° 4, p. 91-92 (document consultable sur le site du BBF)

Doury-Bonnet Juliette, « La coopération européenne des bibliothèques », BBF 2008, n° 4, p. 74-75 (document consultable sur le site du BBF)

Documentation par pays

Amérique Latine

Les bibliothèques publiques, la promotion de la lecture et l'alphabétisation intégrale, rapport final de la deuxième réunion régionale sur l'état actuel et les stratégies de développement des bibliothèques publiques d'Amérique latine et des Caraïbes établi par la Bibliothèque nationale du Venezuela, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Paris, février 1993

Site du Centro Regional para el Fomento del Libro en América Latina y el Caribe – CERLALC (Colombie) www.cerlalc.org

Le CERLALC édite le catalogue Profit (projet international de financement de traductions) pour financer la publication d'œuvres d'auteurs latino-américains dans d'autres langues que l'espagnol et le portugais.

Revue « Pensar el libro »

http://www.cerlalc.org/secciones/publicaciones/revista_pensarellibro_menu.htm

Et notamment un article sur la situation des bibliothèques publiques au Chili http://www.cerlalc.org/revista_noviembre/n_articulo03.htm.

Sur le Brésil en particulier

AMORIM, Galeno (org.). Retratos da Leitura no Brasil. São Paulo, Imprensa Oficial/Instituto Pro-livro, 2008.

Associação Nacional de Livrarias, Câmara Brasileira do Livro, Sindicato Nacional dos Editores de Livros, CERLALC/UNESCO. Diagnóstico do Setor Livreiro. São Paulo, 2007.

Câmara Brasileira do Livro, Sindicato Nacional dos Editores de Livros. Produção e Vendas do Setor Editorial Brasileiro 2007. São Paulo, 2008.

Centro Regional para o Fomento do Livro na América Latina e no Caribe (CERLALC)/ UNESCO. Revue « Pensar no Livro » n°4, août 2006.

EARPS, Fábio Sá & KORNIS, George. A Economia da Cadeia Produtiva do Livro. Rio de Janeiro, BNDES, 2005.

Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística (IBGE). Sistema de informações e indicadores culturais. Rio de Janeiro, 2006 et 2007.

Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística (IBGE)/ Ministério da Cultura. Perfil dos Municípios Brasileiros - Cultura 2006. Rio de Janeiro, 2007.

LINDOSO, Felipe. O Brasil pode se tornar um país de leitores? São Paulo, Summus Editorial, 2004.

Ministério da Educação. Por uma política de formação de leitores. MEC, Secretaria de Educação Básica. Brasília, 2006.

PELTIER, Hervé. "Panorama du secteur du livre au Brésil". InfoLivre n°10, bulletin électronique publié par le Service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France au Brésil, juin 2006.

Plano Nacional do Livro e Leitura/ Ministério da Cultura/ Ministério da Educação. PNLL – Plano Nacional do Livro e Leitura. Brasília, 2007.

Site Internet d'Elipse
Informations éditoriales brésiliennes.
<http://www.elipse.net>

Sur le Pérou en particulier

Rosalía Quiroz de García, « Breve análisis de la Ley no 28086, "Ley de democratización del libro y fomento de la lectura" », *Infobib : revista de bibliotecología*, 3 (2004), p. 33-48

César A. Castro Aliaga, *La Biblioteca Nacional del Perú y las bibliotecas públicas municipales : avances y perspectivas, tesis para el título de licenciado en bibliotecología (UNMSM)*, Lima, 2002, p. 28-36

Alberto Loza Nehmad et David-Jonathan Benrubi, « Origen y nacimiento de la biblioteca universitaria en San Marcos (1871-1906) », à paraître

Alejandro Ponce San Roman, « Pobreza informativa y democracia de baja intensidad : la perspectiva bibliotecaria », *Biblios*, 5 (2000)

Fortunato Contreras Contreras, « La inclusión social en el Perú a través de las bibliotecas públicas », *Letras*, 109-110 (2005), p. 109-125

Alonso Estrada Cuzcano, « Recuento histórico de la formación académica de bibliotecología y estado actual », *Letras*, 113-114, Lima, 2007 p. 1-9

Libros Peruanos

Portail créé en 2004 dans le but de promouvoir la lecture, le livre et les auteurs péruviens, et contribuer au renforcement de la chaîne du livre au Pérou
www.librosperuanos.com

Promolibro (Conseil national de démocratisation du livre et de soutien à la lecture)
<http://www.promolibro.org>

Europe centrale et orientale

Sur la Roumanie en particulier

K. Budrugaec, F. Chartres, *L'édition en Roumanie*, Service de Coopération et d'Action Culturelle, Ambassade de France en Roumanie, octobre 2007

Caraïbes

Sur Haïti en particulier

Debray, Régis / Ministère des affaires étrangères, Haïti et la France : rapport au Ministre des affaires étrangères Dominique de Villepin du Comité indépendant de réflexion et de propositions sur les relations Franco-Haïtiennes, Paris : la Table ronde, 2004

Houtart, François, Haïti et la mondialisation de la culture : étude des mentalités et des religions face aux réalités économiques, sociales et politiques, Paris, Montréal : l'Harmattan, 2000

Joint, Louis Auguste, Education populaire en Haïti : rapport des "Ti Kominote Legliz" et des organisations populaires, Paris : l'Harmattan, 1996

Joint, Louis Auguste, Système éducatif et inégalités sociales en Haïti : le cas des écoles catholiques, Paris : l'Harmattan, 2007

Manigat, Max, « Le livre haïtien en diaspora : problèmes et perspectives », *Études littéraires*, vol. 13, n° 2, 1980, p. 335-345

Recueil de contributions *Présences haïtiennes*, Cergy-Pontoise : CRTF-CICC, Université de Cergy-Pontoise, 2006

Afrique sub-saharienne

Sur le Togo

Acteurs du livre au Togo : auteurs, éditeurs, imprimeurs, critiques, libraires, bibliothèques avec un panorama de la littérature togolaise, éditions Graines de Pensées, Lomé, 2008.

Sur le Cameroun en particulier

Equinoxe 2008 – spécial Culture, assises camerounaises des entreprises et industries culturelles dans l'espace francophone

Africultures, *Cameroun : la culture sacrifiée*, juillet-septembre 2004, n°60, Paris, L'Harmattan, 2004

Dontchueng Kquam Serge, *Situation de la filière livre au Cameroun : problèmes et attentes des acteurs*, 2004

Féneli Marc, *Rapport sur l'organisation et le fonctionnement du réseau national et la centrale de lecture publique du Cameroun*, Yaoundé, 2002

Moutchiat, William, *Projet d'une politique nationale du livre au Cameroun*, CREPLA

Ngotobo Ngotobo Séraphin, *Rapport sur le projet Lecture Publique*, Yaoundé, 2005

UNIVERSALIRE, *Rapport de l'association sur l'état de la lecture au Cameroun*, 2005

Sur la littérature

- Association Pour l'Etude des Littératures Africaines (APELA) : une revue paraissant deux fois par an, *Etudes Littéraires Africaines (ELA)*, est consacrée à des comptes-rendus d'ouvrages critiques et comprend un dossier thématique.

L'APELA, fondée en 1983, vise à mieux connaître les productions littéraires émergeant sur le continent africain. C'est un lieu de rencontres et d'échanges scientifiques « échappant aux cloisonnements disciplinaires et indépendant des grandes institutions », où « toutes les langues et tous les genres d'expression sont pris en compte »

Chaque année, à la fin de septembre, l'APELA tient son assemblée générale et anime un colloque ou une journée d'étude, sur un thème particulier annoncé à l'avance : « Guerres et Littératures Africaines » en 2003, « Littératures, savoirs et enseignements » en 2004, « Littératures et spiritualités » en 2006, « Littératures africaines et comparatisme » en 2008...

- Base de données LITAF : une référence générale sur les littératures de l'Afrique noire francophone

La base de données bibliographique LITAF donne des informations complètes sur la production littéraire en langue française de l'Afrique subsaharienne. LITAF existe en version Web et en version cédérom.

A l'origine un projet du Groupe de recherche " Littératures d'Afrique noire " dirigé par Alain Ricard, directeur de recherches au Centre National de

Recherche Scientifique, LITAF continue de bénéficier du statut de projet associé au Centre d'Etude d'Afrique Noire de Bordeaux. Le CEAN est dirigé depuis le 1er octobre 2003 par René Otayek.

LITAF a reçu le soutien du Conseil Régional d'Aquitaine et de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

La base de données LITAF vient de procéder à une importante mise à jour. Vous y trouverez plus de 10.000 notices d'écrits littéraires d'expression française (Afrique subsaharienne) - à jour pour le premier semestre 2009-, dont la littérature traditionnelle, des traductions, et la littérature pour la jeunesse. À ces notices – et c'est là une grande nouveauté – viennent s'ajouter environ 2.000 notices de critique littéraire. Et pour bientôt ce sera la mise en ligne de la totalité de la base LITAF, soit environ 23.000 notices.

Contact : Virginia Coulon, Maître de conférences (retraîtée) à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV
Adresse courriel : vcoulon@sfr.fr

www.litaf.cean.org

Culture et développement

Depuis 1962, Culture et développement soutient le développement de la lecture en Afrique, pour mettre en place un développement local durable et conforter la filière du livre en Afrique.

Culture et développement œuvre en faveur de l'accès à l'information et à la lecture par les supports papier, numérique et audiovisuel, grâce au maillon des bibliothèques. L'association entend également soutenir la chaîne du livre au travers de collaborations avec les éditeurs et les libraires.

Il s'agit également d'apporter un appui technique aux collectivités territoriales du Sud afin qu'elles créent les cadres administratifs de pérennisation du développement de la lecture, tout en soutenant la chaîne du livre dans tous ses maillons.

Formation professionnelle

En collaboration avec des bibliothèques françaises et des centres de documentation, Culture et développement propose des formations à ses partenaires africains et français. Elle mobilise ainsi le savoir faire des professionnels français et facilite un partage d'expériences.

Mise à disposition d'expertise

Afin d'aider ses collectivités partenaires à élaborer leur stratégie pour favoriser l'accès de leur population au savoir, notamment au travers du développement de la lecture, Culture et développement mobilise l'expertise de ses volontaires. Pour accompagner les élus et les responsables techniques des collectivités locales partenaires, Culture et développement peut aider à concevoir l'aménagement d'une bibliothèque, conseiller sur les outils à mettre en place, proposer un programme d'animations, soutenir la recherche de financements...

Quatuor du Livre en Afrique

Ayant pour objectif de fournir des documents neufs, notamment des ouvrages pratiques, adaptés aux besoins des lecteurs africains, en particulier

des artisans, et de contribuer au développement de l'activité des librairies et des éditeurs locaux, le dispositif Quatuor du livre associe un partenaire du Nord avec une bibliothèque d'Afrique pour la doter en ouvrages édités localement et achetés dans une librairie locale.

Appui méthodologique

Culture et développement réalise des publications utiles aux acteurs du développement de la lecture : Mémento de l'élus local africain pour le développement de la lecture, manuel La Donation de livres (coédité avec l'UNESCO), fiches pratiques pour les bibliothèques.

Annexes

Annexe 1 - Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique - 1994

Annexe 2 - Charte du don de livres - 2005

Annexe 3 - Présentation du programme PLUS

Annexe 4 - Charte du Libraire Francophone - octobre 2009

MANIFESTE DE L'UNESCO SUR LA BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE – 1994

La liberté, la prospérité, le progrès de la société et l'épanouissement de l'individu sont des valeurs humaines fondamentales, que seule l'existence de citoyens bien informés, capables d'exercer leurs droits démocratiques et de jouer un rôle actif dans la société, permet de concrétiser. Or, participation constructive et progrès de la démocratie requièrent une éducation satisfaisante, en même temps qu'un accès gratuit et sans restriction au savoir, à la pensée, à la culture et à l'information.

La bibliothèque publique, clé du savoir à l'échelon local, est un instrument essentiel de l'éducation permanente, d'une prise de décisions indépendante et du développement culturel de l'individu et des groupes sociaux.

Par le présent manifeste, l'Unesco proclame sa conviction que la bibliothèque publique est une force vivante au service de l'éducation, de la culture et de l'information et un moyen essentiel d'élever dans les esprits les défenses de la paix et de contribuer au progrès spirituel de l'humanité.

L'Unesco encourage en conséquence les autorités nationales et locales à soutenir le développement des bibliothèques publiques et à y contribuer activement.

La bibliothèque publique

La bibliothèque publique est par excellence, le centre d'information local, où l'utilisateur peut trouver facilement toutes sortes de connaissances et d'informations.

Les services qu'elle assure sont également accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de condition sociale. Des prestations et des équipements spéciaux doivent y être prévus à l'intention de ceux qui ne peuvent, pour une raison ou une autre, utiliser les services et le matériel normalement fournis, par exemple les minorités linguistiques, les handicapés, les personnes hospitalisées ou incarcérées.

La bibliothèque publique doit répondre aux besoins de tous les groupes d'âge. Elle doit recourir, pour les collections qu'elle constitue et les services qu'elle assure, à tous les types de médias appropriés et à toutes les technologies modernes aussi bien qu'aux supports traditionnels. Il est essentiel qu'elle satisfasse aux plus hautes exigences de qualité et soit adaptée aux besoins et au contexte locaux. Elle doit être à la fois reflet des tendances du moment et de l'évolution de la société, et mémoire de l'entreprise et de l'imagination humaines.

Les collections et les services ne doivent être soumis ni à une forme quelconque de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à des pressions commerciales.

Les missions de la bibliothèques publiques

Les missions fondamentales, à l'accomplissement desquelles doit tendre la bibliothèque publique, ressortissent à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture, et consistent à :

1. créer et renforcer l'habitude de la lecture chez l'enfant dès son plus jeune âge ;
2. faciliter l'étude individuelle ainsi que l'enseignement formel à tous les niveaux ;
3. favoriser l'épanouissement créatif de la personnalité ;
4. stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes ;
5. contribuer à faire connaître le patrimoine culturel et apprécier les arts, le progrès scientifique et l'innovation ;
6. donner accès aux expressions culturelles de tous les arts du spectacle ;
7. encourager le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle ;
8. soutenir la tradition orale ;
9. assurer l'accès de la population à toutes sortes d'informations communautaires ;
10. fournir des services d'information appropriés aux entreprises, associations et groupes d'intérêts locaux ;
11. faciliter l'acquisition de compétences dans le domaine de l'information et de l'informatique ;
12. soutenir les activités et programmes d'alphabétisation destinés à tous les groupes d'âge, y participer, et, au besoin, prendre des initiatives dans ce domaine.

Financement, législation et réseaux

- Les services de la bibliothèque publique sont en principe gratuits. La bibliothèque publique relève de la responsabilité des autorités locales et nationales. Elle doit pouvoir s'appuyer sur des textes législatifs spécifiques et être financée par les autorités publiques, nationales ou locales. Elle doit constituer un élément essentiel de toute stratégie à long terme en matière de culture, d'information, d'alphabétisation et d'éducation.
- Pour assurer la coordination et la coopération des bibliothèques à l'échelle nationale, les textes législatifs et les stratégies doivent aussi définir les caractéristiques et favoriser la mise en place d'un réseau national de bibliothèques régi par des normes de service convenues.
- Le réseau de bibliothèques publiques doit être conçu en ayant à l'esprit les bibliothèques nationales et régionales, les bibliothèques de recherche et les bibliothèques spécialisées, ainsi que les bibliothèques scolaires et universitaires.

Fonctionnement et gestion

- Une politique claire doit présider à la définition des objectifs des priorités et des services en fonction des besoins de la communauté locale. La bibliothèque publique doit être organisée efficacement et selon les normes en vigueur dans la profession.
- La bibliothèque doit coopérer avec des partenaires appropriés, par exemple groupes d'usagers et autres spécialistes à l'échelon local, régional, national et international.
- Les services doivent être matériellement accessibles à tous les membres de la communauté. Cela suppose que la bibliothèque soit bien située, dispose d'installations propices à la lecture et à l'étude ainsi que de technologies appropriées et de pratique des horaires convenant aux usagers. Cela suppose également qu'elle soit à même d'assurer un certain nombre de services aux personnes qui sont dans l'incapacité de se rendre sur place.
- Les services de la bibliothèque doivent répondre aux besoins différents des communautés rurales et urbaines.
- Le bibliothécaire est un intermédiaire actif entre les utilisateurs et les ressources. Formation professionnelle et éducation permanente sont indispensables pour lui permettre d'assurer les services voulus.

- Des programmes d'information et d'éducation des utilisateurs doivent être assurés pour les aider à tirer le meilleur parti de toutes les ressources.

Mise en oeuvre du Manifeste

Un appel pressant à appliquer les principes énoncés dans le présent Manifeste est ici adressé aux responsables nationaux et locaux et aux bibliothécaires du monde entier.

Ce Manifeste a été rédigé en collaboration avec la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA).

LA CHARTE DU DON DE LIVRES

Vers un partenariat Nord-Sud pour la culture et le développement

Par l'Association des Bibliothécaires Français, Biblionef, Bibliothèque Nationale de France, Culture et développement, France Edition, La Joie Par les Livres, Ministère de la Culture et de la Communication, Direction du Livre et de la Lecture.

Préambule

Le livre est un outil indispensable pour l'éducation, l'information, la création, le progrès social, les loisirs et le dialogue des cultures. Il est à la fois un objet de culture et un objet économique.

Le don de livres est un des éléments des politiques de partenariat pour le développement de la lecture. Il prend tout son sens quand il est accompagné d'autres actions qui permettent l'échange de savoir-faire et une connaissance réciproque.

Le programme de don commencera par une réflexion commune sur les besoins du destinataire, de façon à tendre à la meilleure adéquation possible entre cette demande et l'offre envisagée.

Il veillera à éviter les effets pervers du don sur le marché du livre dans le pays destinataire.

Titre I - Définition du programme

Article 1

Tout programme de don de livres s'appuiera sur les principes généraux suivants : connaître le partenaire et l'associer à toutes les étapes du programme, préférer la qualité à la quantité, approfondir la connaissance des lectorats à servir, encourager le développement d'une culture de l'écrit. En cas de dons d'ouvrages neufs, il convient de collaborer avec les éditeurs et libraires du pays concerné, de contribuer à la production locale en soutenant l'édition à faible tirage.

Article 2

Tout programme de dons associera, non des particuliers mais deux organismes juridiquement constitués, un donateur et un destinataire associés pour équiper une bibliothèque.

Article 3

Le don sera effectué en réponse à la demande du destinataire en fonction des informations fournies. Elle sera définie en collaboration avec les autres institutions oeuvrant pour le développement de la lecture dans son pays : documentalistes, libraires, enseignants, lecteurs - pour formuler la demande.

Si le destinataire est une tête de réseau qui répartit les livres, il fournira au donateur la liste des établissements utilisateurs - écoles, bibliothèques, centres de documentation ou de formation -, leur implantation géographique et la répartition des ouvrages entre eux.

Le donateur s'efforcera de connaître l'environnement, les besoins en ouvrages de son partenaire. Dans cette perspective, avec le destinataire, il réalisera une enquête pour préciser l'approche culturelle susceptible de satisfaire les besoins des lecteurs. L'attention portera sur les utilisateurs réels et potentiels, leurs besoins de lecture (sujets, langues, niveaux de connaissance), mais aussi sur l'état du local bibliothèque.

Titre II - Approvisionnement et sélection des ouvrages

Article 4

Tout don comportera, en proportion significative, des livres neufs, des ouvrages écrits par les auteurs locaux, en français ou dans les langues locales. Avant d'effectuer les envois, le donateur vérifiera si la demande ne peut pas être satisfaite par les éditeurs et les libraires du pays concerné. Ils seront donc associés au partenariat par des initiatives spéciales de promotion du livre et de la lecture.

Article 5

Si le donateur propose des ouvrages d'occasion, il précisera aux donateurs les types de documents souhaités, qui doivent être en très bon état.

Article 6

Le donateur sélectionnera les ouvrages – neufs ou usagés - avec le destinataire, afin de s'adapter aux besoins des publics ciblés. Le choix final appartiendra au destinataire.

Article 7

Le donateur fournira la liste des titres disponibles à l'envoi, classée par auteurs, titres, matières. Par souci d'efficacité, le donateur mettra à disposition l'information bibliographique disponible.

Article 8

Pour aider le donateur dans la sélection des ouvrages, le destinataire lui communiquera des informations sur l'état du fonds - existant ou à créer -, les manques, la quantité souhaitée ainsi que des informations sur les institutions proches qui communiquent des ouvrages.

Article 9

Dans un esprit de coopération pour la diversité culturelle, les donateurs prendront en compte la culture des publics ciblés, leur besoin d'information et de loisir, la complémentarité avec les organismes locaux chargés du livre et de la lecture.

Titre III - Transport et réception des ouvrages

Article 10

Si le programme de don est mis en oeuvre par un organisme redistributeur, il mentionnera l'institution qui donne, l'intermédiaire qui collecte, le destinataire final.

Article 11

Avant l'envoi de livres, l'organisme donateur doit s'abstenir de porter sur les ouvrages des mentions telles que "rebut" qui sont dévalorisantes pour le destinataire.

Article 12

Avant toute expédition, le donateur s'assurera de l'aptitude du partenaire à réceptionner, traiter, distribuer les ouvrages. Si tel n'est pas le cas, le destinataire veillera d'abord, avec ou sans l'aide du donateur, à en créer durablement les conditions.

Article 13

Donateur et destinataire accompliront chacun pour sa part les démarches de sensibilisation des autorités nationales afin d'obtenir l'exonération ou la réduction des taxes douanières, l'allègement des formalités à accomplir.

Titre IV - Suivi du programme : développement du partenariat culturel

Article 14

Si nécessaire, donateurs et destinataires collaboreront à la formation des personnels chargés de réceptionner, classer et distribuer les livres ; mais aussi d'assurer l'animation des bibliothèques. Le destinataire s'interdira et interdira la revente des documents donnés.

Article 15

À une échéance déterminée ensemble dès l'abord, donateurs et destinataires évalueront l'adaptation des envois aux besoins exprimés et les différents usages qui en auront été faits sur place. L'évaluation portera sur le nombre de titres et exemplaires prêtés, le nombre d'ouvrages inutilisables ou inadaptés, le degré de satisfaction des lecteurs et l'impact sur la fréquentation de la bibliothèque. Elle s'appuiera sur les témoignages des lecteurs et des bibliothécaires.

Article 16

Pour soutenir la production locale d'écrits, notamment en zone rurale, donateurs et destinataires pourront, en certains cas, collaborer pour fournir les moyens de reproduire des documents.

Article 17

Dans un véritable esprit de partenariat, donateurs et destinataires collaboreront pour faire connaître à leurs publics respectifs, la culture de l'autre par tout moyen qu'ils jugeront utiles (animations autour du livre, conte, musique, arts plastiques).

PROGRAMME DE LIVRES UNIVERSITAIRES ET SCIENTIFIQUES (PLUS)

Le Programme de livre universitaires et scientifiques (PLUS) permet de mettre à la disposition des étudiants des livres universitaires neufs de premier cycle vendus à des prix spécifiques adaptés au marché local.

Les ouvrages sont commercialisés suivant deux régimes de prix distincts : un régime de bonification du prix du livre de 50 % par rapport au prix France et un régime de bonification du prix du livre de 65 % (Programme PLUS "Excellence").

Le programme a été mis en place dès 1988 en Afrique francophone subsaharienne, puis, à partir de 1999, à Madagascar, Haïti et Djibouti. Il a été étendu en 2002, dans sa version "Excellence", au Vietnam et au Cambodge. Cet abaissement du prix de vente est rendu possible grâce aux efforts conjugués du Ministère de la culture et de la communication et Ministère des affaires étrangères, ainsi qu'à l'appui des éditeurs qui consentent des conditions commerciales particulièrement favorables.

Le catalogue du programme PLUS comporte aujourd'hui près de 400 titres dont le renouvellement est régulièrement effectué. Le "Programme PLUS Excellence" porte sur une centaine de ces titres. De nombreuses disciplines de premier cycle universitaire et d'enseignement technique sont concernées : économie et gestion, droit et sciences politiques, sciences humaines et littéraires, médecine, sciences pures et appliquées, mathématiques, informatique. Un contrat de partenariat est établi entre le libraire et le Centre d'exportation du livre français (Celf) qui est l'opérateur du programme. Ce contrat porte sur l'engagement du libraire à vendre les livres au prix réduit figurant sur le catalogue. Sur l'ensemble des pays concernés, ce sont ainsi environ 100 000 titres qui sont diffusés chaque année grâce à ce programme.

RENSEIGNEMENTS

Centre d'exportation du livre français (CELF)

Marie-Juliette Albertini
Directrice commerciale

9, rue de Toul
75589 Paris Cedex 12
France

Tél. : +33 (0)1 44 67 83 83
Fax. : +33 (0)1 43 47 59 43

Courriel : celf@celf.fr
Site Internet : www.celf.fr

LA CHARTE DU LIBRAIRE FRANCOPHONE

La charte du libraire francophone conçue par l'Association internationale des Libraires francophones et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a été officiellement lancée le 23 octobre 2009 dans le cadre du Salon du Livre francophone et de Beyrouth, Capitale Mondiale du Livre.

Elle a pour objectif de favoriser la reconnaissance professionnelle des libraires, valoriser le travail et la spécificité de leur métier, à travers un ensemble d'engagements qualitatifs, qui sont autant d'objectifs à atteindre.

Préambule

Le libraire est porteur de la diversité culturelle de la francophonie et contribue à l'enrichissement collectif à travers l'offre qu'il propose en librairie et sa capacité à la diffuser.

«La charte du libraire francophone» doit permettre d'exprimer la pertinence de son rôle et l'essentiel de son engagement.

Cet engagement du libraire francophone à tendre au respect des critères de cette charte sera le fondement de la reconnaissance de son statut par ses clients, ses partenaires et son environnement.

Le libraire francophone signataire de la charte s'engage à ...

Assurer le professionnalisme de son équipe

- Partager avec son équipe un projet de librairie et lui assurer la formation nécessaire au développement de ses compétences.
- Garantir à sa clientèle un accueil et une écoute de qualité par une équipe francophone capable de l'orienter dans ses choix et de prodiguer des conseils de lecture.

Développer une offre de qualité

- Faire de sa librairie un espace ouvert au public, lieu de rencontres, de circulation des savoirs, des idées et des émotions.
- Tendre vers une offre diversifiée, cohérente avec le projet de la librairie, en valorisant non seulement les nouveautés, mais aussi le fonds et l'édition francophone locale. La connaissance et la promotion de ces différents fonds éditoriaux, y compris l'édition indépendante, font partie des compétences spécifiques des librairies francophones, partout dans le monde.
- Garder son autonomie dans le choix de son assortiment de livres, qui ne peut être captif, c'est-à-dire déterminé par un distributeur, un grossiste, une centrale d'achat ou toute entité autre que le libraire lui-même.
- Se poser comme agent culturel en proposant des animations dans et hors les murs et en participant à la vie culturelle locale.

Veiller à la qualité de son service à la clientèle

- Disposer de tous types d'outils professionnels de recherches bibliographiques (catalogues, bases de données...) et pratiquer dans la mesure du possible le service de commandes à l'unité.
- Fournir à sa clientèle une information aussi précise et fiable que possible : clarté dans les délais, la disponibilité et le prix des livres.
- Offrir aux collectivités locales un service professionnel d'information, de conseil et d'approvisionnement.

Favoriser les relations entre libraires et avec l'interprofession

- Développer le dialogue et la collaboration avec ses confrères, y compris au sein des associations professionnelles pour se connaître et se respecter.
- Exercer une concurrence saine et loyale en évitant toute position monopolistique et en respectant les réglementations en usage en matière de prix du livre et de remises.
- Respecter la propriété intellectuelle, les voies légales d'approvisionnement, et ne pas vendre des livres de contrefaçon.
- Favoriser le dialogue avec les autres acteurs du livre, dans le respect des règles et usages commerciaux, et de la place de chacun dans la chaîne du livre.
- Être libraire détaillant, reconnu légalement par les autorités compétentes du pays.

Conditions d'adhésion

Un engagement : Le libraire signataire de cette charte devra chercher à en respecter les critères, en fonction de son environnement politique et économique, et de son ancrage local.

Ouvert à tous... : tout libraire francophone, membre ou non de l'AILF, et désireux de faire reconnaître l'excellence de son métier, peut adhérer à la charte.

Pour une meilleure reconnaissance : le libraire signataire de la charte en fera la promotion auprès de sa clientèle, notamment par un affichage dans ses locaux.

L'AILF et l'OIF établiront une liste des libraires adhérant à la charte qui pourra être communiquée aux associations, fédérations ou institutions internationales intervenant dans le secteur du livre et mise à jour régulièrement sur le site de l'AILF.

Modalités pratiques : adresser un courrier à l'instance validante, constituée de représentants de l'OIF et de l'AILF. Ce courrier mentionnera l'engagement du libraire, et fournira les éléments permettant d'apprécier la pertinence de cet engagement.

Evolution et réévaluation de la charte : la charte du libraire francophone, proposée en octobre 2009 lors du Salon du livre de Beyrouth, sera réévaluée par l'AILF et l'OIF dans un délai de trois ans.

Plus d'informations

contact@librairesfrancophones.org ou www.librairesfrancophones.org



En partenariat avec le comité de pilotage* du Chantier et



Et en partenariat technique avec l'Observatoire des Politiques Culturelles

* Nous remercions tout particulièrement les personnes ayant participé aux réunions du comité de pilotage tout au long de ce Chantier : Laurence HUGUES - Alliance internationale des éditeurs indépendants, Annick GUINERY - Association des Bibliothécaires de France, Elisabeth BARINCOU - Assemblée des Départements de France, Isabelle LE CAMUS / Marc MOINGEON - Adiflor, Anne-Lise SCHMIDT - Association Internationale des Libraires Francophones, Julie GUILLAUME - Association Internationale des Maires de France, Agnès BERGONZI - Bibliothèque Départementale des Yvelines, Dominique PACE - Biblionef, Viviana QUINONES - Bibliothèque Nationale de France/Centre National de la Littérature pour la Jeunesse-La Joie Par les livres, Yannick GAUVIN / Fanny COHEN - Bibliothèques de la Ville de Paris, Jérémy LACHAL - Bibliothèques Sans Frontières, Isabelle NYFFENEGGER – Centre National du Livre, Hélène MIGOT - Cités Unies France, Jacqueline BÉNICHOU / Renaud DELABARRE / Fabrice TARRIT - Conseil Général de l'Essonne, Denise POUGET – Conseil Général du Gard, Odette CHAREYRON-MICHEL pour le Conseil Général de l'Hérault, Astrid HENNEKINE / Nathalie MANSUY-TODESCHINI - Conseil Général de Seine-et-Marne, Françoise DANSET - COBIAC, Francisco D'ALMEIDA / Céline DUCROUX / Jean-Claude LE DRO - Culture et développement, Paul DE SINETY - Culturesfrance, Danièle RIBIER - GRET, Eliane LALLEMENT / Marie-Josèphe DEVILLERS - Lire en Afrique, Claire DEPAIRE - Bureau des médiathèques, centres de ressources et documents/MAEE, Thierry QUINQUETON – DGM/MAEE, , René PHALIPPOU - Direction du Livre et de la lecture/Ministère de la Culture et de la Communication, Julien KILANGA-MUSINDE - Organisation Internationale de la Francophonie, Brigitte FIELD / Arnaud HURÉ - Région Île de France, Gilles BEGUSSEAU - Région Provence Alpes Côte d'Azur, Anna FIORINI BERRIOT - Région Rhône-Alpes, Jacqueline LIEWIG - Ville d'Angers, Jacqueline AUDREN / Patricia PASCO - Ville de Bouguenais, Marc FENOLI - attaché culturel...